

**ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE SEINE-ET-MARNE**

# **TERRITOIRES ET MOUVEMENTS DE POPULATIONS EN SEINE-ET-MARNE**

Étrangers, immigrés, réfugiés, nomades et rapatriés

**1800-1975**

Guide de sources disponibles  
dans les fonds correspondant aux sous-séries  
1 M, 4 M, 6 M, 10 M et W  
du cadre de classement officiel des Archives départementales

**(version provisoire)**

Établi par Cyril Daydé  
Sous la direction d'Isabelle Rambaud et Thomas Van de Walle

Octobre 2010



## Sommaire

<i>Sommaire</i> .....	3
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b> .....	<b>5</b>
TERRITOIRES ET MOUVEMENTS DE POPULATIONS.....	7
<i>Un sujet de société</i> .....	8
<i>Un sujet d'actualité</i> .....	10
<i>Un sujet délicat</i> .....	11
CONCEPTION ET UTILISATION DU GUIDE DES SOURCES.....	12
<i>Orientation scientifique</i> .....	12
<i>Aspects pratiques</i> .....	15
<b>TERRITOIRES ET MOUVEMENTS DE POPULATIONS : GUIDE DES SOURCES</b> .....	<b>17</b>
CABINET DU PRÉFET.....	19
1800-1945 : <i>du Code civil au Code de la nationalité (1 M)</i> .....	21
1945-1975 : <i>politique étrangère et décolonisation (série W)</i> .....	27
SERVICES CHARGÉS DE LA POLICE.....	35
1800-1945 : <i>affirmation et rivalité des nations en Europe (4 M)</i> .....	37
1945-1975 : <i>politique étrangère et décolonisation (W)</i> .....	52
SERVICES CHARGÉS DE LA POPULATION, DES ÉTRANGERS ET DES STATISTIQUES.....	59
1800-1945 : <i>du Code civil au Code de la nationalité (6 M)</i> .....	61
1945-1975 : <i>les Trente glorieuses (W)</i> .....	75
SERVICES CHARGÉS DU TRAVAIL ET DE LA MAIN D'ŒUVRE.....	87
1800-1945 : <i>de la révolution industrielle à la crise (10 M)</i> .....	89
1945-1975 : <i>les Trente glorieuses (W)</i> .....	90
<b>ANNEXES ET OUTILS COMPLÉMENTAIRES</b> .....	<b>99</b>
BIBLIOGRAPHIE.....	100
<i>Orientations bibliographiques</i> .....	100
<i>Instruments de recherche</i> .....	106
SOURCES COMPLÉMENTAIRES.....	112
<i>Archives nationales</i> .....	112
<i>Archives départementales de Seine-et-Marne</i> .....	113
RESSOURCES JURIDIQUES : TEXTES RÉGLEMENTAIRES ET D'APPLICATION.....	131
GLOSSAIRE.....	142
INDEX ET TABLES.....	150
<i>Table de concordance entre les cotes et les références</i> .....	151
<i>Table-index des nationalités citées</i> .....	159
<i>Table des matières</i> .....	161



# **Introduction générale**



## *Territoires et mouvements de populations*

Lorsque le Directoire créa le réseau des archives départementales<sup>1</sup>, il entendait que ces nouveaux services devinssent garants de la mémoire du nouveau ressort dont la Nation s'était dotée depuis 1790<sup>2</sup>. Quatre notions, déjà anciennes pour certaines ou toutes récentes pour les autres, présidèrent ainsi à cette création : d'abord le souci de la continuité administrative, incarné par la mission de conservation des actes officiels ; ensuite l'exigence de transparence administrative, garantie par le libre accès aux documents ainsi conservés ; en outre la souveraineté du citoyen, assurée par l'ouverture à tous des dépôts d'archives ; enfin l'affirmation du ressort départemental, encore jeune en 1796 mais appelé à se pérenniser grâce à l'adaptation sur cette trame départementale<sup>3</sup> des cartes administrative, judiciaire, académique et même ecclésiastique.

Après un peu plus de deux siècles d'existence, les archives départementales n'ont cessé de se trouver au cœur du rapport privilégié que les populations – héritières des citoyens de 1790 – ont entretenu et entretiennent encore avec le territoire sur lequel elles vivent. Ces rapports sont souvent purement administratifs, inscrits dans des ressorts formels et en cela contestables ; mais ces cadres solides ont du moins le mérite de fournir des repères stables, aptes à jalonner les allées et venues d'une vie humaine de moins en moins statique au gré de l'évolution des moyens de transport et de communication. En dépit de différences régionales, on a vu naître un réel attachement des populations pour le territoire qu'elles occupent.

La Seine-et-Marne, en tant que territoire, est le théâtre des mêmes enjeux que tout territoire, à proportion de ses dimensions, tandis que les Archives départementales sont depositaires de la mémoire individuelle et collective des citoyens qui y ont toujours vécu autant que de ceux qui y l'ont traversée ou y ont séjourné suffisamment longtemps pour laisser une trace. Au-delà de la mémoire familiale transmise de génération en génération et qui échappe pratiquement à tout

<sup>1</sup> La loi du 5 brumaire an v (26 octobre 1796), « ordonne la réunion dans les chefs-lieux de département de tous les titres et papiers acquis à la République ». *Bulletin des lois de la République française*, n° 85, Paris : Imprimerie de la République, 1796, p. 8-9, réf. 810.

<sup>2</sup> Le décret décidant la division de la France en départements fut voté par l'Assemblée constituante le 9 décembre 1789, mais il fallut toutefois attendre, pour voir leur nombre et leurs limites clairement définis, les décrets des 15 janvier et 16 février 1790, annexés à la séance de l'Assemblée nationale du 26 février et officiellement entrés en vigueur le 4 mars. *Archives parlementaires de 1787 à 1860*, Paris : Paul Dupont, 1880, t. 11, p. 716-724.

<sup>3</sup> La loi du 22 décembre 1789, consécutive au décret décidant la division de la France en départements, prescrivait dans chacun la création d'une assemblée locale composée de 36 membres élus au suffrage censitaire : le conseil de département. Supprimé par la loi du 14 frimaire an II (4 décembre 1793) parce que la politique locale semblait mettre la République en péril dans le contexte troublé de la Terreur, il ne fut rétabli que tard sous le Consulat par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), sous le nom de conseil général. Mais cette loi modifiait profondément la structure administrative de ces ressorts : les districts étaient remplacés par des arrondissements, moins nombreux et donc d'autant plus étendus, le nombre des cantons fut aussi diminué. La création la plus significative fut celle qui consista à faire du département une circonscription administrative de droit commun, avec à sa tête un préfet assisté de sous-préfets basés aux chefs-lieux d'arrondissement. L'État prenait pied, de façon directe et durable, dans chacun de ses échelons départementaux. Jusqu'à la loi de décentralisation du 2 mars 1982, dite loi Defferre, le préfet de département était à la fois le représentant de l'État dans le département et l'exécutif départemental, tandis que le rôle du président du conseil général consistait seulement à présider l'assemblée départementale. Depuis lors, le préfet demeure le chef des services déconcentrés de l'État tandis que le président du conseil général dirige les services décentralisés du département.

encadrement, les Archives départementales conservent des documents aptes à éclairer la destinée des Seine-et-Marnais, principalement du point de vue des administrations qui y avaient et y ont toujours leur siège. Les populations demeurées provisoirement ou bien arrivées récemment sur le territoire n'en sont pas exclues.

## Un sujet de société

Longtemps peu bavardes et boudées par l'historiographie traditionnelle qui ne savait quelle place leur accorder, ces populations demeurées provisoirement ou bien arrivées récemment sur le territoire ont commencé à faire l'objet d'études dans les années 1970 et l'attention dont elles ont bénéficié ne s'est pas démentie, bien au contraire, au point que la place des populations immigrées dans l'histoire de France est désormais mieux connue.

En matière d'accès à la nationalité française, la Révolution française et la période napoléonienne marquèrent une rupture nette par rapport à l'époque monarchique. Ainsi, à la décision prise par le roi d'accorder des lettres de naturalité à tel ou tel de ses serviteurs zélés né sujet d'une couronne étrangère, succéda une procédure administrative moins subjective. La fidélité en un homme incarnant seul l'État, qui conditionnait l'accès à la condition de sujet du roi de France sous l'Ancien Régime, fut profondément bouleversé lorsque la Nation souveraine, notion politique nouvelle, fut créée, et surtout lorsque la nationalité fut officiellement et explicitement régie par le Code civil. Devenue la Patrie des Droits de l'Homme, la France représentait pour tous les opposants politiques étrangers un idéal de liberté pour l'expression.

C'est pourquoi cette époque de rupture dans la définition même de Français coïncida avec les premières grandes vagues d'immigration en France. Les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles virent leur nombre et leur masse s'accroître, selon la situation économique et politique des pays voisins, des anciennes colonies, et même de l'ensemble du globe. L'élargissement des contrées d'origine des personnes ayant choisi la France comme pays d'accueil est un fait indéniable. Les services préfectoraux, dont les archives attribuaient sous Napoléon I<sup>er</sup> les noms d'« étranger » et d'« immigré » à tout individu né hors du département<sup>4</sup>, prirent acte de cet élargissement de la géographie migratoire, et réservèrent rapidement cette terminologie aux seules populations originaires de pays étrangers<sup>5</sup>.

Au fur et à mesure que des ressortissants étrangers pénétraient sur le territoire national et briguaient la nationalité afin d'être pleinement considérés comme des citoyens français, les conditions d'accès à ce statut furent précisées, tantôt durcies tantôt simplifiées<sup>6</sup>. En outre, bien

---

<sup>4</sup> Un recensement des « ouvriers agricoles étrangers et immigrés » travaillant dans le département en 1809 dénombre les travailleurs saisonniers originaires du Limousin et même de la Champagne. [Archives départementales de Seine-et-Marne, M 9215, dernière p. de la liasse.]

<sup>5</sup> Une lettre de renseignements datée de février 1841, adressée en réponse par le sous-préfet de Meaux au préfet de Seine-et-Marne, traduit l'évolution sémantique après une vague d'immigration polonaise dans le département. [Archives départementales de Seine-et-Marne, M 10041.]

<sup>6</sup> La lettre au préfet de 1841 fait déjà mention du statut de « réfugié » (*cf.* note précédente). On conserve en outre un grand nombre de demandes de naturalisation, dont la mise en perspective historique permet de suivre l'évolution chronologique. Citons par exemple la lettre de déclaration d'intention datée de 1874 dans laquelle Johann Weller, jeune prussien, sollicite du préfet, dans un français parfait, l'obtention de la nationalité française



## Introduction

des personnes ayant immigré en France n'entendaient pas quitter leur pays d'origine pour toujours et gardaient l'espoir d'y retourner sitôt la stabilité politique ou la prospérité économique rétablie. Selon les cas, on créa pour ces populations le statut de demandeur d'asile, de réfugié, de travailleur étranger. Chacun de ces mots correspond à une réalité distincte dans un contexte précis, et on veillera bien à ne pas les confondre<sup>7</sup>.

Dans l'histoire de l'immigration en France, comme dans tout phénomène humain, une véritable géographie s'est dessinée. Paris, capitale de la première puissance politique européenne au Grand siècle puis principal centre culturel de l'Europe au siècle des Lumières, devint à partir de la Révolution française un lieu de pouvoir symbolique. Tout ce que le pays comptait de beaux esprits réformateurs s'y retrouvait désormais, tandis que Versailles ne brilla guère plus que par intermittence. Les Trois glorieuses et la Commune confirmèrent aux yeux des États européens que Paris était la véritable capitale politique et intellectuelle de la France sinon de l'Europe, titre que lui disputèrent les non moins cosmopolites Londres et Vienne. Paris, donc, capitale des arts, exerça une puissante attraction sur les opposants politiques éclairés et les artistes en rupture avec le pouvoir officiel dans l'Europe déchirée par la rivalité des nations et en cours d'industrialisation.

Cette industrialisation, justement, attirait également une population étrangère plus nombreuse quoique plus discrète : la masse des travailleurs fuyant la misère, et trouvant en France le travail nécessaire pour subvenir à leurs besoins. Le sol riche des vastes plaines de l'Île-de-France et son réseau de petites villes industrielles aux portes de la capitale fit du bassin parisien une zone d'accueil privilégié des populations migrantes. Par ailleurs, le développement économique, compromis par un malthusianisme relativement précoce, rendait cette immigration également souhaitable pour les patrons locaux. La place tout à fait particulière de l'Île-de-France dans la géographie migratoire française ne s'est guère démentie après la Première Guerre mondiale, bien au contraire. Si l'on excepte les régions périphériques directement au contact des frontières permettant une immigration de proximité, l'Île-de-France est la seule région intérieure à avoir accueilli des populations migrantes dans de telles proportions. Elle figure ainsi avec le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine, Rhône-Alpes, la Provence et l'agglomération toulousaine, parmi les zones les plus cosmopolites du pays. Un regain de migrations originaires du Maghreb, de l'Afrique noire mais également de l'Asie du sud-est et de l'Amérique centrale a été constaté dans la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle, entraînant la multiplication des associations de soutien au fur et à mesure que des problèmes sociaux en lien avec cette immigration semblaient apparaître sur le territoire.

La Seine-et-Marne ne peut se vanter de disposer sur son territoire d'un grand centre d'immigration comparable à Paris, Lyon ou à Marseille. Pourtant, sa population a doublé en 40 ans, et son solde naturel n'explique pas seul cette explosion démographique<sup>8</sup>. La proximité de la frange occidentale du département avec la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne explique en partie que 80 % de la population seine-et-marnaise soit urbaine, car un grand

---

au lendemain du traité de Francfort (1871). [Archives départementales de Seine-et-Marne, M 9893.]

<sup>7</sup> Afin d'éclairer les nuances propres à tous ces termes, on consultera le glossaire dressé en annexe du présent guide des sources. Il a semblé superflu de signaler à chacune de leur occurrence les mots qui constituent ce glossaire.

<sup>8</sup> Soit près d'1,3 millions d'habitants en 2010, contre près de 650 000 vers 1970.

nombre de modestes villages se sont brusquement élevés au rang de villes moyennes. Ainsi le contraste s'est nettement accusé, depuis quelques décennies, entre cette partie très urbanisée, quoique ne comptant toujours aucune très grande ville<sup>9</sup>, et la moitié méridionale et surtout orientale du département encore très rurale. Ces deux secteurs du département, assez distincts, permirent au siècle dernier d'accueillir une abondante immigration de main d'œuvre, industrielle et ouvrière vers Noisiel et Torcy, agricole et saisonnière dans les plaines briardes. Par ailleurs, tracer l'histoire des populations étrangères et immigrées en Seine-et-Marne aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, c'est aussi dresser un portrait des prisonniers de guerre capturés dans les conflits internationaux, des travailleurs polonais, italiens, belges et portugais, des optants alsaciens et mosellans de la fin du Second Empire, des réfugiés espagnols carlistes puis antifranquistes, des ouvriers de la Reconstruction. On retrouvera toutes ces populations au fil des documents d'archives présentés dans ce guide des sources.

## Un sujet d'actualité

Un sujet si profondément ancré dans la société française ne pouvait demeurer longtemps réservé à une « élite » d'historiens avertis. Ainsi un véritable intérêt populaire pour l'immigration est apparu depuis quelques années, accompagné d'une considération accrue de la part des personnalités politiques du pays.

De nombreuses initiatives sur le territoire, surtout dans les zones de forte immigration, illustrent cet intérêt populaire et cette considération politique actuels. La bibliographie rassemblée en annexes n'est qu'un échantillon de l'abondante production sur ce sujet, preuve que les travaux historiques ont vocation à bénéficier au plus grand nombre. La Seine-et-Marne n'entend pas demeurer en dehors de ce vaste mouvement, comme en témoignent l'exposition présentée au musée des pays de Seine-et-Marne, à Saint-Cyr-sur-Morin, de l'automne 2010 à l'été 2011 et le colloque organisé aux Archives départementales, à Dammarie-lès-Lys, au printemps 2011.

Un signe fort de cet intérêt populaire et de cette considération politique a été donné à l'échelle nationale par la création en juillet 2004 du groupement d'intérêt public de préfiguration pour un musée de l'immigration, transformé en établissement public en janvier 2007. La Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI) fut symboliquement installée au Palais de la Porte Dorée, palais mis en chantier en 1928 en vue de l'Exposition coloniale internationale de 1931<sup>10</sup>. Il convient de rappeler que ce projet pédagogique et culturel était souhaité par un comité d'historiens depuis le début des années 1990, mais que plusieurs des rapports remis

---

<sup>9</sup> Le chef-lieu, Melun, n'atteint guère 40 000 âmes et son agglomération dépasse à peine le chiffre symbolique de 100 000 alors qu'elle compte deux villes de 20 à 25 000 habitants : Dammarie-lès-Lys et Le Mée-sur-Seine. Les deux unités urbaines principales, Chelles et Meaux, se situent aux alentours de 50 000 habitants chacune, pour des agglomérations de 75 à 80 000 habitants.

<sup>10</sup> Ce Palais était destiné, après la clôture de l'exposition, à accueillir le « musée permanent des colonies » et marquer ainsi l'apogée de l'empire colonial français. Aujourd'hui, la CNHI s'étend sur 7 000 m<sup>2</sup> répartis entre plusieurs espaces spécialisés dont une médiathèque de 100 places ; elle entend ainsi être à la fois musée et un lieu de rencontre et de réflexion sur 200 ans d'histoire de l'immigration, initiative par certains côtés comparable au Musée pour la paix / Mémorial de Caen.

aux ministres successifs étaient demeurés sans suite. La CNHI fut inaugurée et ouverte au public au mois d'octobre 2007.

À la même période, la création dans notre pays d'un ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, en mai 2007, illustra de nouveau la considération du gouvernement pour ces questions. L'existence critiquée de ce ministère et plusieurs controverses sur l'identité nationale et les mesures d'éloignement des Roms de nationalité étrangère montrèrent à quel point elles étaient controversées au sein de la société. Ce ministère a été supprimé en novembre 2010.

## Un sujet délicat

Ces controverses sur le plan politique montrent bien que le sujet est délicat sur le plan idéologique, mais cela ne doit pas être une raison suffisante pour s'empêcher de le traiter, bien au contraire. Il faut cependant prendre la pleine mesure des débats qui se posent pour adopter la prudence nécessaire au chercheur. Dans les documents d'archives des années 1800-1975, l'attitude des autorités à l'égard des populations migrantes est assez ambivalente, entre l'accueil chaleureux et le rejet parfois strict, entre l'hébergement généreux et la surveillance qui conduit parfois à des expulsions. De plus, la relative froideur des documents administratifs, où les agents s'attachent à décrire une situation humaine de façon objective, peut sembler choquante pour un lecteur contemporain sensible à la charge émotionnelle que suscite l'histoire personnelle. On ne doit pas juger des qualités humaines de ces agents à l'aune des termes qu'ils emploient dans les archives. Ce serait commettre là un grave contresens historique. Les documents valent pour ce qu'ils sont, des sources, et ce qui pourrait apparaître comme de la froideur ne doit pas être interprété comme autre chose qu'un souci de neutralité administrative. De même, l'emploi de certains termes aujourd'hui inusités voire péjoratifs doit toujours être lu à la lumière des usages de l'époque. Ils ne constituent ni plus ni moins que des témoignages sur leur temps. Les archivistes s'efforcent donc d'aborder ce sujet de manière dépassionnée, ni froide ni indifférente, mais de façon rationnelle et mesurée. C'est à cette condition seulement que les archives que nous avons reçues peuvent conserver leur valeur historique.

C'est pourquoi il convient de dissiper toutes les confusions qui pourrait naître sur le plan sémantique<sup>11</sup>. Le terme de « mouvements de population » doit être entendu dans le double sens qu'il peut recouvrir<sup>12</sup> : d'une part au sens ancien d'« évolution démographique, comptage des unités ajoutées ou retranchées<sup>13</sup> », d'autre part au sens plus transparent de « déplacement, transport ou migration ».

L'objet du guide des sources est de recenser les archives qui éclairent l'histoire et la situation démographique des populations exogènes ou ambulantes, ayant choisi de séjourner en France et plus précisément en Seine-et-Marne. Plusieurs catégories de populations sont ainsi

---

<sup>11</sup> Nous avons à cette fin constitué un glossaire des termes liés aux mouvements de populations, placé en annexe du guide des sources.

<sup>12</sup>Plusieurs autres termes ambivalents, tels « circulaire », « décret » ou « instruction » sont définis dans leurs diverses acceptions au fil du guide et dans le glossaire placé en annexe.

<sup>13</sup>Cette acception valait notamment sous l'Ancien Régime, elle est encore à l'œuvre dans l'intitulé de la sous-série 6 M réglementaire dans le cadre de classement des Archives départementales.

concernées : les **étrangers**, nés en France<sup>14</sup> ou à l'étranger et ne disposant pas de la nationalité française ; les **immigrés**, nés dans un pays étranger et disposant ou non de la nationalité française ; les **réfugiés**, demeurant provisoirement en France tant que la situation politique de leur pays d'origine justifie l'octroi d'un droit d'asile ; les **nomades**, de quelque nationalité qu'ils soient, caractérisés par un mode de vie basé sur le déplacement. En revanche, le phénomène d'émigration n'entrait pas dans le champ délimité, dans la mesure où il concerne des personnes qui ont fait le choix de fixer leur résidence hors du territoire national<sup>15</sup>. Une partie de cette population, les **rapatriés**, rentrent dans le sujet de ce guide des sources au moment du retour massif qui a marqué les phases les plus aiguës de la décolonisation. Enfin les populations juives ne sont pas au cœur de ce guide des sources en tant que telles, en tant que communauté fondée sur la pratique du culte judaïque<sup>16</sup> ; elles sont néanmoins envisagées lorsqu'il s'agit de populations juives d'origine étrangère, mais elles figurent alors dans ce guide des sources parce qu'elles sont étrangères, et non pas parce qu'elles sont juives<sup>17</sup>.

## *Conception et utilisation du guide des sources*

### **Orientation scientifique**

L'intérêt de présenter les sources de l'histoire de l'immigration n'est plus à démontrer, tant pour leur valeur historique et historiographique que pour la résonance qu'elles peuvent avoir dans notre actualité politique. Néanmoins, l'aspect délicat voire polémique d'un tel sujet nécessite de suivre une orientation scientifique stricte et rigoureuse.

Les bornes chronologiques, englobant la période 1800-1975, offrent en matière d'accès à la nationalité française une véritable cohérence. La date de départ coïncide avec l'institution des préfetures en France, c'est-à-dire une administration déconcentrée de l'État dans chaque département. Surtout, cette date se situe au moment où la transition entre un Royaume de sujets et une Nation de citoyens se traduit par l'abandon de la pratique des lettres de naturalité au profit de procédures de naturalisation fixées dans le Code civil. À l'autre extrémité de la période, la date de 1975 coïncide avec la nécessité pour le Gouvernement de limiter l'afflux de main d'œuvre étrangère dans un contexte économique dégradé. C'est à ce moment que

---

<sup>14</sup>Les individus nés en Algérie au temps où elle était divisée en quatre départements français sont naturellement nés Français, quoiqu'on les qualifie parfois spécifiquement de « Nord-Africains ».

<sup>15</sup>Étant donné que la colonisation est un phénomène d'émigration davantage que d'immigration, elle n'entre en ligne de compte que dans la faible mesure où des indigènes des colonies sont venus s'installer en métropole, et dans la mesure où ceux-ci n'ont plus été considérés comme des citoyens français, par exemple à partir de l'indépendance algérienne.

<sup>16</sup> On consultera par ailleurs à ce sujet les références suivantes :

Viey (Frédéric), *Le livre mémorial des Juifs de Seine-et-Marne durant la seconde guerre mondiale (1940-1945)*, Bussy-Saint-Georges : Conseil des communautés juives de Seine-et-Marne / Éditions la Plume et l'Écran, 2008, 347 p. {8°7024 et 8°7024/A}.

Viey (Frédéric), *Histoire des juifs en Seine-et-Marne : du Moyen Âge à nos jours*, Le Mée-sur-Seine : Lys Éditions Amattéis, 2005, 223 p. {8°6246}.

<sup>17</sup> À cet égard, cf. les cotes SC 26346 et M 3456, [réf. 12] et [réf. 13].

## Introduction

l'immigration commença à être perçue comme un facteur aggravant des difficultés sociales. En outre, l'instruction n° DAF/DPACI/RES/2009/005 du 23 mars 2009 prescrit d'aligner les délais de communicabilité des dossiers de naturalisations sur les durées fixées pour les documents relatifs à la vie privée des individus, soit 50 ans. Il est donc inutile de répertorier dès aujourd'hui des archives qui, en l'état actuel de la législation, ne devraient pas être communiqués en salle avant une quinzaine d'années.

Entre ces deux dates, un autre pivot chronologique a été placé dans ce guide des sources : 1945. Dans l'historiographie de l'accès à la nationalité française, cette année correspond à la promulgation du Code de la nationalité, qui vise à rassembler toute la législation en vigueur à ce sujet au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. En matière d'archivistique départementale, cette date est d'autant plus pertinente qu'elle coïncide<sup>18</sup>, pour les archives des services préfectoraux, avec le basculement entre les sous-séries thématiques de M et la série continue W.

Les bornes spatiales, englobant le département de la Seine-et-Marne, offrent également une cohérence satisfaisante justifiant leur choix. En effet, le découpage départemental est légèrement antérieur à la fixation légale des conditions d'accès à la nationalité française dans le Code civil. Par chance, la Seine-et-Marne fait partie de l'immense majorité des départements dont les limites n'ont pas été modifiées depuis 1790, pas même lors de la constitution de la région Île-de-France en 1964 qui a entraîné le remodelage des départements de la « Petite couronne ». De fait, le ressort des services préfectoraux seine-et-marnais est demeuré intact sur l'ensemble de la période concernée. Parmi ces services, dans le domaine de l'encadrement des populations étrangères, immigrées, nomades et rapatriées, on compte notamment le Cabinet du préfet, sollicité pour les affaires les plus délicates, la Police, chargée de contrôler la circulation des Nomades et de surveiller les individus politiquement suspects, notamment les opposants politiques étrangers réfugiés en France, mais également les services chargés du recensement de la population et de l'encadrement de la main d'œuvre. Les fonds d'archives provenant de ces services sont respectivement conservés dans les sous-séries 1 M, 4 M, 6 M et 10 M pour la période antérieure à 1940, et W pour la période postérieure. Le ressort départemental de ces services déconcentrés de l'État coïncide avec la zone couverte par les Archives départementales de Seine-et-Marne où est conservée l'intégralité de leurs fonds. Les ressorts judiciaires et sous-préfectoraux<sup>19</sup>, également en charge de questions liées aux populations concernées par ce guide des sources, épousent également les contours de la Seine-et-Marne.

---

<sup>18</sup>La date du 10 juillet 1940, proposée par la circulaire AD 79-6 du 31 décembre 1979 pour séparer les documents classés dans les sous-séries de M et dans la série W, est purement indicative. Si le principe de cette rupture chronologique est indiscutable, elle doit être appliquée « avec souplesse et discernement ». Les dates des archives cotées en W en Seine-et-Marne apparaissant dans ce guide des sources donnent une idée de la façon dont les archivistes locaux ont agi avec cette souplesse et ce discernement.

<sup>19</sup>En 1790, le département a été découpé en 5 districts autour des chefs-lieux suivants : Meaux, Melun, Nemours, Provins et Rozay-en-Brie. 10 ans plus tard, au moment de l'institution de la préfecture, 5 arrondissements furent créés : Meaux, Melun et Provins perpétuaient les chefs-lieux de districts tandis que Coulommiers et Fontainebleau étaient préférés respectivement à Rozay-en-Brie et Provins. Les deux promus de 1800-1801 furent supprimés en 1926, et seul Fontainebleau fut rétabli en 1988. Plus récemment, une nouvelle sous-préfecture fut créée à Noisiel (1993) mais elle fut presque aussitôt transférée à Torcy (1994). Une série de cartes retraçant les étapes de la géographie préfectorale seine-et-marnaise est proposée en annexe.

## Introduction

Par conséquent, au-delà de l'histoire des phénomènes migratoires, les sources recensées ici éclairent l'histoire des administrations chargées d'encadrer les déplacements et l'hébergement des populations migrantes ou ambulantes, mais également l'histoire des textes réglementaires fixant l'accès à la nationalité française<sup>20</sup>. Au total, ce sont près de 1 100 documents d'archives qui ont été répertoriés et sont présentés avec leur cote, leur titre, leur date et quelques éléments de description sommaire<sup>21</sup>. Ces sources abondantes sont inégalement réparties dans quatre sous-séries thématiques réglementaires de M pour la période 1800-1945, puis dans la série continue W pour la période 1945-1975. Les administrations concernées sont les suivantes :

Intitulé de l'administration	(Sous-)série concernée		
	1800-1945	1945-1975	
<b>Administration générale</b>			
* événements politiques		* opinion publique	
Cabinet du préfet	→ 1 M	→ W	
<b>Ordre public</b>			
* réglementation des populations ambulantes		* surveillance des étrangers et des réfugiés	
* surveillance des suspects (personnes et mouvements politiques)			
Police	→ 4 M	→ W	
<b>Population, affaires économiques, statistiques</b>			
* dénombrements, recensements et mouvements		* naturalisations	
Direction de l'administration générale et de la réglementation (DAGR)	2 <sup>e</sup> bureau Réglementation économique	→ 6 M	→ W
	4 <sup>e</sup> bureau Politique étrangère et naturalisations		
Direction de la réglementation et des libertés publiques (DRLP)	Service des étrangers		
Service des cartes nationales d'identité (CNI)			
Service départemental des rapatriés			
Service des affaires sociales musulmanes (ASM)			
<b>Travail</b>			
* main d'œuvre		* grèves et mouvements sociaux ouvriers	
Direction du travail et de la main d'œuvre (DTMO)	Service des étrangers	→ 10 M	→ W
Service de la main-d'œuvre indigène (MOI)			

<sup>20</sup>Une chronologie détaillée de ces textes est fournie en annexe.

<sup>21</sup>Si l'on tient compte de la proportion de liasses et de boîtes parmi ces 1 100 documents, on peut estimer la taille moyenne d'une cote à environ 8 cm l, soit un total approximatif de 90 m l répertoriés dans ce guide.

## Introduction

Comme leur nom l'indique, les séries et sous-séries « réglementaires » sont définies par le cadre de classement théorique<sup>22</sup> des archives départementales, indépendamment de l'histoire des services d'archives. En Seine-et-Marne, cette histoire propre des fonds, des classements successifs et de l'empreinte laissée par tel archiviste ou tel service versant doit être connue avant d'entreprendre des recherches. Parmi les particularités locales, il faut mentionner l'usage de la numérotation thématique des sous-séries de M antérieurement à la publication d'un cadre normé pour ces sous-séries. Par conséquent, le 6 M seine-et-marnais concerne les mouvements de population, ce qui est fortuitement conforme à la réglementation, tandis que les recensements sont cotés en 10 M dans le département alors que la théorie les place également en 6 M. En outre, l'usage de séries continues en Seine-et-Marne a précédé la règle. Ainsi les cotes SC (pour « série continue »), PF (pour « préfecture ») et CA (pour « cité administrative ») devraient théoriquement être réparties dans les sous-séries de M ou dans la série W, selon leur date. À noter que ces séries continues sont numérotées dans l'ordre chronologique de versement aux Archives départementales, ce qui ne coïncide pas nécessairement avec l'ordre chronologique de traitement des affaires par les services producteurs. Enfin, les Archives départementales de Seine-et-Marne conservent un certain nombre de documents dans des sous-séries provisoires, signalées par des cotes de type « Mp » pour « M provisoire », ou Up, Yp etc. sur le même modèle. Toutes ces particularités entraîneraient un surcroît de travail considérable si l'on devait recoter un par un tous les documents concernés. Il est donc préférable, du moins à moyen terme, de connaître ces quelques usages pour ne pas se laisser égarer.

Les Archives départementales disposent d'ailleurs de documentation spécifique sur l'ouverture et la fermeture de ces séries non-conformes à la réglementation. Cette documentation, quoique parfois lacunaire, inclut des renseignements très précieux sur l'historique de la conservation. Nous avons reproduit dans un encadré, au fil du guide des sources, la teneur de ces renseignements chaque fois qu'ils apportaient un éclairage utile sur une cote<sup>23</sup>.

## Aspects pratiques

Il est important de noter qu'un guide des sources n'est pas un outil exhaustif, mais une aide pour effectuer un premier repérage dans les sources. Ce n'est pas non plus un répertoire numérique, mais un instrument de recherche thématique, un inventaire raisonné. Pour construire des ensembles intellectuels cohérents, la forme du guide des sources permet de s'affranchir de la numérotation des cotes, quand l'ordre de celle-ci apporte plus de confusion qu'il n'en dissipe. Par exemple, les cotes M 9971 à M 9975 sont toutes relatives aux échanges

---

<sup>22</sup>Le cadre de classement alphabétique est apparu dans les *Instructions pour la mise en ordre et le classement des Archives départementales et communales* dues à Natalis de Wailly et promulguées le 24 avril 1841. Depuis lors, les principales modifications ont été portées par la circulaire AD 65-29 du 16 décembre 1965, qui posait le principe d'un traitement différent pour les archives classées de manière définitive et les versements contemporains, et la circulaire AD 79-6 du 31 décembre 1979, qui substituait le versement au fonds comme unité de traitement. Tous ces textes sont rappelés dans la circulaire AD 98-8 du 18 décembre 1998.

<sup>23</sup>Par exemple, une pièce de correspondance datée de juillet 1979, entre les Archives départementales et la DAGR, précise que le bordereau de versement des dossiers des mariages des étrangers portera désormais explicitement la mention de ce type documentaire. Un courriel de 2003 indique que le Service de préarchivage de la Préfecture employait alors 2 personnes et conservait 6 km l d'archives provenant surtout de la DRLP.

## Introduction

d'actes d'état civil concernant les étrangers dans le département (1872-1931), mais d'une part la numérotation des cotes ne respecte pas l'ordre chronologique (les dossiers cotés M 9973 et M 9975 sont antérieurs à ceux cotés M 9971 et M 9972), d'autre part la cote M 9974 est intercalée dans ce groupe cohérent alors que son contenu est tout à fait étranger à ces questions et ne s'y rapporte ni par sa date (1828) ni même par son sujet (État récapitulatif du papier timbré nécessaire pour le confection des registres d'état civil). En revanche, la cote M 9980 n'est pas immédiatement consécutive au groupe, mais elle contient des dossiers similaires produits à une date similaire. De fait, même si la cote demeure l'élément d'identification fondamental des documents qui figurent dans ce guide, une référence chiffrée leur a été attribuée. Cette référence n'a aucune valeur en dehors de ce guide, elle sert uniquement à renvoyer à un élément continu au fil des pages, dans la mesure où les cotes répertoriées ont été ventilées selon un plan thématique.

Chaque entrée de ce guide se présente sous la forme suivante (les éléments marqués d'un astérisque\* sont facultatifs) :

[référence interne au guide] **M 0001 (Cote à 2 éléments d'un document unique)**

Intitulé, éléments de description sommaire, contenu analytique du document.

1800 (date seule)

[référence interne au guide] **001 W 0001 (Cote à 3 éléments d'un document unique)**

Intitulé, éléments de description sommaire, contenu analytique du document. {Note complémentaire au contenu analytique : signalement de contenu remarquable ou renvoi vers d'autres documents dans le guide\*.

1800-1975 (période)

**M 0002-M 0003 (Groupes de cotes) Intitulé général.....1800-1945 (dates extrêmes)**

Note complémentaire à l'intitulé général : renseignements valables pour le groupe de cotes*.
--

[référence interne au guide] **M 0002 (Cote d'un document à l'intérieur d'un groupe)**

Contenu analytique du document\*.

1800-1870

[référence interne au guide] **M 0003 (Cote d'un document à l'intérieur d'un groupe)**

Contenu analytique du document\*.

1871-1945

L'accès aux documents de ce guide est triple : par thème grâce au plan du guide, apparent dans la table des matières, par cote grâce à la table de concordance en annexes et par nationalité grâce à la table des nationalités citées en annexes également.

En outre, une bibliographie sélective et une liste des sources complémentaires sont fournies en annexes pour proposer plusieurs pistes d'élargissement. Quelques cartes, plusieurs chronologies et un glossaire complètent la boîte à outils mise à disposition du chercheur dans ce guide.



# **Territoires et mouvements de populations : guide des sources**



*Cabinet du préfet*



## 1800-1945 : du Code civil au Code de la nationalité (1 M)

### *Réglementation sur l'accès à la nationalité française*

- [réf. 1] **M 11121**  
Étrangers, application de la loi-décret de 1938 : instructions, correspondance. 1938
- [réf. 2] **M 3455**  
Application de la loi du 17 juillet 1940 sur les conditions d'accès à la nationalité française : correspondance. {Cf. la cote suivante, [réf. 13] sur la loi du 17 juillet 1940.} 1940-1942

### *Surveillance et expulsions d'étrangers*

#### Surveillance des personnes suspectes

- [réf. 3] **M 5547**  
Affaires communales : campagne électorale, conseil de révision, comptes-rendus des réunions politiques, suspects d'espionnage, incidents au conseil de révision de Dammartin et protestation d'un groupe de maires (1906), correspondance. 1887-1906
- [réf. 4] **M 5903**  
Demande de naturalisation de Gurdjieff, ressortissant russe, résidant à Avon : dossier. {Cf. la cote M 5143, [réf. 206] sur la surveillance des ressortissants russes titulaires de passeports Nansen.} 1928
- [réf. 5] **M 11104**  
Surveillance, étrangers communistes. 1935-1940
- [réf. 6] **M 3613**  
Renseignements sur les activités politiques de diverses organisations et de certains individus (notamment allemands et italiens), dissolution d'organisations politiques : notes, rapports, correspondance. 1936-1941
- [réf. 7] **M 11120**  
Situation des étrangers, organisation d'une enquête générale dans le département : instructions, correspondance. 1938

Cabinet du préfet

- [réf. 8] **M 11115**  
Lutte contre l'espionnage et les attentats : rapports de la Sûreté nationale, comportant la liste et le signalement des suspects.  
1939-1940
- [réf. 9] **M 11126**  
Lutte contre l'espionnage et les attentats, propos défaitistes : rapports de la Sûreté nationale, notes, instructions, correspondance.  
1939-1940
- [réf. 10] **M 11112**  
Surveillance des milieux communistes (étrangers, fonctionnaires...) : dossiers individuels, listes, rapports, correspondance.  
Surveillance des individus, des établissements travaillant pour la Défense Nationale et des lieux susceptibles d'être l'objet d'attentats : circulaire, décret, télégramme, correspondance, rapport.  
1939-1940
- [réf. 11] **SC 51157**  
Surveillance des étrangers.  
1939-1941
- [réf. 12] **SC 26346**  
Déclarations des fonctionnaires de préfecture concernant l'accès aux emplois publics (sociétés secrètes, juifs) suivant l'application des Lois du 17 juill. 1940, 14 août 1940 et 03 octobre 1940.  
1940-1941
- [réf. 13] **M 3456**  
Fonctionnaires relevés de leurs fonctions en applications des lois du 17 juillet et du 30 août 1940 : correspondance. {Cf. la cote précédente, [réf. 2] sur la loi du 17 juillet 1940.}  
1940-1941
- [réf. 14] **SC 25493**  
Renseignements demandés par les autorités allemandes concernant des étudiants résidant dans le département, expulsés de Paris sur ordre du Commandement militaire allemand en France, le 12 novembre 1940 : listes nominatives, correspondance.  
1940-1941
- [réf. 15] **SC 25494**  
Demande de recensement des Espagnols par les autorités d'occupation : listes nominatives des Espagnols du département ayant pris part à la guerre d'Espagne, correspondance.  
oct. 1940-janv. 1941

Cabinet du préfet

- [réf. 16] **SC 25550**  
Sûreté nationale :  
- Licenciements du personnel auxiliaire de police.  
- Notes du Commandant des Forces Militaires allemandes en France concernant l'espionnage.  
- Correspondance.

1940-1941

**SC 51235/1 - SC 51235/37 Photographies de résistants..... 1941-1944**

- [réf. 17] **SC 51235/4**  
Photographie en pied de Zgodo L. dit Borciewicz.
- [réf. 18] **SC 51235/5**  
Photographie d'identité de Zgodo L. dit Borciewicz.
- [réf. 19] **SC 51235/8**  
Photographie en pied de Barrachi Albert dit Sassy, dit Maurice, Armand, Georges.
- [réf. 20] **SC 51235/9**  
Photographie d'identité de Barrachi Albert dit Sassy, dit Maurice, Armand, Georges.
- [réf. 21] **SC 51235/22**  
Photographie d'Ouzoulias dit Marceau.
- [réf. 22] **SC 25491**  
Biens considérés comme biens ennemis : instructions, correspondance {cf. dans les archives de la Police une mesure comparable visant les biens des ressortissants britanniques en 1806, cote M 3772, [réf. 211]}.

oct. 1940-déc. 1940

- [réf. 23] **SC 51260**  
Étrangers.

1941-1944

**Expulsions**

- [réf. 24] **M 4841**  
Intervention du docteur Nast, député, en faveur de deux Italiennes expulsées de France : correspondance.

1934

- [réf. 25] **M 4945**  
Dossier d'expulsion de Célestin Vienny, ressortissant suisse entré clandestinement en France (mention « décédé » indiquée).

1939-1940

***Demandeurs d'asile et réfugiés***

- [réf. 26] **M 6013**  
Domaine de la Bretonnière pouvant être affecté comme dépôt d'internés : correspondance.  
1923
- [réf. 27] **SC 25529**  
Réfugiés espagnols : hébergement, changements de résidence, retour dans leur pays d'origine, rapatriement, correspondance.  
juill. 1940-janv. 1941
- [réf. 28] **SC 25487**  
Réfugiés, organisation des centres d'accueil et de triage des évacués : instructions, correspondance.  
22 juin 1940-18 mars 1941
- [réf. 29] **SC 25530**  
Étrangers :  
- PV de gendarmerie constatant délits ou infractions commis par des étrangers.  
- Renseignements sur le camp d'étrangers installé à Guermantes.  
août 1940-déc. 1940
- [réf. 30] **SC 25548**  
Locaux vacants susceptibles d'être utilisés comme colonies de vacances : correspondance, états par communes.  
1941

***Main d'œuvre étrangère***

**M 11122-M 11123 Contrôle et limitation de l'emploi de main-d'œuvre étrangère par les entreprises françaises..... 1932-1940**

- [réf. 31] **M 11122**  
- Loi du 10 août 1932 : instructions, correspondance (1935-1937)  
- Protection de la main d'œuvre française contre les étrangers (1932-1939)  
1932-1939
- [réf. 32] **M 11123**  
Loi du 10 août 1932 : correspondance de l'Office départemental de placement (1932-1939)  
Contrats collectifs (1936)  
Pourcentage de main d'œuvre étrangère dans divers secteurs professionnels : dossiers thématiques.  
- Entreprises du bâtiments et des travaux publics : décret du 27 juillet 1935, correspondance (1935-1939)  
- Marchés de fournitures pour travaux publics : comptes-rendus de séances de l'Office départemental de placement (1933-1935)



Cabinet du préfet

- Métallurgie : décret du 21 mai 1938
- Salons de coiffure : décrets du 17 juillet 1934, du 13 mars 1936, du 11 juillet 1938
- Industrie sucrière : correspondance, avis à la presse (1932-1936)
- Industries du bois : décret du 26 février 1935
- Entreprises de construction en béton moulé et de cuves en ciment : correspondance, avis à la presse (1936)
- Verrerie, brasserie : décrets du 9 avril 1937, correspondance (1935-1937)
- Statuaires, sculpteurs et décorateurs : décret du 16 mai 1934, correspondance (1933-1934)
- Chantiers, ateliers dans le cadre du plan des grands travaux contre le chômage (1934)
- Industries chimiques : décret du 6 octobre 1936
- Caoutchouc et succédanés : décret du 3 avril 1936
- Industries électriques et polygraphiques, fabriques de papier et de carton, tuileries, briqueteries, fabriques de chaux, de plâtres, de ciments boulangeries, pâtisseries, biscuiteries, confiseries, minoteries, fabriques de glace, dragerie : décret du 2 janvier 1936
- Infirmiers, garde-malades, musiciens : décret du 13 mars 1933 et arrêté du 27 mai 1937
- Blanchisseries : décret du 3 avril 1936
- Établissements de spectacle : décret du 23 avril 1933
- Cuirs et peaux : décret du 26 juillet 1933
- Chapellerie : décret du 28 janvier 1935

1932-1940

**SC 23192-SC 23202 Ouvriers agricoles, surveillance et contrôle des déplacements : dossiers nominatifs..... 1939-1945**

Rapports et procès-verbaux de police et gendarmerie, notes, correspondance (notamment entre les patrons et l'administration)

[réf. 33]	<b>SC 23192</b> A.	[réf. 39]	<b>SC 23198</b> L.
[réf. 34]	<b>SC 23193</b> B.	[réf. 40]	<b>SC 23199</b> M à O.
[réf. 35]	<b>SC 23194</b> C.	[réf. 41]	<b>SC 23200</b> P.
[réf. 36]	<b>SC 23195</b> D.	[réf. 42]	<b>SC 23201</b> R à S.
[réf. 37]	<b>SC 23196</b> E à G.	[réf. 43]	<b>SC 23202</b> T à V.
[réf. 38]	<b>SC 23197</b> H à K.		

Cabinet du préfet

[réf. 44] **SC 26396**  
Correspondance entre la Préfecture et le Service de la main-d'œuvre indigène (MOI) :  
- Listes des employeurs de Seine-et-Marne  
- Informations sur la main d'œuvre marocaine employée dans les fermes.  
1940-1941

[réf. 45] **SC 23226**  
Emploi des déserteurs marocains et algériens : correspondance, fiches de gendarmerie faisant suite à des refus de travailler.  
1941-1944

***Colonisation et émigration***

[réf. 46] **M 7131**  
Algérie : autorisations de passage gratuit, concessions de terrains, secours, correspondance.  
1851-1875

**M 6960-M 6964 Émigration..... 1862-1895**

[réf. 47] **M 6960**  
Recrutements illicites, surveillance à exercer : instructions.  
1874-1877

[réf. 48] **M 6961**  
Instructions et rapports du ministre de l'Intérieur.  
1879-1887

[réf. 49] **M 6962**  
Secours accordés aux colons, aux descendants de colons réfugiés : instructions, correspondances.  
1872-1889

[réf. 50] **M 6963**  
Algérie et autres colonies françaises : instructions, correspondance.  
1876-1895

[réf. 51] **M 6964**  
Statistiques de l'émigration à l'étranger de 1865 à 1895 : instruction.  
1862-1895

[réf. 52] **M 5396**  
Propagande coloniale. - Création d'un Comité d'action coloniale : instructions, correspondance.  
1930-1934

## 1945-1975 : politique étrangère et décolonisation (série W)

### *Affaires étrangères et surveillance des mouvements politiques*

- [réf. 53] **SC 51214**  
Enquêtes sur les membres du Cercle européen, organe de collaboration franco-allemande : rapport, correspondance.  
1945-1947
- [réf. 54] **SC 2081**  
Affaires suivies par le Cabinet, dont enquêtes sur les réfugiés polonais, italiens, espagnols et sur leur intégration dans le département (associations).  
1945-1961
- [réf. 55] **SC 2194**  
Affaires suivies par le Cabinet, dont consulats : nomination de consuls étrangers installés en Seine-et-Marne ; correspondance générale.  
1946-1959
- [réf. 56] **SC 26648**  
Bureau du Cabinet : voyages en France des présidents de républiques étrangères.  
[s.d]
- [réf. 57] **SC 51343**  
Polonais résidant en Seine-et-Marne : enquêtes, arrestations.  
1949
- [réf. 58] **SC 51179**  
Informations sur le Mouvement des citoyens du monde en Seine-et-Marne.  
1950
- [réf. 59] **SC 1991**  
Année mondiale du réfugié, Union pour la Communauté :  
- Organisation : circulaires, arrêtés...  
- Constitution d'un comité interministériel (listes des personnes le composant)  
- Comité départemental pour le mois de la Communauté, participation des Chambres de commerce et des métiers, d'associations chrétiennes...  
- Publication *Flash pour l'Afrique*, petit fascicule illustré appelant à des versements d'aide financière par les particuliers.  
1959-1960
- [réf. 60] **1930 W 41**  
- Expulsions des bidonvilles à Courtry.....1969-1981  
- Organisations syndicales.....1977-1981  
1969-1981

**2349 W 16-2349 W 17 Surveillance des mouvements politiques : dossiers thématiques..... 1968-1979**

- [réf. 61] **2349 W 16**  
 - Vie nouvelle, parti de gauche militant pour la libération, le transport et l'accueil en France de prisonniers politiques boliviens.....1972-1975  
 - protection des Israéliens ou Israélites, circulaires, télégrammes.....1976-1978
- [réf. 62] **2349 W 17**  
 - Maoïstes.....1971-1975  
 - Extrême-gauche et indépendantisme basque : Secours rouge et mouvements liés au « Procès de Burgos ».....1970-1973  
 - Front de solidarité Indochine.....1972-1973  
 - Amnesty international.....1978-1979
- [réf. 63] **SC 2145**  
 Réfugiés hongrois : correspondance. 1960
- [réf. 64] **SC 51055**  
 Association nationale pour l'Indochine française. 1947
- [réf. 65] **SC 37208**  
 Bureau de défense : besoins prévisionnels pour l'armée américaine. 1964

***Suivi des affaires nord-africaines***

Les cotes répertoriées ci-dessous proviennent du Service de coordination des informations nord-africaines, désigné sous l'acronyme SCINA. On trouvera une notice à son sujet dans le glossaire ; pour acquérir une vision globale de ses archives, on consultera avec intérêt les références indiquées en sources complémentaires, chapitre « Archives nationales ».

**Réglementation**

- [réf. 66] **SC 4019**  
 Réglementation antérieure [à la création du SCINA, 1955]. 1954
- [réf. 67] **SC 4017**  
 Loi du 26 juillet 1957.
- [réf. 68] **SC 4027**  
 Loi du 26 juillet 1957 : instructions, correspondance.
- [réf. 69] **SC 2166**  
 Instructions en application de la loi du 26 juillet 1957.

Cabinet du préfet

		1958-1960
[réf. 70]	<b>SC 16600</b> Ordonnance du 7 octobre 1958.	
[réf. 71]	<b>SC 4018</b> Ordonnances.	07 oct. 1958-09 nov. 1961
[réf. 72]	<b>SC 4020</b> Instructions.	1958-1961
[réf. 73]	<b>SC 4021</b> Service des affaires sociales musulmanes. - Gestion du personnel : - affectation des conseillers techniques pour les ASM (1957-1961) - états des frais de déplacement, avis de recrutement et renseignements personnels concernant un conseiller social et deux secrétaires du SASM.	1957-1962

**Correspondance, documentation et statistiques**

	<b>SC 2158 et SC 4023 Correspondance générale.....</b>	<b>1955-1961</b>
[réf. 74]	<b>SC 2158</b>	1955-1959
[réf. 75]	<b>SC 4023</b>	1960-1961
[réf. 76]	<b>SC 30986</b> Correspondance.	1962-1965
	<b>SC 2162 et SC 2169 États mensuels.....</b>	<b>1956-1962</b>
[réf. 77]	<b>SC 2162</b>	1956- 1959
[réf. 78]	<b>SC 2169</b>	1960-1962
	<b>Synthèses.....</b>	<b>1958-1967</b>
[réf. 79]	<b>SC 2147</b>	1960
[réf. 80]	<b>SC 2148</b>	1961

Cabinet du préfet

- [réf. 81] **SC 4015** janv. 1962-juin 1962
- [réf. 82] **SC 4016** juill. 1962-oct. 1962
- [réf. 83] **SC 4162** déc. 1962-mars 1963
- [réf. 84] **SC 4304** avr. 1963-juill. 1963
- [réf. 85] **SC 31010** [1963-1967]
- [réf. 86] **SC 2149** 1967
- [réf. 87] **SC 4022**  
Foyer des Nord-africains. - Correspondance :  
- foyer de Melun (1959-1960)  
- implantation des familles musulmanes : documentation adressée par la Préfecture à la SONACOTRA (1961).  
1959-1961
- [réf. 88] **SC 4024**  
Dossiers thématiques.  
- Rapports et synthèses (Ministère de l'Intérieur).  
- Attributions de subventions à des Nord-Africains par le Conseil général.  
- Demandes d'indemnisation de victimes du terrorisme nord-africain en métropole.  
- Secours aux musulmans menacés ou réfugiés en métropole : correspondance, notes, carte.  
- Français musulmans d'Algérie : accès à des emplois en métropole, formation professionnelle.  
- Recensement d'anciens militaires musulmans.  
- Contrôle de la migration du travail d'Algérie en métropole.  
- Candidature de Français dans l'administration en Algérie.  
1958-1962
- [réf. 89] **SC 16602**  
- Documentation historique sur l'Algérie  
- Texte des accords d'Évian (La Documentation française)  
- Instructions (1962)  
1960-1962
- [réf. 90] **SC 16602**  
Affaires d'Algérie : divers.  
1960

Cabinet du préfet

- [réf. 91] **SC 4028**  
Service régional de coordination des informations nord-africaines.  
- Organisation de réunions : convocations, correspondance, notes, rapports.  
1960-1961
- [réf. 92] **SC 25084**  
Éléments d'information sur les affaires nord-africaines.  
1962-1966
- [réf. 93] **SC 28032**  
- Statistiques, états numériques.  
- Hébergement de Nord-Africains, fourniture d'aides (1965).  
- État des condamnations de Nord-Africains (1968).  
1965-1968
- [réf. 94] **SC 41628**  
- Organisation des recensements : instructions, correspondance.  
- Étrangers et immigration : notes, correspondance.  
1971-1973

**Surveillance des individus suspects et lutte contre les associations politiques**

- [réf. 95] **SC 2161**  
Nord-africains assignés à résidence en application de l'ordonnance du 26 juillet 1957.
- [réf. 96] **SC 4026**  
Internements en application de l'ordonnance du 7 octobre 1958.
- [réf. 97] **SC 2201**  
Documents saisis au FLN en application de l'ordonnance du 7 octobre 1958.
- [réf. 98] **SC 2167**  
Événements relatif à l'action du FLN.  
1958-1960
- [réf. 99] **SC 2168**  
Circulation des Nord-africains entre la métropole et l'Algérie.  
1960
- [réf. 100] **SC 2165**  
Nord-africains interdits de séjour en Seine-et-Oise et en Seine-et-Marne.  
1959-1960
- [réf. 101] **SC 4309**  
Arrêtés d'interdiction de séjour en Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne pour des Nord-africains.  
janv.-avr. et juill. 1960

**SC 4029-SC 4033 et SC 2159-SC 2160 Application de l'ordonnance du 7 octobre 1958 : dossiers de suspects..... 1958**

[réf. 102] **SC 2159**  
Dossiers n° 1 à 82.

[réf. 103] **SC 2160**  
Dossiers n° 83 à 129 ; ordonnance du 07 octobre 1958.

[réf. 104] **SC 4029**  
Dossiers n° 130 à 177.

[réf. 105] **SC 4030**  
Dossiers n° 178 à 238.

[réf. 106] **SC 4031**  
Dossiers n° 239 à 335.

[réf. 107] **SC 4032**  
Dossiers n° 358-386 et 391.

[réf. 108] **SC 4033**  
Dossiers n° 392-498.

**SC 2163-SC 2164 Application de l'ordonnance du 7 octobre 1958 : dossiers de suspects.....[1958]**

[réf. 109] **SC 2163**  
A-H.

[réf. 110] **SC 2164**  
I-Z.

[réf. 111] **SC 2076**  
Saisies de la presse au sujet de la guerre d'Algérie : commissions rogatoires.  
1959-1960

[réf. 112] **SC 4025**  
Commissions rogatoires, délivrées en application de l'article 30 du Code de  
procédure pénale.  
1961

[réf. 113] **SC 28033**  
- Organisation des recensements : instructions, correspondance.  
- Étrangers et immigration : notes, correspondance.  
1962-1967



**Action sociale**

- [réf. 114] **SC 4044**  
Affaires nord-africaines : aide sociale ; correspondance.  
1958-1960
- [réf. 115] **SC 16601**  
Service social nord-africain.  
[années 1960]
- [réf. 116] **SC 31008**  
Accueil et promotion des migrants : dossiers thématiques  
- Cité Menier à Noisiel  
- promotion des migrants.  
[années 1970]

Cabinet du préfet

Cabinet du préfet

*Services chargés de la police*

Services chargés de la police

## 1800-1945 : affirmation et rivalité des nations en Europe (4 M)

### *Populations nomades*

- [réf. 117] **M 3734**  
Jeux de hasard, loteries, spectacles forains (affaires de Praslin).  
1805-1868
- [réf. 118] **M 5219**  
Loteries étrangères, loteries pour les œuvres, loteries foraines, loterie nationale, tombolas pour restauration d'églises et monuments classés : statistiques, correspondance.  
1851-1939
- [réf. 119] **M 6990**  
Colporteurs, marchands forains, ambulants de toutes sortes, enfants employés dans les professions ambulantes : instructions, correspondance.  
1894-1911

### **M 1515-M 1518 Nomades : notices d'identité individuelles**

1913-1939

- |                                  |                                  |
|----------------------------------|----------------------------------|
| [réf. 120] <b>M 1515</b><br>A-C. | [réf. 122] <b>M 1517</b><br>L-R. |
| [réf. 121] <b>M 1516</b><br>D-K. | [réf. 123] <b>M 1518</b><br>S-Z. |

### **M 1525-M 1526 et M 1528 Marchands ambulants**

1921-1948

- [réf. 124] **M 1528**  
Correspondance générale.  
1921-1943
- [réf. 125] **M 1525**  
Recensement des marchands ambulants et des brocanteurs.  
1939-1941
- [réf. 126] **M 1526**  
Copies des inscriptions portées au registre analytique et chronologique.  
1945-1948
- [réf. 127] **M 1594**  
Forains : cartes d'identité ; notices individuelles.  
1926-1932

## Services chargés de la police

- [réf. 128] **SC 5316**  
Direction de l'administration générale et de la réglementation ; 2<sup>e</sup> bureau  
(réglementation économique). Forains : dossiers individuels.  
1939

### *Étrangers, réfugiés et demandeurs d'asile*

#### **Réglementation**

- [réf. 129] **M 6974**  
Secours accordés aux réfugiés étrangers, état des étrangers résidant dans le  
département : circulaires, correspondance, instructions.  
1831-1851
- [réf. 130] **M 6996**  
Réfugiés étrangers circulant dans le département : instructions, correspondance.  
1833-1849
- [réf. 131] **M 5744**  
Demandes de visas de sortie : instructions, circulaires abrogées, correspondance.  
1914-1929
- [réf. 132] **M 3575**  
Circulaires du ministère de l'Intérieur concernant les étrangers.  
1938
- [réf. 133] **M 8261**  
Droit d'asile : instructions, circulaires, affiches.  
1939-1940

#### **Accueil et hébergement**

- [réf. 134] **M 3758**  
États des réfugiés subventionnés.  
1838-1858
- [réf. 135] **M 6975**  
Réfugiés polonais : renseignements politiques, contrôle des réfugiés résidant dans le  
département, réfugiés secourus, états des mutations, comptes des dépenses et  
recettes.  
1838-1864
- [réf. 136] **M 10240**  
Mouvements des réfugiés, états des noms subventionnés.  
1838-1841

Services chargés de la police

- [réf. 137] **M 10242**  
 Réfugiés polonais : secours, correspondance collective, renseignements, listes nominatives.  
 1843-1897
- [réf. 138] **M 7029**  
 Réfugiés subventionnés : demandes de secours, instructions.  
 1843-1871
- [réf. 139] **M 7020**  
 Réfugiés polonais : demandes de secours, avis de l'administration, correspondance.  
 1853-1873
- [réf. 140] **M 7030**  
 Réfugiés polonais : secours accordés.  
 1890-1912

**Contrôle de la circulation des personnes**

- [réf. 141] **M 7068**  
 Circulation des ouvriers et étrangers : instructions, correspondance concernant les mesures de surveillance à l'égard des ouvriers et étrangers circulant dans le département.  
 1850-1851
- [réf. 142] **M 6977**  
 Réfugiés espagnols résidant en Seine-et-Marne : demandes de rejoindre les membres de leur famille dans la métropole. Mouvements des réfugiés espagnols venant d'autres départements : renseignements, notices individuelles, correspondance.  
 1908-1910

**M 6838-M 6841 et M 6845-M 6847 Passeports et visas : demandes, correspondance..... 1793-1918**

- |  |           |                          |           |
|--|-----------|--------------------------|-----------|
| [réf. 143] <b>M 6841</b><br>{Contient en outre des instructions et des spécimens.} | 1793-1872 | [réf. 146] <b>M 6846</b> | 1916      |
| [réf. 144] <b>M 6840</b>   | 1914-1918 | [réf. 147] <b>M 6838</b> | 1917-1918 |
| [réf. 145] <b>M 6845</b>   | 1915      | [réf. 148] <b>M 6839</b> | 1917-1918 |
|  |           | [réf. 149] <b>M 6847</b> | 1917-1918 |

Services chargés de la police

**M 5795 et M 5788 Demandes d'entrée, de séjour, de sortie de France : correspondance.....1920-1927**

- [réf. 150] **M 5795** 1920-1924
- [réf. 151] **M 5788** 1926-1927
- [réf. 152] **M 5302**  
Instruction concernant les taxes de visas de passeports, correspondance. 1925-1929

**Office international Nansen : demandes de visas, correspondance.....1930-1938**

- [réf. 153] **M 6489**  
Demandes, correspondance. 1930
- [réf. 154] **M 6033**  
Demandes formulées par des ressortissants russes. 1930-1931
- [réf. 155] **M 5712**  
Demandes formulées par des réfugiés russes. 1932
- [réf. 156] **M 5463**  
Demandes de passeports et de visas d'entrée ou sortie de France. 1933-1937
- [réf. 157] **M 5090**  
Office international Nansen : états trimestriels, instructions, correspondance. 1934-1938

**Déclarations de nationalité, contrôle de la résidence et des titres de réfugiés**

- [réf. 158] **M 3766**  
Étrangers : états numériques et mouvements de population par canton et commune de l'arrondissement de Melun, déclarations de nationalité et de résidence. 1831-1888



Services chargés de la police

**M 10041-M 10044 Réfugiés polonais : dossiers..... 1832-1858**

[réf. 159]	<b>M 10041</b> A-G.	[réf. 161]	<b>M 10043</b> M-R.	
	1832-1856			1833-1858
[réf. 160]	<b>M 10042</b> H-L.	[réf. 162]	<b>M 10044</b> S-Z.	
	1836-1858			1833-1858
[réf. 163]	<b>M 10238</b> Listes des réfugiés étrangers par commune.			1838
[réf. 164]	<b>M 6997</b> Réfugiés espagnols carlistes : avis de changement de résidence, avis de direction donnés aux réfugiés.			1844-1851
[réf. 165]	<b>M 6944</b> Réintégration dans la qualité de Français (application de l'article 18 du code civil) : demandes, avis de l'administration.			1874-1895
[réf. 166]	<b>M 4441</b> Étrangers. - Réhabilitations : dossiers des intéressés (renseignements).			1897-1920
[réf. 167]	<b>M 6976</b> Situation numérique des étrangers résidant dans le département, états de nationalité.			1905-1907
[réf. 168]	<b>M 4442</b> Réhabilitations : dossiers des intéressés (renseignements).			1922-1937
[réf. 169]	<b>M 5586</b> Émigrés russes : certificats d'identité.			1923-1925
[réf. 170]	<b>M 5954</b> Réfugiés russes : demandes de certificats d'identité (photos d'identité).			1925-1929
[réf. 171]	<b>M 5939</b> Instructions et enquêtes concernant les étrangers propriétaires d'immeubles.			1924-1925
[réf. 172]	<b>M 6391</b> Demandes d'autorisation de séjour, enquêtes, incidents.			

Services chargés de la police

1925-1926

[réf. 173] **M 6357**

Recensement des indigènes de l'Afrique du Nord par commune.

1927

[réf. 174] **M 4819**

Étrangers résidant en France : demandes de séjour, enquêtes et avis de l'administration.

1932-1935

[réf. 175] **M 8262**

Relevés généraux des étrangers sans nationalité âgés de 20 à 48 ans, et des autres étrangers bénéficiaires du droit d'asile âgés de 20 à 27 ans et de 35 à 40 ans.

1939-1940

### Surveillance et expulsions

**M 10239 et M 10241 Réfugiés : subsides, surveillance, états nominatifs de ceux résidant dans le département, correspondance..... 1831-1840/1846**

[réf. 176] **M 10239**

Réfugiés polonais.

1831-1846

[réf. 177] **M 10241**

Réfugiés espagnols, portugais, italiens.

1831-1840

[réf. 178] **M 7028**

Réfugiés polonais : enquêtes de police.

1833-1851

[réf. 179] **M 7055**

Société démocratique polonaise : liste des membres connus (pour la France entière), instructions, correspondance.

1834

[réf. 180] **M 3759**

Sûreté générale. - Expulsions, condamnés étrangers expulsés, transportés étrangers expulsés.

1835-1869

[réf. 181] **M 7019**

Espagnols réfugiés, changement de résidence, retour dans leur pays : correspondance.

1840-1847

Services chargés de la police

- [réf. 182] **M 6973**  
 Réfugiés espagnols : contrôles des carlistes et autres opposants ; instructions, correspondance.  
 1841-1852
- [réf. 183] **M 3781**  
 Polonais : subventions, mesures d'ordre à la suite des événements de Cracovie.  
 1846
- M 10154-M 10156 Étrangers expulsés de France.....1847-1884**
- [réf. 184] **M 10154**  
 Instructions, correspondance, circulaires, notices.  
 1847-1884
- [réf. 185] **M 10155**  
 Décisions ministérielles, dossiers A-B.  
 1878-1879
- [réf. 186] **M 10156**  
 Décisions ministérielles, dossiers C-Z.  
 1878-1879
- [réf. 187] **M 10264**  
 Surveillance, expulsions, secours : listes, instructions, correspondance.  
 1858
- [réf. 188] **M 5078**  
 Condamnés étrangers expulsés du territoire, condamnés libérés en surveillance.  
 1870-1878
- [réf. 189] **M 6823**  
 Surveillance des bateaux allemands naviguant en France : comptes-rendus.  
 1899-1906
- [réf. 190] **M 7235**  
 Surveillance de ressortissants russes suspects, renseignements.  
 1906-1907
- [réf. 191] **M 6566**  
 Plans secrets en cas de guerre ou de grève, fonctionnement des services publics, maintien de l'ordre, réquisition de l'armée, protection des lois de communications : instructions générales ; affaire Denizot, homme de nationalité polonaise incorporé dans l'armée française : dossier.  
 1907-1922
- [réf. 192] **M 7236**  
 Instructions concernant la surveillance du personnel embarqué sur les bateaux étrangers et venant de l'Est de la France.  
 1909

Services chargés de la police

- [réf. 193] **M 5997**  
Renseignements concernant les étrangers résidant dans le département, rapports.  
{Contient notamment le passeport d'une institutrice hongroise, Margit Vańdory (né en 1902), visé par un certain nombre d'administrations européennes au cours d'une série de déplacements entre décembre 1924 et décembre 1927.}  
1924-1931
- [réf. 194] **M 6530**  
Étrangers résidant en France : renseignements.  
1926
- M 5304-M 5305 enquêtes concernant des ressortissants étrangers résidant dans le département : correspondance.....1922-1933**
- [réf. 195] **M 5305**  
Ressortissants soviétiques à Avon.  
1922-1927
- [réf. 196] **M 5304**  
1927-1933
- [réf. 197] **M 6525**  
Étrangers résidant en France : renseignements, rapports de police.  
1928-1929
- [réf. 198] **M 4851**  
Étrangers expulsés ; dossiers des nommés : Alexandrin, Cecavala, Chiari, Chopectki, Columbar, Demeerssmann, Everaert, Gurdjief, Kamphans, Liska, Surin, Tosone née Peroni, Witzar née Kozizekn, Zagorac.  
1929-1937
- [réf. 199] **M 6511**  
État des étrangers condamnés (tribunal de Provins), janvier 1931.  
1931
- [réf. 200] **M 4717**  
Expulsions du territoire et surveillance d'individus suspects : dossiers individuels.  
1931-1940
- [réf. 201] **M 5315**  
Enquêtes sur les étrangers résidant dans le département.  
1936-1937
- [réf. 202] **M 4913**  
Surveillance du territoire, police des étrangers : rapports et renseignements sur des étrangers résidant en France, demandes d'entrées, de prolongations de séjour, de voyages, instructions, correspondance.  
1935-1938

#### Services chargés de la police

- [réf. 203] **M 5423**  
Demande de renseignements sur la firme américaine Moody's Investor Service.  
1935
- [réf. 204] **M 5144**  
États des étrangers condamnés par les tribunaux du département.  
1936-1937
- [réf. 205] **M 5142**  
Surveillance des étrangers : renseignements sur les étrangers, rapports de 1938 au premier semestre 1940.  
1938-1940
- [réf. 206] **M 5143**  
Surveillance des citoyens soviétiques, réfugiés russes ayant acquis la nationalité soviétique.  
1938-1940
- [réf. 207] **M 4705**  
États des étrangers détenus, états des étrangers détenus à libérer, correspondance.  
1939

#### *Évacués et rapatriés : accueil et hébergement*

#### **SC 50959-SC 50961 Recensement par commune de tous les locaux vacants meublés ou non-meublés [susceptibles d'être mis à disposition des rapatriés].....1940-1942**

- [réf. 208] **SC 50959**
- [réf. 209] **SC 50960**
- [réf. 210] **SC 50961**

#### *Ressortissants étrangers en temps de guerre*

#### **Réglementation**

- [réf. 211] **M 3772**  
Guerre de la coalition. - Saisie des biens des ressortissants anglais à l'occasion du blocus : circulaire {cf. dans les archives du Cabinet la cote SC 25491, [réf. 22] concernant une mesure similaire en 1940}.  
1806
- [réf. 212] **M 1430**  
Circulaire concernant les réfugiés belges désirant rentrer dans leur foyer.  
1919

Services chargés de la police

**Contrôle de la circulation des personnes**

**SC 42202-SC 42209 Demandes de visas..... 1940-1944**

[réf. 213]	<b>SC 42202</b> janv. 1940-mars 1940	[réf. 217]	<b>SC 42206</b> mai-juin 1941
[réf. 214]	<b>SC 42203</b> avr. 1940	[réf. 218]	<b>SC 42207</b> juill.-déc. 1941
[réf. 215]	<b>SC 42204</b> mai-juin 1940	[réf. 219]	<b>SC 42208</b> 1942
[réf. 216]	<b>SC 42205</b> nov. 1940-mars 1941	[réf. 220]	<b>SC 42209</b> 1943-1944

**SC 42210-SC 42211 Visas refusés..... 1941-1944**

[réf. 221]	<b>SC 42210</b> 1941
[réf. 222]	<b>SC 42211</b> 1942-1944
[réf. 223]	<b>SC 42212</b> Demandes de visas sans suite. 1941
[réf. 224]	<b>SC 42213</b> Visas accordés. 1941-1944

**Recensement, internement et surveillance**

[réf. 225]	<b>M 7016</b> Contrôle général des étrangers résidant dans le département, correspondance. 1915-1918
------------	--

**M 7017-M 7018 situation numérique semestrielle des étrangers résidant dans le département : états..... 1911-1918**

[réf. 226]	<b>M 7017</b> 1911-1915
[réf. 227]	<b>M 7018</b> 1915-1918

Services chargés de la police

**M 7021-M 7022 contrôle général des étrangers résidant dans le département : états mensuels adressés au ministère de l'Intérieur..... 1912-1916**

[réf. 228]	<b>M 7021</b>	1912-1914
[réf. 229]	<b>M 7022</b>	1914-1916
[réf. 230]	<b>M 7025</b> Recensement des Austro-hongrois et Allemands : correspondance.	1914
[réf. 231]	<b>M 7026</b> Réfugiés et évacués belges, enquêtes.	1914
[réf. 232]	<b>M 7023</b> Recensement général des étrangers résidant dans le département : mutations, correspondance.	1914-1917
[réf. 233]	<b>M 7010</b> Expulsions d'étrangers condamnés : dossiers.	1914-1919
[réf. 234]	<b>M 7031</b> Permis de séjour accordés dans le département : états.	1917
[réf. 235]	<b>M 7015</b> Listes nominatives des étrangers résidant dans le département.	1917
[réf. 236]	<b>M 7027</b> Registre des étrangers résidant dans le département.	1917-1919

**M 8172-M 8174 et M 8179-M 8180 Camps de triage de Melun et Fleury-en-Bière .....1914-1919**

[réf. 237]	<b>M 8173</b> États nominatifs des Austro-Allemands dirigés vers le camp de Saint-Vaast-La-Hougue et le dépôt d'Angers.	1914
[réf. 238]	<b>M 8179</b> Recensement des étrangers domiciliés dans le département (arrondissement de Coulommiers).	1915-1916

## Services chargés de la police

- [réf. 239] **M 8180**  
États nominatifs des étrangers en permis de séjour dans le département. 1916
- [réf. 240] **M 8174**  
Dossiers de suspects et indésirables étrangers et belges mis à la disposition de l'autorité militaire belge : instructions, circulaires, correspondance, états. 1916-1918
- [réf. 241] **M 8172**  
Séances de la commission des Alsaciens-Lorrains : états nominatifs des individus, correspondance {cf. sur les déclarations d'option pour la nationalité les cotes M 9123-M 9126, [réf. 618]-[réf. 621].} 1919
- [réf. 242] **M 5501**  
Mesures préventives contre les agents étrangers pouvant commettre des attentats (sabotages). 1916
- [réf. 243] **M 8263**  
États des étrangers expulsés ou proposés pour une mesure d'expulsion. 1939-1940

## *Réfugiés antifranquistes espagnols*

### Réglementation

- [réf. 244] **M 5447**  
Correspondance avec les ministères 1938-1939
- [réf. 245] **M 4738**  
Circulaires ministérielles et préfectorales. 1939-1940

### Accueil et hébergement

- [réf. 246] **M 5448**  
Hébergement au château de la Houssaye. 1937
- [réf. 247] **M 4700**  
Hébergement : listes nominatives ; instructions, correspondance. 1937-1939



## Services chargés de la police

- [réf. 248] **M 5437**  
Centres d'hébergement en Seine-et-Marne (Fublaines, Lizy, Villenoy, Provins, Mitry, Claye, Roissy, Coulommiers) : listes nominatives, correspondance, suivi des réfugiés quittant leur centre vers une autre localité. {Contient notamment deux cahiers portant la liste nominative de femmes et enfants espagnols pouvant ou ne pouvant pas retourner en Espagne.}  
1937-1939

### **M 4806-M 4807 et M 5435 Recherches dans l'intérêt des familles, statistiques hebdomadaires nationales, notices individuelles des hébergés dans les centres d'accueil.....1937-1940**

- [réf. 249] **M 5435**  
août 1937-juin 1939
- [réf. 250] **M 4806**  
1938-1940
- [réf. 251] **M 4807**  
1938-1940
- [réf. 252] **M 5002**  
Colonie d'enfants au château de Bessy.  
1938-juin 1940
- [réf. 253] **M 5453**  
Rapatriement, hébergement  
1939
- [réf. 254] **M 5438**  
Recensement des locaux pouvant servir d'hébergement.  
1939
- [réf. 255] **M 5428**  
Hébergement dans les camps de Dammarie, Chelles, Bessy, Compans.  
1939

## **Contrôle de la circulation des personnes**

### **M 5430 et M 5439 Demandes de visas pour voyager hors de France.....1938-1939**

- [réf. 256] **M 5430**  
1938
- [réf. 257] **M 5439**  
1939
- [réf. 258] **M 5446**  
Demandes d'autorisation pour circuler hors de leur résidence.  
1938-1939

Services chargés de la police

**M 5426-5427 et M 5429 Demandes de rejoindre les membres de leur famille dans la métropole et mouvements de ceux venant d'autres départements : renseignements, notices individuelles, correspondance..... 1939**

[réf. 259] **M 5426**  
{Contient notamment une lettre dactylographiée datée de Paris, 13 avril 1939, adressée par Léon Blum au préfet de Seine-et-Marne, lui demandant de s'entendre avec le préfet de l'Hérault afin d'assurer le regroupement d'une famille espagnole.}

[réf. 260] **M 5427**

[réf. 261] **M 5429**

**M 4877, M 5444 et M 5452 Demandes de sauf-conduit..... 1939-1940**

[réf. 262] **M 4877** 1939

[réf. 263] **M 5452** 1939

[réf. 264] **M 5444** 1939-1940

**M 5441 et M 5451 Laissez-passer : notices individuelles, correspondance.....1939**

[réf. 265] **M 5441**

[réf. 266] **M 5451**

[réf. 267] **M 4944**  
Demandes de transport concernant les indigents et les réfugiés espagnols  
1939-1941

**M 4736-M 4737 Transfert d'un département à un autre : correspondance ; dossiers individuels..... 1940**

[réf. 268] **M 4736**  
A-C.

[réf. 269] **M 4737**  
D-L.

**Contrôle de la résidence et des titres de réfugiés**

[réf. 270] **M 5436**  
Réfugiés espagnols.  
août 1937-juin 1939

Services chargés de la police

- [réf. 271] **M 5445**  
Rapatriements. 1937-1939
- M 5440 et M 5442-M 5443 Notices individuelles..... 1939**
- [réf. 272] **M 5440**
- [réf. 273] **M 5442**
- [réf. 274] **M 5443**
- [réf. 275] **M 5449**  
Listes nominatives, Coulommiers. 1939
- [réf. 276] **M 5450**  
États des réfugiés espagnols dans le département. 1939
- [réf. 277] **M 8264**  
Espagnols bénéficiaires du droit d'asile qui ne sont pas titulaires d'une carte d'identité à validité normale (pièces classées par ordre alphabétique). 1940
- Surveillance**
- [réf. 278] **M 5306**  
Enquêtes concernant des ressortissants réfugiés espagnols, familles ayant des parents indigents en Espagne. 1936
- [réf. 279] **M 5425**  
Renseignements sur les réfugiés espagnols résidant en Seine-et-Marne. 1939
- [réf. 280] **M 4721**  
Contrôle des publications :  
- Distribution de tracts, brochures, journaux aux réfugiés espagnols résidant dans le département.  
- Publications de journaux, tracts, brochures : instructions, correspondances. 1939
- [réf. 281] **M 4760**  
Espagnols. - Travailleurs requis, main d'œuvre agricole : procès-verbaux de gendarmerie, notices individuelles des intéressés, comptes-rendus d'enquêtes administratives, correspondances. 1939-1940

## 1945-1975 : politique étrangère et décolonisation (W)

### *Populations nomades*

[réf. 282] **M 1526**  
 Marchands ambulants. - Copies des inscriptions portées au registre analytique et chronologique.

1945-1948

### **SC 5317-SC 5330 Forains : dossiers individuels.....1945-1962**

Ce groupe de cotes provient des archives de la Direction de l'administration générale et de la réglementation ; 2<sup>e</sup> bureau (réglementation économique).

[réf. 283] <b>SC 5330</b>	1945-1954	[réf. 290] <b>SC 5323</b>	1956
[réf. 284] <b>SC 5317</b>	1949	[réf. 291] <b>SC 5324</b>	1957
[réf. 285] <b>SC 5318</b>	1950	[réf. 292] <b>SC 5325</b>	1958
[réf. 286] <b>SC 5319</b>	1951	[réf. 293] <b>SC 5326</b>	1959
[réf. 287] <b>SC 5320</b>	1952	[réf. 294] <b>SC 5327</b>	1960
[réf. 288] <b>SC 5321</b>	1953-1954	[réf. 295] <b>SC 5328</b>	1961
[réf. 289] <b>SC 5322</b>	1955	[réf. 296] <b>SC 5329</b>	1962

### **M 1521-M 1522 Forains : carnets d'identité.....1946-1947**

[réf. 297] **M 1521**  
 Dossiers individuels ; affaires terminées.

1946

[réf. 298] **M 1522**  
 Dossiers individuels ; affaires terminées.

1947

Services chargés de la police

**SC 5344-SC 5349 Nomades.....1947-1960**

Ce groupe de cotes provient des archives de la Direction de l'administration générale et de la réglementation ; 2° bureau (réglementation économique).

[réf. 299] <b>SC 5344</b>	1947-1952	[réf. 302] <b>SC 5347</b>	1956
[réf. 300] <b>SC 5345</b>	1953-1954	[réf. 303] <b>SC 5348</b>	1957-1958
[réf. 301] <b>SC 5346</b>	1955	[réf. 304] <b>SC 5349</b>	1959-1960

***Réfugiés***

[réf. 305] <b>SC 42198</b>	Registre des passeports octroyés : - passeports Nansen (1940, 1946-1948) - titres d'identité et de voyage (mêmes dates) - passeports octroyés à des réfugiés allemands (1946)	1940-1948
[réf. 306] <b>SC 42219</b>	Rapatriment de ressortissants polonais	1947-1949

***Surveillance des individus et contrôle de la circulation des personnes pendant le période de la Guerre d'Algérie (1954-1962)***

Les cotes répertoriées ci-dessous sont toutes issues de versements d'archives effectués par la Direction de l'administration générale et de la réglementation, 2° bureau (réglementation économique).

**SC 5569-SC 5570 Interdits de séjour musulmans.....1959**

[réf. 307] <b>SC 5569</b>	juill.-août 1959
[réf. 308] <b>SC 5570</b>	août-sept. 1959

Services chargés de la police

**SC 5571-SC 5589 Autorisations de voyages en Algérie..... 1956-1962**

[réf. 309] <b>SC 5571</b>		oct.-déc. 1961
	mars-juill. 1956	
[réf. 310] <b>SC 5572</b>		[réf. 324] <b>SC 5586</b>
	août-sept. 1956	janv.-mars 1962
[réf. 311] <b>SC 5573</b>		[réf. 325] <b>SC 5587</b>
	oct.-déc. 1956	avr.-juin 1962
[réf. 312] <b>SC 5574</b>		[réf. 326] <b>SC 5588</b>
	janv.-juin 1957	Refus
[réf. 313] <b>SC 5575</b>		1956-1961
	juill.-déc. 1957	[réf. 327] <b>SC 5589</b>
[réf. 314] <b>SC 5576</b>		Feuilles hebdomadaires.
Refus et correspondance.		1956-1962
1957		[réf. 328] <b>SC 5590</b>
[réf. 315] <b>SC 5577</b>		Algérie-métropole : migration
	janv.-juin 1958	du travail.
[réf. 316] <b>SC 5578</b>		1961-1962
	juill.-déc. 1958	[réf. 329] <b>SC 5591</b>
[réf. 317] <b>SC 5579</b>		Algérie : correspondance.
	janv.-juin 1959	1956-1962
[réf. 318] <b>SC 5580</b>		[réf. 330] <b>SC 5592</b>
	juill.-déc. 1959	Algérie : instructions et
[réf. 319] <b>SC 5581</b>		nomenclatures.
	janv.-juin 1960	1956-1962
[réf. 320] <b>SC 5582</b>		[réf. 331] <b>SC 5593</b>
	juill.-déc. 1960	Voyages en Algérie : registres
[réf. 321] <b>SC 5583</b>		autorisations.
	janv.-juin 1961	1958-1962
[réf. 322] <b>SC 5584</b>		[réf. 332] <b>SC 34560</b>
	juill.-sept. 1961	Agents permanents de la
[réf. 323] <b>SC 5585</b>		Société algérienne des eaux.
		1962

Services chargés de la police  
**Accueil des rapatriés d'Algérie (1957-1967)**

Sauf mention contraire, portant sur la délivrance des pièces d'identité, toutes les cotes répertoriées ci-après et comprises entre SC20010 et SC20086 sont issues de versements effectués par le Service départemental des rapatriés (1962-1967).

### Réglementation

#### SC 20073-SC 20086 Répertoire des circulaires..... 1957-1966

[réf. 333] <b>SC 20073</b> 1957-31 mars 1962	[réf. 337] <b>SC 20079</b> 01 juin 1963-31 déc. 1963
[réf. 334] <b>SC 20074</b> 01 avr.-31 août 1962	[réf. 338] <b>SC 20082</b> 01 janv. 1964-31 déc. 1964
[réf. 335] <b>SC 20075</b> 01 sept.-31 déc. 1962	[réf. 339] <b>SC 20085</b> 01 janv. 1965-31 déc. 1965
[réf. 336] <b>SC 20078</b> 01 janv.-31 mai 1963	[réf. 340] <b>SC 20086</b> 01 janv. 1966-31 déc. 1966

### Délivrance de pièces d'identité

Les deux cotes qui constituent cette partie sont issues du Service des cartes nationales d'identité, abrégé en CNI.

[réf. 341] <b>PF 1964</b> Passeports : instructions.	1963-1964
[réf. 342] <b>PF 1960</b> Renouvellement des cartes nationales d'identité.	1966-1969

### Accueil, hébergement et indemnisation

[réf. 343] <b>SC 20010</b> Recensement des chambres d'hôtel et locaux vacants susceptibles de servir de lieux d'hébergement.	1962
[réf. 344] <b>SC 20011</b> Enquêtes, offres d'emplois et liste des biens en souffrance à Marseille.	1962-1963

Services chargés de la police

- [réf. 345] **SC 20012**  
Hébergement des rapatriés. - Recherche de logements disponibles ; relogements par le secours catholique.  
1962-1963
- [réf. 346] **SC 20015**  
- Difficultés rencontrées par une famille de harkis à Ormesson.  
- Relations avec les organismes spécialisés dans l'accueil des rapatriés (dont CANAM : Commission d'aide aux Nord-Africains dans la métropole).  
- Fourniture de logements temporaires.  
- Logement dans des centres implantés en Seine-et-Marne.  
1962-1967
- [réf. 347] **SC 20018**  
Hébergement de rapatriés. - HLM, locatifs primés.  
1962-1966
- [réf. 348] **SC 20019**  
Accès à la propriété : demandes de primes, correspondance, statistiques.  
1963-1967
- [réf. 349] **SC 20020**  
Hébergement des rapatriés. - Relations avec les offices HLM et les sous-préfectures de Meaux et Provins.  
1962-1967
- [réf. 350] **SC 20038**  
Chrono du courrier.  
1962-1966
- [réf. 351] **SC 20039**  
Ordres de paiement.  
1964
- [réf. 352] **SC 20040**  
Listes des rapatriés (dommages matériels).  
1961-1966
- [réf. 353] **SC 20041**  
- Indemnisations : procès-verbaux de la commission sociale régionale de Paris.  
- Emploi des rapatriés.  
- Capital de reconversion : état des employeurs bénéficiaires.  
1963-1966
- [réf. 354] **SC 20042**  
Allocations de retour : listes, fiches individuelles, correspondance.  
1962-1966



Services chargés de la police

[réf. 355]	<b>SC 20043</b>			
	Cahiers de transferts fiches cessation de paiement.			1962-1966
[réf. 356]	<b>SC 20044</b>			
	Statistiques trimestrielles novembre 1963 au 31 mars 1967.			1963-1967
[réf. 357]	<b>SC 20045</b>			
	Emploi des rapatriés. - Reclassement et réinstallation des français rentrant du Maroc, Tunisie et d'Indochine ; statistiques concernant la main d'oeuvre.			1961-1965
[réf. 358]	<b>SC 20046</b>			
	Listes et fiches, correspondances pour allocations de retour, cartes temporaires de sécurité sociale (annulées).			1963-1967
[réf. 359]	<b>SC 20047</b>			
	Accueil des rapatriés : correspondance.			1962-1963
[réf. 360]	<b>SC 20048</b>			
	Accueil des rapatriés, statistiques : correspondance.			1962-1963
	<b>SC 20049-SC 20054 Allocations de subsistance.....</b>			<b>1962-1967</b>
[réf. 361]	<b>SC 20049</b>		[réf. 364]	<b>SC 20052</b>
	1962			1963
[réf. 362]	<b>SC 20050</b>		[réf. 365]	<b>SC 20053</b>
	1963			1963-1967
[réf. 363]	<b>SC 20051</b>		[réf. 366]	<b>SC 20054</b>
	1963			1963-1967
	<b>SC 20055-SC 20058 Fiches d'identification et annexes.....</b>			<b>1962-1963</b>
[réf. 367]	<b>SC 20055</b>			01 janv.-31 mai 1962
[réf. 368]	<b>SC 20056</b>			01 juin-01 oct. 1962
[réf. 369]	<b>SC 20057</b>			01 oct. 1962-31 déc. 1962
[réf. 370]	<b>SC 20058</b>			1963-1965

Services chargés de la police

**SC 20059-SC 20060 Indemnités forfaitaires de déménagement.....1962-1967**

[réf. 371] **SC 20059** 1962

[réf. 372] **SC 20060** 1963-1967

**SC 20061-SC 20062 Aides exceptionnelles.....1963-1967**

[réf. 373] **SC 20061** 1963-1965

[réf. 374] **SC 20062** 1966-1967

[réf. 375] **SC 20063**  
États des allocations versées aux travailleurs sans emplois. 1963-1964

[réf. 376] **SC 20065**  
Capital de reconversion : bordereaux de mandatement. 1963-1967

[réf. 377] **SC 20066**  
Fiches de projets professionnels. 1962

[réf. 378] **SC 20067**  
Paiement de subventions et d'installation. 1963

[réf. 379] **SC 20068**  
Bordereaux récapitulatifs et statistiques. 1967

[réf. 380] **SC 20069**  
Subventions d'installation : bordereaux de paiement, récapitulatifs, statistiques. 1966-1967

[réf. 381] **SC 20070**  
Correspondances et états des secours d'urgence. 1964-1967

*Services chargés de la population, des étrangers et des  
statistiques*



## 1800-1945 : du Code civil au Code de la nationalité (6 M)

### *Gestion de l'accès à la nationalité française et de son retrait*

#### Réglementation et correspondance avec le Gouvernement

Les décrets ayant valeur réglementaire sont rassemblés dans ce paragraphe. Il convient de les distinguer nettement des décrets de naturalisation, ayant valeur administrative. Ces derniers concluent une procédure de naturalisation valide, dont ils sont la décision finale ; ils sont donc traités dans une partie spécifique, *infra*, cf. [réf. 483]-[réf. 492].

- [réf. 382] **M 9906**  
Naturalisation : décrets, instructions, circulaires, correspondance. 1799-1827
- [réf. 383] **M 9026**  
Décrets relatifs à la naturalisation en France. 1889-1891
- [réf. 384] **PF 201**  
Naturalisations : questions posées aux ministères de tutelle. 1921-1955
- [réf. 385] **M 4443**  
Circulaire relative aux naturalisations, réintégrations, admissions à domicile. [s.d.]

#### Dossiers individuels : demandes et documents préalables

**M 9937 et M 9908 Naturalisations, admissions à domicile, réintégrations : dossiers individuels.....1794-1862**

- [réf. 386] **M 9937**  
A-G. 1814-1861
- [réf. 387] **M 9908**  
H-Z et dossiers collectifs. 1794-1862

**M 9889, M 9893 et M 9895 Demandes de naturalisation, d'admission à domicile, de réintégration : correspondance..... 1861-1888**

[réf. 388]	<b>M 9895</b>	1861-1873
[réf. 389]	<b>M 9893</b>	1874-1881
[réf. 390]	<b>M 9889</b>	1861-1888

**M 4411-M 4414 Naturalisations, réintégrations, admissions à domicile : correspondance et dossiers individuels..... 1889-1906**

[réf. 391]	<b>M 4411</b> Correspondance.	1889-1894
[réf. 392]	<b>M 4412</b> Dossiers individuels.	1890-1904
[réf. 393]	<b>M 4413</b> Dossiers individuels.	1896-1904
[réf. 394]	<b>M 4414</b> Correspondance.	1904-1906
[réf. 395]	<b>M 4394</b> Naturalisations, réintégrations : demandes, enquêtes, correspondance.	1917

**M 4401-M 4403 Naturalisations, réintégrations : instructions, correspondance, enquêtes préalables..... 1917-1935**

[réf. 396]	<b>M 4401</b> Instructions, correspondance.	1917
[réf. 397]	<b>M 4402</b> Enquêtes relatives aux demandes des intéressés.	1934
[réf. 398]	<b>M 4403</b> Enquêtes relatives aux demandes des intéressés.	1934-1935

**M 4415-M 4424 Naturalisations : renseignements demandés par les préfetures, dossiers individuels.....1924-1939**

[réf. 399] <b>M 4415</b>	1924-1927	[réf. 404] <b>M 4420</b>	1932-1933
[réf. 400] <b>M 4416</b>	1928	[réf. 405] <b>M 4421</b>	1933
[réf. 401] <b>M 4417</b>	1929	[réf. 406] <b>M 4422</b>	1933-1934
[réf. 402] <b>M 4418</b>	1931-1932	[réf. 407] <b>M 4423</b>	1936
[réf. 403] <b>M 4419</b>	1932	[réf. 408] <b>M 4424</b>	1936-1937
		[réf. 409] <b>M 4425</b>	1938-1939

**M 4426-M 4433 Naturalisations, réintégrations, admissions à domicile : dossiers individuels..... 1919-1938**

[réf. 410] <b>M 4426</b>	1919-1925	[réf. 414] <b>M 4430</b>	1932-1936
[réf. 411] <b>M 4427</b>	1926	[réf. 415] <b>M 4431</b>	1929-1936
[réf. 412] <b>M 4428</b>	1926-1929	[réf. 416] <b>M 4432</b>	1935-1937
[réf. 413] <b>M 4429</b>	1928-1932	[réf. 417] <b>M 4433</b>	1935-1938

**M 4434-M 4439 Naturalisations, réintégrations, admissions à domicile : enquêtes de moralité..... 1938-1941**

Ce paragraphe regroupe les cotes relatives aux enquêtes de moralité précédant les décisions de naturalisation ; à cet égard elles appartiennent à la procédure de naturalisation, et apparaissent dans le dossier constitué. Il convient de les distinguer nettement des enquêtes suivant les décisions, portant sur des individus suspects ; les enquêtes de ce second type sont réunies *infra*, cf. [réf. 493]-[réf. 500].

Les dossiers sont classés par ordre chronologique ; seul leurs numéros (de 3036 à 4823) et dates extrêmes sont indiqués ci-dessous pour chaque cote. A noter une anomalie entre les numéros de dossiers et les dates pour les deux dernières cotes.

- [réf. 418] **M 4434**  
Dossiers 3036 à 3159.  
juill. 1938-déc. 1938
- [réf. 419] **M 4435**  
Dossiers 3160 à 3300.  
janv.-avr. 1939
- [réf. 420] **M 4436**  
Dossiers 3301 à 3409.  
avr.-août 1939
- [réf. 421] **M 4437**  
Dossiers 3410 à 3529.  
sept.-déc. 1939
- [réf. 422] **M 4438**  
Dossiers 3816 à 4823.  
janv.-juin 1940
- [réf. 423] **M 4439**  
Dossiers 3747 à 3787.  
juin 1940-févr. 1941

**M 3663-M 3665 Naturalisations, réintégrations et admissions à domicile : renseignements et correspondance..... 1916-1937**

- [réf. 424] **M 3665**  
1916-1924
- [réf. 425] **M 3663**  
1925-1929
- [réf. 426] **M 3664**  
1929-1937



[réf. 427] **SC 6328**

Direction de l'administration et de la réglementation, 4<sup>e</sup> bureau (politique étrangère et naturalisations) : livre d'enregistrement des naturalisations : n° 1 à 3016.

1920-1936

**3395 W 1-3395 W 55 Direction de la réglementation et des libertés publiques : dossiers d'étrangers antérieurs à 1945**

Le versement 3395W rassemble 55 liasses de dossiers d'étrangers traités par la Direction de la réglementation et des libertés publiques antérieurement à 1945. Entreposées dans un premier temps au centre de Préarchivage de la Préfecture, elles ont été versées aux Archives départementales en 2000, et ont donc été cotées en série W où l'ensemble du versement est conservé en intégralité.

En dépit de la date relativement vague et d'une lacune pour les dossiers de A à G, on peut raisonnablement penser qu'il s'agit de dossiers intermédiaires entre ceux conservés sous les cotes M 3663-M 3666 ([réf. 423]-[réf. 426]) et M 4394-M 4443 ([réf. 385]-[réf. 423] et [réf. 486]-[réf. 500]) et l'important versement 3408 W ([réf. 675]-[réf. 796]).

[réf. 428] **3395 W 1**  
De Hac- à Hen-.

[réf. 439] **3395 W 12**  
De Kub- à Kur-.

[réf. 429] **3395 W 2**  
De Her- à Hos-.

[réf. 440] **3395 W 13**  
De Kurz- à Kzy-.

[réf. 430] **3395 W 3**  
De Hou- à Iuas-.

[réf. 441] **3395 W 14**  
De Lab- à Laz-.

[réf. 431] **3395 W 4**  
De Jab- à Jan-.

[réf. 442] **3395 W 15**  
De Leb- à Lim-.

[réf. 432] **3395 W 5**  
De Jani- à Jus-.

[réf. 443] **3395 W 16**  
De Lin- à Luy-.

[réf. 433] **3395 W 6**  
De Kac- à Kav-.

[réf. 444] **3395 W 17**  
De Luc- à Lys-.

[réf. 434] **3395 W 7**  
De Kec- à Kil-.

[réf. 445] **3395 W 18**  
De Mac- à Macu-.

[réf. 435] **3395 W 8**  
De Kim- à Kol-.

[réf. 446] **3395 W 19**  
De Mad- à Mal-.

[réf. 436] **3395 W 9**  
De Kole- à Kos-.

[réf. 447] **3395 W 20**  
De Mali- à Mar-.

[réf. 437] **3395 W 10**  
De Kot- à Koz-.

[réf. 448] **3395 W 21**  
De Mari- à Mat-.

[réf. 438] **3395 W 11**  
De Kra- à Krz-.

[réf. 449] **3395 W 22**  
De Math- à Mel-.

Services chargés de la population, des étrangers et des statistiques

- [réf. 450] **3395 W 23**  
De Men- à Mod-.
- [réf. 451] **3395 W 24**  
De Mode- à Mor-.
- [réf. 452] **3395 W 25**  
De Morz- à Myt-.
- [réf. 453] **3395 W 26**  
De Nab- à Nos-.
- [réf. 454] **3395 W 27**  
De Now- à Olc-.
- [réf. 455] **3395 W 28**  
De Ole- à Owe-.
- [réf. 456] **3395 W 29**  
De Pab- à Pas-.
- [réf. 457] **3395 W 30**  
De Pat- à Per-.
- [réf. 458] **3395 W 31**  
De Pere- à Pic-.
- [réf. 459] **3395 W 32**  
De Pie- à Pir-.
- [réf. 460] **3395 W 33**  
De Pis- à Pol-.
- [réf. 461] **3395 W 34**  
De Pol- à Pys-.
- [réf. 462] **3395 W 35**  
De Qua- à Rad-.
- [réf. 463] **3395 W 36**  
De Rae- à Reg-.
- [réf. 464] **3395 W 37**  
De Regu- à Rod-.
- [réf. 465] **3395 W 38**  
De Rog- à Ryp-.
- [réf. 466] **3395 W 39**  
De Sab- à Sat-.
- [réf. 467] **3395 W 40**  
De Sav- à Seg-.
- [réf. 468] **3395 W 41**  
De Sege- à Sem-.
- [réf. 469] **3395 W 42**  
De Ser- à Sik-.
- [réf. 470] **3395 W 43**  
De Siku- à Sli-.
- [réf. 471] **3395 W 44**  
De Sma- à Spr-.
- [réf. 472] **3395 W 45**  
De Sta- à Stra-.
- [réf. 473] **3395 W 46**  
De Stri- à Syr-.
- [réf. 474] **3395 W 47**  
De Sza- à Szy-.
- [réf. 475] **3395 W 48**  
De Tai- à The-.
- [réf. 476] **3395 W 49**  
De Theo- à Tos-.
- [réf. 477] **3395 W 50**  
De Toss- à Uss-.
- [réf. 478] **3395 W 51**  
De Val- à Van-.
- [réf. 479] **3395 W 52**  
De Vank- à Ver-.
- [réf. 480] **3395 W 53**  
De Ver- à Wie-.
- [réf. 481] **3395 W 54**  
De Wies- à Zam-.
- [réf. 482] **3395 W 55**  
De Zan- à Zym-.

Services chargés de la population, des étrangers et des statistiques  
**Décrets de naturalisation**

Les décrets dont il s'agit dans ce paragraphe sont des décisions administratives qui clôturent une demande de naturalisation, après examen favorable du dossier constitué. Il convient de les distinguer nettement des décrets à valeur réglementaire, répertoriés *supra*, cf. [réf. 382]-[réf. 383].

**M 9892, M 9894, M 9121 et M 4404-M 4410 Décrets de naturalisation, d'admission à domicile et de réintégration..... 1866-1913**

[réf. 483]	<b>M 9892</b> Décrets et correspondance. 1866-1880	[réf. 488]	<b>M 4406</b>  1897-1900
[réf. 484]	<b>M 9894</b> Décrets et correspondance. 1881-1885	[réf. 489]	<b>M 4407</b>  1901-1903
[réf. 485]	<b>M 9121</b>  1885-1891	[réf. 490]	<b>M 4408</b> Décrets et correspondance. 1904-1913
[réf. 486]	<b>M 4404</b>  1892-1894	[réf. 491]	<b>M 4409</b>  1906-1910
[réf. 487]	<b>M 4405</b>  1895-1896	[réf. 492]	<b>M 4410</b>  1911-1913

**Contrôle des naturalisés récents**

**M 4395-M 4400 Contrôle des étrangers naturalisés, en application de la loi du 18 juin 1917..... 1917-1920**

[réf. 493]	<b>M 4398</b> Notices individuelles.  1917
[réf. 494]	<b>M 4399</b> Liste des étrangers naturalisés en Seine-et-Marne.  1917
[réf. 495]	<b>M 4400</b> États des étrangers dénaturalisés : correspondance.  1917
[réf. 496]	<b>M 4395</b> Enquêtes.  1918
[réf. 497]	<b>M 4396</b> Enquêtes.

Services chargés de la population, des étrangers et des statistiques

		1919
[réf. 498]	<b>M 4397</b> Enquêtes.	
		1920
[réf. 499]	<b>1778 W 1</b> Questions de nationalité : affaires diverses.	
		1939-1944
[réf. 500]	<b>M 4440</b> Révision de naturalisation, enquête sur Basile Kassianoff.	
		1943

***Statistiques : état civil et recensements des étrangers***

**État civil**

**M 9971-M 9975 et M 9980 Échanges et relevés des actes d'état civil concernant les étrangers dans le département..... 1872-1931**

L'ordre de numérotation des cotes ne respecte pas l'ordre chronologique et a donc été modifié ; la cote M9974 n'appartient pas à l'unité intellectuelle de ce groupe. Ce cas est évoqué *supra*, dans l'introduction générale.

[réf. 501]	<b>M 9973</b> Échanges.	1872-1890
[réf. 502]	<b>M 9980</b> Échanges : correspondance, bordereaux.	1894-1918
[réf. 503]	<b>M 9971</b> Échanges.	1918-1927
[réf. 504]	<b>M 9972</b> Échanges	1927-1931
[réf. 505]	<b>M 9975</b> Relevés.	juin 1914-déc. 1914

**M 1397-M 1400 et M 9888 Registres, statistiques et actes d'état civil.....1886-1940**

[réf. 506]	<b>M 1397</b> Registre, états récapitulatif (du 1 <sup>er</sup> semestre 1886 au 2 <sup>e</sup> semestre 1924).	
------------	--	--

Services chargés de la population, des étrangers et des statistiques

- [réf. 507] **M 1398**  
Registre, états récapitulatif (du 2<sup>e</sup> semestre 1925 au 3<sup>e</sup> trimestre 1928).  
1886-1924  
1925-1928
- [réf. 508] **M 1399**  
Statistiques des mariages contractés par des Françaises avec des étrangers.  
1914-1918
- [réf. 509] **M 9888**  
Actes de naissance, mariages : lettres d'envoi.  
1930-1934
- [réf. 510] **M 1400**  
Naissances, mariages, décès.  
1938-1940

**Recensements et déclarations en Préfecture (avant 1945)**

- [réf. 511] **M 9215**  
Statistique, émigration et immigration : correspondance, questionnaire adressé aux communes pour tous les arrondissements.  
1809-1811
- [réf. 512] **M 9909**  
Déclarations faites en exécution d'un arrêté préfectoral du 13 septembre 1851.  
1851-1855
- [réf. 513] **M 3666**  
Étrangers admis à domicile en France.  
1907-1925

**SC 6299-SC 6306 Mariages mixtes : déclarations de nationalité auprès de la Direction de l'administration et de la réglementation, 4<sup>e</sup> bureau (politique étrangère et naturalisations), en application de la loi du 10 août 1927.....1927-1946**

- [réf. 514] **SC 6299**  
1927-1939
- [réf. 515] **SC 6300**  
1940-1941
- [réf. 516] **SC 6301**  
1942
- [réf. 517] **SC 6302**  
1943
- [réf. 518] **SC 6303**

		1944
[réf. 519]	<b>SC 6304</b>	
		1945
[réf. 520]	<b>SC 6305</b> A-L.	
		1927-1946
[réf. 521]	<b>SC 6306</b> M-Z.	
		1927-1946
[réf. 522]	<b>PF 1012</b> Acquisition de la nationalité par le mariage (en application de la loi du 10 août 1927)	

### Recensements en application du Code de 1945

En 1945, la promulgation du Code de la nationalité marqua une étape importante dans la réglementation des conditions d'accès et de retrait de la nationalité française. Si les textes en vigueur n'en furent pas radicalement modifiés à cette occasion, du moins la volonté de les réunir en un ensemble unique-car voilà bien la vocation d'un code-traduit assez l'intention du législateur : disposer d'un corpus unifié, clairement défini, composé de lois mises en conformité les unes par rapport aux autres.

Une telle entreprise s'accompagna assez naturellement d'un état statistique précis des étrangers se trouvant sur le sol national au sortir de la Seconde Guerre mondiale ; le recensement qui fut alors effectué visait spécialement les ressortissants étrangers. En Seine-et-Marne, la petite centaine de dossiers ainsi constitués furent classés par ordre alphabétique des pays d'origine des étrangers recensés. D'un point de vue archivistique, le fait d'attribuer une cote unique à chaque pays-parfois toute une plage de cotes pour les pays à forte communauté implantée dans le département<sup>24</sup>-s'inscrit dans la pratique de la série continue (SC) alors mise en œuvre à la Préfecture de Melun ; elle préfigure tout-à-fait l'économie générale de la série W.

[réf. 523]	<b>SC 16188</b> Autriche. Allemagne.	
		<b>SC 16221-SC 16244 Belgique</b>
[réf. 524]	<b>SC 16189</b> Argentine.	[réf. 527] <b>SC 16221</b> A.
[réf. 525]	<b>SC 16190</b> Arménie.	[réf. 528] <b>SC 16222</b> B.
[réf. 526]	<b>SC 16191</b>	

<sup>24</sup> À l'intérieur de chaque cote correspondant à un pays, les dossiers sont classés par ordre alphabétique du patronyme des ressortissants étrangers recensés. Lorsque les ressortissants d'un même pays sont scindés en plusieurs cotes à cause de leur forte importance numérique, chaque cote représente une portion alphabétique renvoyant au patronyme des étrangers recensés.

Services chargés de la population, des étrangers et des statistiques

[réf. 529]	<b>SC 16223</b> C.	U.
[réf. 530]	<b>SC 16224</b> D.	[réf. 548] <b>SC 16244</b> V.
[réf. 531]	<b>SC 16225</b> E.	[réf. 549] <b>SC 16242</b> W.
[réf. 532]	<b>SC 16226</b> F.	[réf. 550] <b>SC 16243</b> Y-Z.
[réf. 533]	<b>SC 16227</b> G.	[réf. 551] <b>SC 16192</b> Brésil.
[réf. 534]	<b>SC 16228</b> H.	[réf. 552] <b>SC 16193</b> Bulgarie.
[réf. 535]	<b>SC 16229</b> I.	[réf. 553] <b>SC 16194</b> Canada.
[réf. 536]	<b>SC 16230</b> J.	[réf. 554] <b>SC 16195</b> Chili.
[réf. 537]	<b>SC 16231</b> K.	[réf. 555] <b>SC 16196</b> Chine.
[réf. 538]	<b>SC 16232</b> L.	[réf. 556] <b>SC 16197</b> Colombie.
[réf. 539]	<b>SC 16233</b> M.	[réf. 557] <b>SC 16198</b> Danemark.
[réf. 540]	<b>SC 16234</b> N.	[réf. 558] <b>SC 16199</b> Egypte.
[réf. 541]	<b>SC 16235</b> O.	[réf. 559] <b>SC 16200</b> Equateur.
[réf. 542]	<b>SC 16236</b> P.	<b>SC 16245-SC 16248 Espagne</b>
[réf. 543]	<b>SC 16237</b> Q.	[réf. 560] <b>SC 16245</b> A-E.
[réf. 544]	<b>SC 16238</b> R.	[réf. 561] <b>SC 16246</b> F-K.
[réf. 545]	<b>SC 16239</b> S.	[réf. 562] <b>SC 16247</b> L-Q.
[réf. 546]	<b>SC 16240</b> T.	[réf. 563] <b>SC 16248</b> R-Z.
[réf. 547]	<b>SC 16241</b>	

Services chargés de la population, des étrangers et des statistiques

[réf. 564]	<b>SC 16219</b> États-Unis d'Amérique.	[réf. 581]	<b>SC 16211</b> Norvège.
[réf. 565]	<b>SC 16201</b> Finlande.	[réf. 582]	<b>SC 16212</b> Palestine.
[réf. 566]	<b>SC 16202</b> Grande-Bretagne.	[réf. 583]	<b>SC 16213</b> Pérou.
[réf. 567]	<b>SC 16203</b> Grèce.		<b>SC 16255-SC 16275 Pologne</b>
[réf. 568]	<b>SC 16249</b> Hollande.	[réf. 584]	<b>SC 16255</b> A-C.
[réf. 569]	<b>SC 16204</b> Hongrie.	[réf. 585]	<b>SC 16256</b> B-C.
[réf. 570]	<b>SC 16205</b> Iran.	[réf. 586]	<b>SC 16257</b> D-F.
[réf. 571]	<b>SC 16206</b> Irlande.	[réf. 587]	<b>SC 16258</b> G.
	<b>SC 16250-SC 16254 Italie</b>	[réf. 588]	<b>SC 16259</b> H-J.
[réf. 572]	<b>SC 16250</b> A-B.	[réf. 589]	<b>SC 16260</b> Ka-Kl.
[réf. 573]	<b>SC 16251</b> C-D.	[réf. 590]	<b>SC 16261</b> Km, Kz, Ku.
[réf. 574]	<b>SC 16252</b> E-M.	[réf. 591]	<b>SC 16262</b> Kq.
[réf. 575]	<b>SC 16253</b> N-R.	[réf. 592]	<b>SC 16263</b> L.
[réf. 576]	<b>SC 16254</b> S-Z.	[réf. 593]	<b>SC 16264</b> Ma.
[réf. 577]	<b>SC 16207</b> Lettonie.	[réf. 594]	<b>SC 16265</b> Mb-Mz.
[réf. 578]	<b>SC 16208</b> Liban.	[réf. 595]	<b>SC 16266</b> N-O.
[réf. 579]	<b>SC 16209</b> Lituanie.	[réf. 596]	<b>SC 16267</b> Pa-Pl.
[réf. 580]	<b>SC 16210</b> Luxembourg.	[réf. 597]	<b>SC 16268</b> Pm-Pz.



Services chargés de la population, des étrangers et des statistiques

- [réf. 598] **SC 16269**  
R.
- [réf. 599] **SC 16270**  
Sa-Sl.
- [réf. 600] **SC 16271**  
Sm-Sy.
- [réf. 601] **SC 16272**  
Sz.
- [réf. 602] **SC 16273**  
T-V.
- [réf. 603] **SC 16274**  
W.
- [réf. 604] **SC 16275**  
Y-Z.
- [réf. 605] **SC 16276**  
Portugal.
- [réf. 606] **SC 16214**  
Roumanie.
- [réf. 607] **SC 16215**  
San Marin.
- [réf. 608] **SC 16216**  
Suède.
- SC 16277-16278 Suisse**
- [réf. 609] **SC 16277**  
A-L.
- [réf. 610] **SC 16278**
- [réf. 611] **SC 16279**  
A-L.
- [réf. 612] **SC 16280**  
M-Z.
- [réf. 613] **SC 16217**  
Turquie.
- [réf. 614] **SC 16218**  
Ukraine.
- [réf. 615] **SC 16281**  
URSS.
- [réf. 616] **SC 16282**  
Yougoslavie
- [réf. 617] **SC 16220**  
Nationalités indéterminées.

La mention « indéterminée » est portée dans la rubrique « nationalité » sur tous les dossiers dont le demandeur n'a pu fournir de preuves suffisantes permettant d'établir une réponse précise. Le lieu de naissance, à l'étranger ou parfois en France, n'a pas été considéré comme un élément déterminant à ce sujet.

***Alsaciens-Lorrains : déclarations d'option pour la nationalité***

Plusieurs autres documents pourront éclairer ce sujet. Pour les déclarations d'option en faveur de la nationalité allemande on se reportera aux sources complémentaires ; pour les séances de la commission des Alsaciens-Lorrains établie à la suite du traité de Versailles (1919) cf. la cote M 8172, [réf. 241].

- [réf. 618] **M 9123**  
Déclarations d'option accompagnées d'un état nominatif.

1871-1872

- [réf. 619] **M 9124**

Services chargés de la population, des étrangers et des statistiques  
Circulaires, instructions, modèles d'imprimés, documentation sur l'interprétation du  
texte en France et en Allemagne (*Journal officiel* du 15 septembre 1872).

1872

[réf. 620] **M 9125**

Correspondance, renseignements, régularisations, options des détenus de la maison  
centrale de Melun.

1872-1892

[réf. 621] **M 9126**

Envois à la préfecture de déclarations d'option.

1872

## 1945-1975 : les Trente glorieuses (W)

### *Étrangers*

Sauf mention contraire, toutes les cotes répertoriées ci-dessous proviennent de versements effectués par la Direction de l'administration générale et de la réglementation, 4<sup>e</sup> bureau (politique étrangère et naturalisations).

### Correspondance

- [réf. 622] **PF 202**  
Renseignements donnés aux ministères. 1946-1965
- PF 203-PF 204 Correspondance avec le Ministère du Travail (en application de l'art. 52 du Code de la Nationalité) : dossiers alphabétiques.....1946-1965**
- [réf. 623] **PF 203**  
A-L.
- [réf. 624] **PF 204**  
M-Z.
- PF 824-PF 826 Service des étrangers** 1939-1971
- [réf. 625] **PF 824**  
Comité départemental du service de la main d'œuvre étrangère. 1952-1964
- [réf. 626] **PF 825**  
Centres rabbiniques (Fublaines, Trilport, Le Pin, Armentières) : correspondance. [s.d.]
- [réf. 627] **PF 826**  
Centre rabbinique de Fublaines : états nominatifs et statistiques. [s.d.]
- PF 184-PF 186 Correspondance générale..... 1963 - 1974**
- [réf. 628] **PF 184** 1963-1969
- [réf. 629] **PF 185** 1970-1972

Services chargés de la population, des étrangers et des statistiques

[réf. 630]	<b>PF 186</b>			1973-1974
	<b>PF 1007-PF 1011 Questions de nationalité.....</b>			<b>1949-1973</b>
[réf. 631]	<b>PF 1007</b>			1949
[réf. 632]	<b>PF 1011</b>			1949-1973
[réf. 633]	<b>PF 1008</b>			1955-1958
[réf. 634]	<b>PF 1009</b>			1959-1963
[réf. 635]	<b>PF 1010</b>			1964-1975
	<b>SC 6332-SC 6333 Réponses aux consulats.....</b>			<b>1953- 1958</b>
[réf. 636]	<b>SC 6332</b>			1953-1958
[réf. 637]	<b>SC 6333</b>			1953-1958
[réf. 638]	<b>SC 6337</b> Timbres Nansen : instructions.			1950-1953
	<b>Statistiques</b>			
[réf. 639]	<b>PF 200</b> Statistiques des naturalisations.			1946-1965
	<b>PF 1302-PF 1325 Statistiques annuelles des étrangers.....</b>			<b>1952-1974</b>
[réf. 640]	<b>PF 1303</b>	1952	[réf. 644]	<b>PF 1307</b> 1957
[réf. 641]	<b>PF 1304</b>	1953	[réf. 645]	<b>PF 1308</b> 1958
[réf. 642]	<b>PF 1305</b>	1954	[réf. 646]	<b>PF 1309</b> 1959
[réf. 643]	<b>PF 1306</b>	1956	[réf. 647]	<b>PF 1310</b> 1960

Services chargés de la population, des étrangers et des statistiques

[réf. 648] <b>PF 1311</b>	1961	[réf. 656] <b>PF 1318</b>	1968
[réf. 649] <b>PF 1312</b>	1962	[réf. 657] <b>PF 1319</b>	1969
[réf. 650] <b>PF 1313</b>	1963	[réf. 658] <b>PF 1320</b>	1970
[réf. 651] <b>PF 1314</b>	1964	[réf. 659] <b>PF 1321</b>	1971
[réf. 652] <b>PF 1315</b>	1965	[réf. 660] <b>PF 1322</b>	1972
[réf. 653] <b>PF 1316</b>	1966	[réf. 661] <b>PF 1323</b>	1973
[réf. 654] <b>PF 1302</b>	1967	[réf. 662] <b>PF 1324</b>	1974
[réf. 655] <b>PF 1317</b>	1967		
[réf. 663] <b>PF 1325</b>			
Recherches dans l'intérêt des familles			1970

**PF 830-PF 833 Service des étrangers**

[réf. 664] <b>PF 830</b>	Statistiques sur diverses nationalités.	1946-1962
[réf. 665] <b>PF 831</b>	Changements de résidence et nouvelles entrées : statistiques mensuelles.	1964-1970
[réf. 666] <b>PF 832</b>	Recensement général : récapitulatifs des statistiques mensuelles.	1939-1960
[réf. 667] <b>PF 833</b>	Recensement général : récapitulatifs des statistiques mensuelles.	1961-1970

**PF 1331-PF 1334 Cartes spéciales d'étrangers, extension de validité territoriale..**  
 ..... 1961-1966

[réf. 668] <b>PF 1331</b>	A-C.
---------------------------	------

Services chargés de la population, des étrangers et des statistiques

[réf. 669] **PF 1332**  
D-I.

[réf. 670] **PF 1333**  
J-P.

[réf. 671] **PF 1334**  
Q-Z.

**PF 827-PF 829 Service des étrangers ; titres de séjour : sorties.....1970-1975**

[réf. 672] **PF 827** 1970-1971

[réf. 673] **PF 828** 1974

[réf. 674] **PF 829** 1975

**Naturalisations : dossiers individuels**

**3408 W 1-3408 W 122 Direction de la réglementation et des libertés publiques : dossiers d'étrangers..... 04 janv. 1946-30 janv. 1976**

Le versement 3408W rassemble 300 000 dossiers d'étrangers traités par la Direction de la réglementation et des libertés publiques de la Préfecture entre 1946 et 1976. Entreposés dans un premier temps au centre de Préarchivage de la Préfecture, ils ont été versés aux Archives départementales en 2001, où ils se sont vu appliquer les modalités de traitement prescrites par la circulaire AD 94-7 du 5 juillet 1994 : conservation perpétuelle après tri. Il s'est agi d'un échantillonnage aléatoire des 100 premiers dossiers, puis une boîte (d'environ 50 dossiers chacune) toutes les 50 boîtes environ. Par conséquent, 6051 dossiers sont aujourd'hui conservés sous 122 cotes ; chaque cote porte l'indication des n° de dossiers extrêmes, du nombre de dossiers concernés (entre parenthèses), et des dates extrêmes de ces dossiers.

[réf. 675] **3408 W 1** Dossiers 1 à 100 (100). 04 janv. 1946  
[réf. 679] **3408 W 5** Dossiers 12166 à 12206 (41). 03 mars 1947

[réf. 676] **3408 W 2** Dossiers 4301 à 4350 (50). 03 mai 1946  
[réf. 680] **3408 W 6** Dossiers 14587 à 14637 (51). 02 juin-03 juin 1947

[réf. 677] **3408 W 3** Dossiers 7140 à 7190 (51). 12 juill.-13 juill. 1946  
[réf. 681] **3408 W 7** Dossiers 17123 à 17173 (51). 19 sept.-22 sept. 1947

[réf. 678] **3408 W 4** Dossiers 9690 à 9740 (51). 31 oct. -05 nov. 1946  
[réf. 682] **3408 W 8** Dossiers 19630 à 19680 (51). 23 déc.-26 déc. 1947

Services chargés de la population, des étrangers et des statistiques

- |   |   |
|---|---|
| [réf. 683] <b>3408 W 9</b><br>Dossiers 22182 à 22230 (49).<br>10 mars 1948              | [réf. 696] <b>3408 W 22</b><br>Dossiers 54616 à 54666 (51).<br>12 mars-16 mars 1953     |
| [réf. 684] <b>3408 W 10</b><br>Dossiers 24758 à 24808 (51).<br>28 mai-29 mai 1948       | [réf. 697] <b>3408 W 23</b><br>Dossiers 57074 à 57124 (51).<br>01 oct.-09 oct. 1953     |
| [réf. 685] <b>3408 W 11</b><br>Dossiers 27210 à 27260 (51).<br>12 août-17 août 1948     | [réf. 698] <b>3408 W 24</b><br>Dossiers 59413 à 59463 (51).<br>20 avr.-26 avr. 1954     |
| [réf. 686] <b>3408 W 12</b><br>Dossiers 29601 à 29650 (50).<br>28 oct.-30 oct. 1948     | [réf. 699] <b>3408 W 25</b><br>Dossiers 61850 à 61899 (50).<br>20 janv.-24 janv. 1955   |
| [réf. 687] <b>3408 W 13</b><br>Dossiers 32052 à 32102 (51).<br>21 déc. 1948             | [réf. 700] <b>3408 W 26</b><br>Dossiers 64165 à 64200 (36).<br>11 oct.-13 oct. 1955     |
| [réf. 688] <b>3408 W 14</b><br>Dossiers 34499 à 34549 (51).<br>16 févr.-17 févr. 1949   | [réf. 701] <b>3408 W 27</b><br>Dossiers 66290 à 66330 (41).<br>14 mai-23 mai 1956       |
| [réf. 689] <b>3408 W 15</b><br>Dossiers 36896 à 36946 (51).<br>14 mai 1949              | [réf. 702] <b>3408 W 28</b><br>Dossiers 68534 à 68564 (31).<br>03 déc. 1956             |
| [réf. 690] <b>3408 W 16</b><br>Dossiers 39447 à 39497 (51).<br>13 sept.-14 sept. 1949   | [réf. 703] <b>3408 W 29</b><br>Dossiers 70949 à 70973 (25).<br>10 avr.-12 avr. 1957     |
| [réf. 691] <b>3408 W 17</b><br>Dossiers 42048 à 42098 (51).<br>01 oct.-24 janv. 1950    | [réf. 704] <b>3408 W 30</b><br>Dossiers 73395 à 73455 (61).<br>27 juill.-30 juill. 1957 |
| [réf. 692] <b>3408 W 18</b><br>Dossiers 44529 à 44579 (51).<br>21 juill.-26 juill. 1950 | [réf. 705] <b>3408 W 31</b><br>Dossiers 75812 à 75862 (51).<br>12 nov.-19 nov. 1957     |
| [réf. 693] <b>3408 W 19</b><br>Dossiers 46919 à 46944 (26).<br>04 avr. 1951             | [réf. 706] <b>3408 W 32</b><br>Dossiers 78305 à 78355 (51).<br>05 févr.-07 févr. 1958   |
| [réf. 694] <b>3408 W 20</b><br>Dossiers 49566 à 49616 (51).<br>18 déc.-28 déc. 1957     | [réf. 707] <b>3408 W 33</b><br>Dossiers 80818 à 80878 (61).<br>20 mai-21 mai 1958       |
| [réf. 695] <b>3408 W 21</b><br>Dossiers 52079 à 52129 (51).<br>05 août-06 août 1952     | [réf. 708] <b>3408 W 34</b><br>Dossiers 83579 à 83629 (51).<br>29 août-09 sept. 1958    |

Services chargés de la population, des étrangers et des statistiques

- [réf. 709] **3408 W 35**  
Dossiers 86127 à 86177 (51).  
02 déc.-03 déc. 1958
- [réf. 710] **3408 W 36**  
Dossiers 88573 à 88623 (51).  
04 févr.-05 févr. 1959
- [réf. 711] **3408 W 37**  
Dossiers 91053 à 91107 (55).  
30 mai-02 juin 1959
- [réf. 712] **3408 W 38**  
Dossiers 93541 à 93571 (31).  
03 oct. 1959
- [réf. 713] **3408 W 39**  
Dossiers 96010 à 96060 (51).  
23 janv.-28 janv. 1960
- [réf. 714] **3408 W 40**  
Dossiers 98369 à 98409 (41).  
21 juin 1960
- [réf. 715] **3408 W 41**  
Dossiers 100913 à 100953  
(41).  
09 nov.-16 nov. 1960
- [réf. 716] **3408 W 42**  
Dossiers 103352 à 103402  
(51).  
28 mars-31 mars 1961
- [réf. 717] **3408 W 43**  
Dossiers 105769 à 105820  
(52).  
18 août-22 août 1961
- [réf. 718] **3408 W 44**  
Dossiers 108593 à 108643  
(51).  
14 déc. 1961
- [réf. 719] **3408 W 45**  
Dossiers 110988 à 111018  
(31).  
10 avr.-13 avr. 1962
- [réf. 720] **3408 W 46**  
Dossiers 113371 à 113420 (50).  
20 août 1962
- [réf. 721] **3408 W 47**  
Dossiers 115749 à 115793 (45).  
29 nov.-03 déc. 1962
- [réf. 722] **3408 W 48**  
Dossiers 118084 à 118134 (51).  
16 mars-19 mars 1963
- [réf. 723] **3408 W 49**  
Dossiers 120411 à 120460 (50).  
22 juin-24 juin 1963
- [réf. 724] **3408 W 50**  
Dossiers 122697 à 122740 (44).  
08 nov.-09 nov. 1963
- [réf. 725] **3408 W 51**  
Dossiers 124953 à 124999 (47).  
30 déc.-31 déc. 1963
- [réf. 726] **3408 W 52**  
Dossiers 127110 à 127140 (31).  
04 avr. 1964
- [réf. 727] **3408 W 53**  
Dossiers 129561 à 129601 (41).  
10 juill. 1964
- [réf. 728] **3408 W 54**  
Dossiers 131949 à 131999 (51).  
08 oct. 1964
- [réf. 729] **3408 W 55**  
Dossiers 134447 à 134497 (51).  
23 déc. -24 déc. 1964
- [réf. 730] **3408 W 56**  
Dossiers 136833 à 136888 (56).  
10 mars-11 mars 1965
- [réf. 731] **3408 W 57**  
Dossiers 138933 à 138993 (61).  
06 mai-07 mai 1965
- [réf. 732] **3408 W 58**  
Dossiers 141584 à 141640 (57).  
30 juill.-02 août 1965



Services chargés de la population, des étrangers et des statistiques

- [réf. 733] **3408 W 59**  
Dossiers 144059 à 144109  
(51).  
18 oct. 1965
- [réf. 734] **3408 W 60**  
Dossiers 146631 à 146681  
(51).  
18 déc.-21 déc. 1965
- [réf. 735] **3408 W 61**  
Dossiers 149681 à 149730  
(50).  
14 mars 1966
- [réf. 736] **3408 W 62**  
Dossiers 152182 à 152233  
(52).  
16 mai-17 mai 1966
- [réf. 737] **3408 W 63**  
Dossiers 154691 à 154741  
(51).  
12 août-24 août 1966
- [réf. 738] **3408 W 64**  
Dossiers 157196 à 157246  
(51).  
07 nov. 1966
- [réf. 739] **3408 W 65**  
Dossiers 159611 à 159640  
(30).  
25 janv. 1967
- [réf. 740] **3408 W 66**  
Dossiers 162000 à 162040  
(41).  
04 avr. 1967
- [réf. 741] **3408 W 67**  
Dossiers 164201 à 164251  
(51).  
26 mai 1967
- [réf. 742] **3408 W 68**  
Dossiers 166485 à 166525  
(41).  
01 août 1967
- [réf. 743] **3408 W 69**  
Dossiers 168872 à 168932 (61).  
17 oct.-19 oct. 1967
- [réf. 744] **3408 W 70**  
Dossiers 170882 à 170932 (51).  
07 déc.-08 déc. 1967
- [réf. 745] **3408 W 71**  
Dossiers 173290 à 173340 (51).  
13 févr.-17 févr. 1968
- [réf. 746] **3408 W 72**  
Dossiers 175777 à 175827 (51).  
22 avr. 1968
- [réf. 747] **3408 W 73**  
Dossiers 178721 à 178770 (50).  
24 juin-28 juin 1968
- [réf. 748] **3408 W 74**  
Dossiers 180731 à 180780 (50).  
16 sept. 1968
- [réf. 749] **3408 W 75**  
Dossiers 183731 à 183780 (50).  
22 nov. 1968
- [réf. 750] **3408 W 76**  
Dossiers 186261 à 186300 (40).  
13 janv. 1969
- [réf. 751] **3408 W 77**  
Dossiers 188731 à 188780 (50).  
06 mars 1969
- [réf. 752] **3408 W 78**  
Dossiers 191231 à 191290 (60).  
25 avr. 1969
- [réf. 753] **3408 W 79**  
Dossiers 193761 à 193810 (50).  
30 juin-01 juill. 1969
- [réf. 754] **3408 W 80**  
Dossiers 196251 à 196300 (50).  
24 sept. 1969
- [réf. 755] **3408 W 81**  
Dossiers 198301 à 198350 (50).  
23 oct.-27 oct. 1969

Services chargés de la population, des étrangers et des statistiques

- [réf. 756] **3408 W 82**  
Dossiers 200871 à 200920  
(50).  
28 déc. 1969
- [réf. 757] **3408 W 83**  
Dossiers 203541 à 203590  
(50).  
24 févr.-25 févr. 1970
- [réf. 758] **3408 W 84**  
Dossiers 206151 à 206200  
(50).  
13 avr. 1970
- [réf. 759] **3408 W 85**  
Dossiers 208761 à 208810  
(50).  
12 juin 1970
- [réf. 760] **3408 W 86**  
Dossiers 211201 à 211250  
(50).  
24 août 1970
- [réf. 761] **3408 W 87**  
Dossiers 213651 à 213700  
(50).  
15 oct. 1970
- [réf. 762] **3408 W 88**  
Dossiers 216601 à 216650  
(50).  
26 nov. 1970
- [réf. 763] **3408 W 89**  
Dossiers 218651 à 218700  
(50).  
21 janv.-25 janv. 1971
- [réf. 764] **3408 W 90**  
Dossiers 221051 à 221100  
(50).  
10 mars-12 mars 1971
- [réf. 765] **3408 W 91**  
Dossiers 223551 à 223600  
(50).  
28 avr.-30 avr. 1971
- [réf. 766] **3408 W 92**  
Dossiers 226281 à 226340 (60).  
06 juill. 1971
- [réf. 767] **3408 W 93**  
Dossiers 228751 à 228800 (50).  
09 sept.-15 sept. 1971
- [réf. 768] **3408 W 94**  
Dossiers 231251 à 231300 (50).  
26 oct. 1971
- [réf. 769] **3408 W 95**  
Dossiers 233751 à 233806 (56).  
15 déc.-16 déc. 1971
- [réf. 770] **3408 W 96**  
Dossiers 236201 à 236250 (50).  
18 févr. 1972
- [réf. 771] **3408 W 97**  
Dossiers 238751 à 238800 (50).  
19 avr.-20 avr. 1972
- [réf. 772] **3408 W 98**  
Dossiers 241251 à 241300 (50).  
04 juill.-06 juill. 1972
- [réf. 773] **3408 W 99**  
Dossiers 243801 à 243850 (50).  
22 sept. 1972
- [réf. 774] **3408 W 100**  
Dossiers 246351 à 246400 (50).  
08 nov. 1972
- [réf. 775] **3408 W 101**  
Dossiers 248801 à 248850 (50).  
07 déc.-11 déc. 1972
- [réf. 776] **3408 W 102**  
Dossiers 251301 à 251350 (50).  
22 janv. 1973
- [réf. 777] **3408 W 103**  
Dossiers 253751 à 253800 (50).  
05 mars 1973-06 mars 1973
- [réf. 778] **3408 W 104**  
Dossiers 256251 à 256300 (50).  
16 avr. 1973

Services chargés de la population, des étrangers et des statistiques

- |   |  |
|---|--|
| [réf. 779] <b>3408 W 105</b><br>Dossiers 258701 à 258750<br>(50).<br>01 juin-04 juin 1973     | [réf. 787] <b>3408 W 113</b><br>Dossiers 278851 à 278900 (50).<br>28 août-29 août 1974   |
| [réf. 780] <b>3408 W 106</b><br>Dossiers 260701 à 260750<br>(50).<br>13 juill.-16 juill. 1973 | [réf. 788] <b>3408 W 114</b><br>Dossiers 281351 à 281400 (50).<br>17 oct. 1974           |
| [réf. 781] <b>3408 W 107</b><br>Dossiers 263151 à 263200<br>(50).<br>17 sept. 1973            | [réf. 789] <b>3408 W 115</b><br>Dossiers 283851 à 283900 (50).<br>16 déc. 1974           |
| [réf. 782] <b>3408 W 108</b><br>Dossiers 265751 à 265800<br>(50).<br>29 oct. 1973             | [réf. 790] <b>3408 W 116</b><br>Dossiers 286351 à 286400 (50).<br>17 févr. 1975          |
| [réf. 783] <b>3408 W 109</b><br>Dossiers 268230 à 268299<br>(70).<br>19 déc.-20 déc. 1973     | [réf. 791] <b>3408 W 117</b><br>Dossiers 288801 à 288850 (50).<br>18 avr.-21 avr. 1975   |
| [réf. 784] <b>3408 W 110</b><br>Dossiers 270901 à 270950<br>(50).<br>22 févr.-25 févr. 1974   | [réf. 792] <b>3408 W 118</b><br>Dossiers 291301 à 291350 (50).<br>07 juill. 1975         |
| [réf. 785] <b>3408 W 111</b><br>Dossiers 273351 à 273400<br>(50).<br>18 avr.-19 avr. 1974     | [réf. 793] <b>3408 W 119</b><br>Dossiers 293751 à 293800 (50).<br>26 sept. 1975          |
| [réf. 786] <b>3408 W 112</b><br>Dossiers 276401 à 276450<br>(50).<br>26 juin-27 juin 1974     | [réf. 794] <b>3408 W 120</b><br>Dossiers 296201 à 296250 (50).<br>13 nov.-17 nov. 1975   |
|   | [réf. 795] <b>3408 W 121</b><br>Dossiers 298651 à 298700 (50).<br>31 déc. 1975           |
|   | [réf. 796] <b>3408 W 122</b><br>Dossiers 299951 à 299999 (49).<br>29 janv.-30 janv. 1976 |

**Mariages**

**PF 993-PF 999 Demandes d'autorisations..... 1946-1952**

- |                          |      |                          |      |
|--------------------------|------|--------------------------|------|
| [réf. 797] <b>PF 993</b> | 1946 | [réf. 799] <b>PF 995</b> | 1948 |
| [réf. 798] <b>PF 994</b> | 1947 | [réf. 800] <b>PF 996</b> | 1949 |

Services chargés de la population, des étrangers et des statistiques

[réf. 801] **PF 997** 1950 [réf. 803] **PF 999** 1952

[réf. 802] **PF 998** 1951

**PF 1000-PF 1006 Acquisition de la nationalité française par le mariage...1946-1952**

[réf. 804] **PF 1000** 1946 [réf. 808] **PF 1004** 1950

[réf. 805] **PF 1001** 1947 [réf. 809] **PF 1005** 1951

[réf. 806] **PF 1002** 1948 [réf. 810] **PF 1006** 1952

[réf. 807] **PF 1003** 1949

**Titres de séjour**

**3520 W 1-3520 W 20 Titres de séjour d'étrangers de nationalité algérienne.....mai 1969-févr. 1980**

Le versement 3520 W rassemble plus de 18 000 dossiers d'étrangers de nationalité algérienne, plus précisément des titres de séjour traités par la Préfecture entre 1969 et 1980. Entreposés dans un premier temps au centre de Préarchivage de la Préfecture, ils ont été versés aux Archives départementales en 2004, où ils se sont vu appliquer les modalités de traitement prescrites par la circulaire AD 94-7 du 5 juillet 1994 : conservation perpétuelle après tri. Il s'est agi d'un échantillonnage aléatoire des 60 premiers dossiers, puis une boîte (de 30 dossiers chacune en moyenne) toutes les 30 boîtes environ. Par conséquent, 560 dossiers sont aujourd'hui conservés sous 20 cotes ; chaque cote porte l'indication des n° de dossiers extrêmes, du nombre de dossiers concernés (entre parenthèses), et des dates extrêmes de ces dossiers.

[réf. 811] **3520 W 1** Dossiers 1 à 30 (30). mai 1969 [réf. 814] **3520 W 4** Dossiers 2811 à 2850 (40). sept. 1969

[réf. 812] **3520 W 2** Dossiers 31 à 60 (30). mai 1969 [réf. 815] **3520 W 5** Dossiers 3051 à 3090 (40). sept. 1969

[réf. 813] **3520 W 3** Dossiers 1271 à 1310 (40). juill. 1969 [réf. 816] **3520 W 6** Dossiers 7061 à 7090 (30). juin 1972

Services chargés de la population, des étrangers et des statistiques

- |            |   |  |
|------------|---|--|
| [réf. 817] | <b>3520 W 7</b><br>Dossiers 8461 à 8490 (30).<br>mars 1975        | Dossiers 12291 à 12310 (20).<br>mai 1977                                   |
| [réf. 818] | <b>3520 W 8</b><br>Dossiers 9611 à 9630 (20).<br>mars 1975        | [réf. 824] <b>3520 W 14</b><br>Dossiers 13371 à 13390 (20).<br>févr. 1978  |
| [réf. 819] | <b>3520 W 9</b><br>Dossiers 10131 à 10150<br>(20).<br>août 1975   | [réf. 825] <b>3520 W 15</b><br>Dossiers 14271 à 14300 (30).<br>déc. 1978   |
| [réf. 820] | <b>3520 W 10</b><br>Dossiers 10551 à 10570<br>(20).<br>déc. 1975  | [réf. 826] <b>3520 W 16</b><br>Dossiers 14981 à 15010 (30).<br>juill. 1979 |
| [réf. 821] | <b>3520 W 11</b><br>Dossiers 11531 à 11550<br>(20).<br>oct. 1976  | [réf. 827] <b>3520 W 17</b><br>Dossiers 15981 à 16010 (30).<br>août 1979   |
| [réf. 822] | <b>3520 W 12</b><br>Dossiers 11931 à 11950<br>(20).<br>janv. 1977 | [réf. 828] <b>3520 W 18</b><br>Dossiers 16701 à 16730 (30).<br>sept. 1979  |
| [réf. 823] | <b>3520 W 13</b>  | [réf. 829] <b>3520 W 19</b><br>Dossiers 17751 à 17780 (30).<br>déc. 1979   |
|            |   | [réf. 830] <b>3520 W 20</b><br>Dossiers 18091 à 18120 (30).<br>févr. 1980  |

**Touristes étrangers**

**SC 5397-SC 5399 Statistiques du mouvement touristique des étrangers....1954-1960**

- |            |                |           |
|------------|----------------|-----------|
| [réf. 831] | <b>SC 5397</b> | 1954-1955 |
| [réf. 832] | <b>SC 5398</b> | 1956-1958 |
| [réf. 833] | <b>SC 5399</b> | 1959-1960 |

Services chargés de la population, des étrangers et des statistiques

*Services chargés du travail et de la main d'œuvre*





## 1800-1945 : de la révolution industrielle à la crise (10 M)

Le nombre de cotes recensées dans cette partie est étonnamment faible et les documents correspondants sont singulièrement concentrés à la fin de la décennie 1930 et pendant la Seconde Guerre mondiale.

Il ne faut pas en conclure qu'avant cette période la main d'œuvre étrangère était peu présente en Seine-et-Marne, ni que les services de la Préfecture dédiés à la main d'œuvre s'en désintéressaient.

Il semble plutôt que les affaires qui concernaient cette catégorie d'ouvriers étaient traitées par d'autres services préfectoraux, tels le Cabinet ou la Police, cf. *supra*, [réf. 31]-[réf. 45] et *passim*. Par ailleurs, la période du Front populaire fut l'occasion pour les ouvriers immigrés de gagner en visibilité, probablement à mesure qu'ils s'impliquaient davantage dans la vie politique et militante. Cette nouvelle place assumée dans la société conduisit à une considération accrue, d'autant plus que le contexte économique et diplomatique troublé des années 1940-1945 conduisit les autorités à surveiller de plus près cette tranche de la population active.

### *Réglementation*

- [réf. 834] **M 5146**  
Main d'œuvre étrangère, application de l'article 64a du livre 2 du Code du travail.  
1939-1940

### *Office départemental de placement*

- [réf. 835] **M 5222**  
Main d'œuvre étrangère, main d'œuvre agricole, fixation des salaires.  
1937-1940
- [réf. 836] **SC 26450**  
Instructions, correspondance, demandes d'emplois.  
1940-1941

## 1945-1975 : les Trente glorieuses (W)

Pour les Trente glorieuses comme pour la période précédente, le même constat s'impose quant à la rareté des sources. Ce faible nombre de cotes repérées s'explique en partie par le sort des documents qui constituent l'essentiel de la sous-série 10 M.

En effet, les versements du Service des étrangers de la Direction du travail et de la main d'œuvre (abrégée en DTMO) de Melun comprenaient en majorité des dossiers de cartes de travail, documents indispensables pour tout étranger qui désirait obtenir un emploi dans des conditions réglementaires.

Or, ces dossiers n'étaient censés être conservés que 10 ans après leur date de production, et pouvaient donc être détruits à compter du 1<sup>er</sup> janvier de la 11<sup>e</sup> année. Toutefois certains ont échappé à ce sort et ont été conservés perpétuellement pour servir à la connaissance historique, puisqu'ils avaient perdu toute validité administrative.

C'est ainsi que le versement enregistré sur le bordereau CA 196, qui rassemblait les cotes CA 9690 à CA 9749 correspondant aux dossiers n° 6075 à 11920 de l'année 1970 a été intégralement détruit après le 1<sup>er</sup> janvier 1981, date réglementaire de sa destruction. En revanche, le versement enregistré sur le bordereau CA 197, qui rassemblait les cotes CA 9750 à CA 9877 correspondant aux dossiers n° 1 à 13199 de l'année 1971 est conservé dans sa totalité.

### CA 9750-CA 9877 Dossiers de demandes de cartes de travail..... 1971

Le versement enregistré dans le bordereau CA 197 rassemble 13 200 dossiers de demandes de cartes de travail traités par le Service des étrangers de la Direction du travail et de la main d'œuvre de la Préfecture pour l'année 1971. Conservés au moment de leur production dans les locaux de la DTMO, ils ont été versés aux Archives départementales en 1974, où ils se sont vu appliquer les modalités de traitement prescrites par la réglementation en vigueur : conservation administrative pendant 10 ans pour faire foi en cas de contentieux, puis élimination (autorisée à échéance du délai, soit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1982) ou conservation à titre de document historique. C'est cette seconde option qui a finalement eu la préférence de l'archiviste, sans échantillonnage à l'exception de quelques dossiers non conservés (n° 4600 à 4999 inclus). L'ensemble se compose donc de 12 799 dossiers répartis en 128 liasses de 100 dossiers chacune ; chaque cote porte l'indication des n° de dossiers extrêmes.

Chaque dossier individuel se compose d'un formulaire de renseignements (état civil du demandeur, date d'entrée sur le territoire national et profession) ainsi que d'un duplicata de sa carte de travail sans photo.

[réf. 837] **CA 9750**  
Dossiers n° 1 à 99.

[réf. 838] **CA 9751**  
Dossiers n° 100 à 199.

Services chargés du travail et de la main d'œuvre

[réf. 839] <b>CA 9752</b> Dossiers n° 200 à 299.	[réf. 857] <b>CA 9770</b> Dossiers n° 2000 à 2099.
[réf. 840] <b>CA 9753</b> Dossiers n° 300 à 399.	[réf. 858] <b>CA 9771</b> Dossiers n° 2100 à 2199.
[réf. 841] <b>CA 9754</b> Dossiers n° 400 à 499.	[réf. 859] <b>CA 9772</b> Dossiers n° 2200 à 2299.
[réf. 842] <b>CA 9755</b> Dossiers n° 500 à 599.	[réf. 860] <b>CA 9773</b> Dossiers n° 2300 à 2399.
[réf. 843] <b>CA 9756</b> Dossiers n° 600 à 699.	[réf. 861] <b>CA 9774</b> Dossiers n° 2400 à 2499.
[réf. 844] <b>CA 9757</b> Dossiers n° 700 à 799.	[réf. 862] <b>CA 9775</b> Dossiers n° 2500 à 2599.
[réf. 845] <b>CA 9758</b> Dossiers n° 800 à 899.	[réf. 863] <b>CA 9776</b> Dossiers n° 2600 à 2699.
[réf. 846] <b>CA 9759</b> Dossiers n° 900 à 999.	[réf. 864] <b>CA 9777</b> Dossiers n° 2700 à 2799.
[réf. 847] <b>CA 9760</b> Dossiers n° 1000 à 1099.	[réf. 865] <b>CA 9778</b> Dossiers n° 2800 à 2899.
[réf. 848] <b>CA 9761</b> Dossiers n° 1100 à 1199.	[réf. 866] <b>CA 9779</b> Dossiers n° 2900 à 2999.
[réf. 849] <b>CA 9762</b> Dossiers n° 1200 à 1299.	[réf. 867] <b>CA 9780</b> Dossiers n° 3000 à 3099.
[réf. 850] <b>CA 9763</b> Dossiers n° 1300 à 1399.	[réf. 868] <b>CA 9781</b> Dossiers n° 3100 à 3199.
[réf. 851] <b>CA 9764</b> Dossiers n° 1400 à 1499.	[réf. 869] <b>CA 9782</b> Dossiers n° 3200 à 3299.
[réf. 852] <b>CA 9765</b> Dossiers n° 1500 à 1599.	[réf. 870] <b>CA 9783</b> Dossiers n° 3300 à 3399.
[réf. 853] <b>CA 9766</b> Dossiers n° 1600 à 1699.	[réf. 871] <b>CA 9784</b> Dossiers n° 3400 à 3499.
[réf. 854] <b>CA 9767</b> Dossiers n° 1700 à 1799.	[réf. 872] <b>CA 9785</b> Dossiers n° 3500 à 3599.
[réf. 855] <b>CA 9768</b> Dossiers n° 1800 à 1899.	[réf. 873] <b>CA 9786</b> Dossiers n° 3600 à 3699.
[réf. 856] <b>CA 9769</b> Dossiers n° 1900 à 1999.	[réf. 874] <b>CA 9787</b> Dossiers n° 3700 à 3799.

Services chargés du travail et de la main d'œuvre

[réf. 875] <b>CA 9788</b> Dossiers n° 3800 à 3899.	[réf. 893] <b>CA 9806</b> Dossiers n° 6000 à 6099.
[réf. 876] <b>CA 9789</b> Dossiers n° 3900 à 3999.	[réf. 894] <b>CA 9807</b> Dossiers n° 6100 à 6199.
[réf. 877] <b>CA 9790</b> Dossiers n° 4000 à 4099.	[réf. 895] <b>CA 9808</b> Dossiers n° 6200 à 6299.
[réf. 878] <b>CA 9791</b> Dossiers n° 4100 à 4199.	[réf. 896] <b>CA 9809</b> Dossiers n° 6300 à 6399.
[réf. 879] <b>CA 9792</b> Dossiers n° 4200 à 4299.	[réf. 897] <b>CA 9810</b> Dossiers n° 6400 à 6499.
[réf. 880] <b>CA 9793</b> Dossiers n° 4300 à 4399.	[réf. 898] <b>CA 9811</b> Dossiers n° 6500 à 6599.
[réf. 881] <b>CA 9794</b> Dossiers n° 4400 à 4499.	[réf. 899] <b>CA 9812</b> Dossiers n° 6600 à 6699.
[réf. 882] <b>CA 9795</b> Dossiers n° 4500 à 4599.	[réf. 900] <b>CA 9813</b> Dossiers n° 6700 à 6799.
[réf. 883] <b>CA 9796</b> Dossiers n° 5000 à 5099.	[réf. 901] <b>CA 9814</b> Dossiers n° 6800 à 6899.
[réf. 884] <b>CA 9797</b> Dossiers n° 5100 à 5199.	[réf. 902] <b>CA 9815</b> Dossiers n° 6900 à 6999.
[réf. 885] <b>CA 9798</b> Dossiers n° 5200 à 5299.	[réf. 903] <b>CA 9816</b> Dossiers n° 7000 à 7099.
[réf. 886] <b>CA 9799</b> Dossiers n° 5300 à 5399.	[réf. 904] <b>CA 9817</b> Dossiers n° 7100 à 7199.
[réf. 887] <b>CA 9800</b> Dossiers n° 5400 à 5499.	[réf. 905] <b>CA 9818</b> Dossiers n° 7200 à 7299.
[réf. 888] <b>CA 9801</b> Dossiers n° 5500 à 5599.	[réf. 906] <b>CA 9819</b> Dossiers n° 7300 à 7399.
[réf. 889] <b>CA 9802</b> Dossiers n° 5600 à 5699.	[réf. 907] <b>CA 9820</b> Dossiers n° 7400 à 7499.
[réf. 890] <b>CA 9803</b> Dossiers n° 5700 à 5799.	[réf. 908] <b>CA 9821</b> Dossiers n° 7500 à 7599.
[réf. 891] <b>CA 9804</b> Dossiers n° 5800 à 5899.	[réf. 909] <b>CA 9822</b> Dossiers n° 7600 à 7699.
[réf. 892] <b>CA 9805</b> Dossiers n° 5900 à 5999.	[réf. 910] <b>CA 9823</b> Dossiers n° 7700 à 7799.

Services chargés du travail et de la main d'œuvre

[réf. 911] <b>CA 9824</b> Dossiers n° 7800 à 7899.	[réf. 929] <b>CA 9842</b> Dossiers n° 9600 à 9699.
[réf. 912] <b>CA 9825</b> Dossiers n° 7900 à 7999.	[réf. 930] <b>CA 9843</b> Dossiers n° 9700 à 9799.
[réf. 913] <b>CA 9826</b> Dossiers n° 8000 à 8099.	[réf. 931] <b>CA 9844</b> Dossiers n° 9800 à 9899.
[réf. 914] <b>CA 9827</b> Dossiers n° 8100 à 8199.	[réf. 932] <b>CA 9845</b> Dossiers n° 9900 à 9999.
[réf. 915] <b>CA 9828</b> Dossiers n° 8200 à 8299.	[réf. 933] <b>CA 9846</b> Dossiers n° 10000 à 10099.
[réf. 916] <b>CA 9829</b> Dossiers n° 8300 à 8399.	[réf. 934] <b>CA 9847</b> Dossiers n° 10100 à 10199.
[réf. 917] <b>CA 9830</b> Dossiers n° 8400 à 8499.	[réf. 935] <b>CA 9848</b> Dossiers n° 10200 à 10299.
[réf. 918] <b>CA 9831</b> Dossiers n° 8500 à 8599.	[réf. 936] <b>CA 9849</b> Dossiers n° 10300 à 10399.
[réf. 919] <b>CA 9832</b> Dossiers n° 8600 à 8699.	[réf. 937] <b>CA 9850</b> Dossiers n° 10400 à 10499.
[réf. 920] <b>CA 9833</b> Dossiers n° 8700 à 8799.	[réf. 938] <b>CA 9851</b> Dossiers n° 10500 à 10599.
[réf. 921] <b>CA 9834</b> Dossiers n° 8800 à 8899.	[réf. 939] <b>CA 9852</b> Dossiers n° 10600 à 10699.
[réf. 922] <b>CA 9835</b> Dossiers n° 8900 à 8999.	[réf. 940] <b>CA 9853</b> Dossiers n° 10700 à 10799.
[réf. 923] <b>CA 9836</b> Dossiers n° 9000 à 9099.	[réf. 941] <b>CA 9854</b> Dossiers n° 10800 à 10899.
[réf. 924] <b>CA 9837</b> Dossiers n° 9100 à 9199.	[réf. 942] <b>CA 9855</b> Dossiers n° 10900 à 10999.
[réf. 925] <b>CA 9838</b> Dossiers n° 9200 à 9299.	[réf. 943] <b>CA 9856</b> Dossiers n° 11000 à 11099.
[réf. 926] <b>CA 9839</b> Dossiers n° 9300 à 9399.	[réf. 944] <b>CA 9857</b> Dossiers n° 11100 à 11199.
[réf. 927] <b>CA 9840</b> Dossiers n° 9400 à 9499.	[réf. 945] <b>CA 9858</b> Dossiers n° 11200 à 11299.
[réf. 928] <b>CA 9841</b> Dossiers n° 9500 à 9599.	[réf. 946] <b>CA 9859</b> Dossiers n° 11300 à 11399.

Services chargés du travail et de la main d'œuvre

[réf. 947] <b>CA 9860</b> Dossiers n° 11400 à 11499.	[réf. 956] <b>CA 9869</b> Dossiers n° 12300 à 12399.
[réf. 948] <b>CA 9861</b> Dossiers n° 11500 à 11599.	[réf. 957] <b>CA 9870</b> Dossiers n° 12400 à 12499.
[réf. 949] <b>CA 9862</b> Dossiers n° 11600 à 11699.	[réf. 958] <b>CA 9871</b> Dossiers n° 12500 à 12599.
[réf. 950] <b>CA 9863</b> Dossiers n° 11700 à 11799.	[réf. 959] <b>CA 9872</b> Dossiers n° 12600 à 12699.
[réf. 951] <b>CA 9864</b> Dossiers n° 11800 à 11899.	[réf. 960] <b>CA 9873</b> Dossiers n° 12700 à 12799.
[réf. 952] <b>CA 9865</b> Dossiers n° 11900 à 11999.	[réf. 961] <b>CA 9874</b> Dossiers n° 12800 à 12899.
[réf. 953] <b>CA 9866</b> Dossiers n° 12000 à 12099.	[réf. 962] <b>CA 9875</b> Dossiers n° 12900 à 12999.
[réf. 954] <b>CA 9867</b> Dossiers n° 12100 à 12199.	[réf. 963] <b>CA 9876</b> Dossiers n° 13000 à 13099.
[réf. 955] <b>CA 9868</b> Dossiers n° 12200 à 12299.	[réf. 964] <b>CA 9877</b> Dossiers n° 13100 à 13199.

**1634 W 1-1634 W 123 Dossiers de demandes de cartes de travail..... 1972**

Le versement 509 CA rassemble 13 289 dossiers de demandes de cartes de travail traités par le Service des étrangers de la Direction du travail et de la main d'œuvre de la Préfecture pour l'année 1972. Conservés au moment de leur production dans les locaux de la DTMO, ils ont été versés aux Archives départementales en 1979, où ils se sont vu appliquer les modalités de traitement prescrites par la réglementation en vigueur : conservation administrative pendant 10 ans pour faire foi en cas de contentieux, puis élimination (autorisée à échéance du délai, soit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1983) ou conservation à titre de document historique. C'est cette seconde option qui a finalement eu la préférence de l'archiviste, sans échantillonnage à l'exception de quelques dossiers non conservés. En effet, en décembre 1983, le versement 509 CA a été intégralement réenregistré sous le n° 1634 W, et les documents recotés en fonction. L'ensemble se compose de 13 173 dossiers répartis en 123 liasses de 100 à 170 dossiers chacune ; chaque cote porte l'indication des n° de dossiers extrêmes.

[réf. 965] <b>1634 W 1</b> Dossiers n° 1 à 99.	[réf. 968] <b>1634 W 4</b> Dossiers n° 300 à 399.
[réf. 966] <b>1634 W 2</b> Dossiers n° 100 à 199.	[réf. 969] <b>1634 W 5</b> Dossiers n° 400 à 499.
[réf. 967] <b>1634 W 3</b> Dossiers n° 200 à 299.	[réf. 970] <b>1634 W 6</b> Dossiers n° 500 à 599.

Services chargés du travail et de la main d'œuvre

- |   |  |
|---|--|
| [réf. 971] <b>1634 W 7</b><br>Dossiers n° 600 à 699.    | [réf. 989] <b>1634 W 25</b><br>Dossiers n° 2400 à 2499.  |
| [réf. 972] <b>1634 W 8</b><br>Dossiers n° 700 à 799.    | [réf. 990] <b>1634 W 26</b><br>Dossiers n° 2500 à 2599.  |
| [réf. 973] <b>1634 W 9</b><br>Dossiers n° 800 à 899.    | [réf. 991] <b>1634 W 27</b><br>Dossiers n° 2600 à 2699.  |
| [réf. 974] <b>1634 W 10</b><br>Dossiers n° 900 à 999.   | [réf. 992] <b>1634 W 28</b><br>Dossiers n° 2700 à 2799.  |
| [réf. 975] <b>1634 W 11</b><br>Dossiers n° 1000 à 1099. | [réf. 993] <b>1634 W 29</b><br>Dossiers n° 2800 à 2899.  |
| [réf. 976] <b>1634 W 12</b><br>Dossiers n° 1100 à 1199. | [réf. 994] <b>1634 W 30</b><br>Dossiers n° 2900 à 2999.  |
| [réf. 977] <b>1634 W 13</b><br>Dossiers n° 1200 à 1299. | [réf. 995] <b>1634 W 31</b><br>Dossiers n° 3000 à 3099.  |
| [réf. 978] <b>1634 W 14</b><br>Dossiers n° 1300 à 1399. | [réf. 996] <b>1634 W 32</b><br>Dossiers n° 3100 à 3199.  |
| [réf. 979] <b>1634 W 15</b><br>Dossiers n° 1400 à 1499. | [réf. 997] <b>1634 W 33</b><br>Dossiers n° 3200 à 3299.  |
| [réf. 980] <b>1634 W 16</b><br>Dossiers n° 1500 à 1599. | [réf. 998] <b>1634 W 34</b><br>Dossiers n° 3300 à 3399.  |
| [réf. 981] <b>1634 W 17</b><br>Dossiers n° 1600 à 1699. | [réf. 999] <b>1634 W 35</b><br>Dossiers n° 3400 à 3499.  |
| [réf. 982] <b>1634 W 18</b><br>Dossiers n° 1700 à 1799. | [réf. 1000] <b>1634 W 36</b><br>Dossiers n° 3500 à 3599. |
| [réf. 983] <b>1634 W 19</b><br>Dossiers n° 1800 à 1899. | [réf. 1001] <b>1634 W 37</b><br>Dossiers n° 3600 à 3699. |
| [réf. 984] <b>1634 W 20</b><br>Dossiers n° 1900 à 1999. | [réf. 1002] <b>1634 W 38</b><br>Dossiers n° 3700 à 3799. |
| [réf. 985] <b>1634 W 21</b><br>Dossiers n° 2000 à 2099. | [réf. 1003] <b>1634 W 39</b><br>Dossiers n° 3800 à 3899. |
| [réf. 986] <b>1634 W 22</b><br>Dossiers n° 2100 à 2199. | [réf. 1004] <b>1634 W 40</b><br>Dossiers n° 3900 à 3999. |
| [réf. 987] <b>1634 W 23</b><br>Dossiers n° 2200 à 2299. | [réf. 1005] <b>1634 W 41</b><br>Dossiers n° 4000 à 4099. |
| [réf. 988] <b>1634 W 24</b><br>Dossiers n° 2300 à 2399. | [réf. 1006] <b>1634 W 42</b><br>Dossiers n° 4100 à 4199. |

Services chargés du travail et de la main d'œuvre

- [réf. 1007] **1634 W 43**  
Dossiers n° 4200 à 4299.
- [réf. 1008] **1634 W 44**  
Dossiers n° 4300 à 4399.
- [réf. 1009] **1634 W 45**  
Dossiers n° 4400 à 4499.
- [réf. 1010] **1634 W 46**  
Dossiers n° 4500 à 4599.
- [réf. 1011] **1634 W 47**  
Dossiers n° 4600 à 4699.
- [réf. 1012] **1634 W 48**  
Dossiers n° 4700 à 4799.
- [réf. 1013] **1634 W 49**  
Dossiers n° 4800 à 4899.
- [réf. 1014] **1634 W 50**  
Dossiers n° 4900 à 4999.
- [réf. 1015] **1634 W 51**  
Dossiers n° 5000 à 5099.
- [réf. 1016] **1634 W 52**  
Dossiers n° 5100 à 5199.
- [réf. 1017] **1634 W 53**  
Dossiers n° 5200 à 5299.
- [réf. 1018] **1634 W 54**  
Dossiers n° 5300 à 5399.
- [réf. 1019] **1634 W 55**  
Dossiers n° 5400 à 5499.
- [réf. 1020] **1634 W 56**  
Dossiers n° 5500 à 5599.
- [réf. 1021] **1634 W 57**  
Dossiers n° 5600 à 5699.
- [réf. 1022] **1634 W 58**  
Dossiers n° 5700 à 5799.
- [réf. 1023] **1634 W 59**  
Dossiers n° 5800 à 5899.
- [réf. 1024] **1634 W 60**  
Dossiers n° 5900 à 5999.
- [réf. 1025] **1634 W 61**  
Dossiers n° 6000 à 6099.
- [réf. 1026] **1634 W 62**  
Dossiers n° 6100 à 6199.
- [réf. 1027] **1634 W 63**  
Dossiers n° 6200 à 6299.
- [réf. 1028] **1634 W 64**  
Dossiers n° 6300 à 6399.
- [réf. 1029] **1634 W 65**  
Dossiers n° 6400 à 6499.
- [réf. 1030] **1634 W 66**  
Dossiers n° 6500 à 6599.
- [réf. 1031] **1634 W 67**  
Dossiers n° 6600 à 6699.
- [réf. 1032] **1634 W 68**  
Dossiers n° 6700 à 6799.
- [réf. 1033] **1634 W 69**  
Dossiers n° 6800 à 6899.
- [réf. 1034] **1634 W 70**  
Dossiers n° 6900 à 6999.
- [réf. 1035] **1634 W 71**  
Dossiers n° 7000 à 7099.
- [réf. 1036] **1634 W 72**  
Dossiers n° 7100 à 7199.
- [réf. 1037] **1634 W 73**  
Dossiers n° 7200 à 7299.
- [réf. 1038] **1634 W 74**  
Dossiers n° 7300 à 7399.
- [réf. 1039] **1634 W 75**  
Dossiers n° 7400 à 7499.
- [réf. 1040] **1634 W 76**  
Dossiers n° 7500 à 7599.
- [réf. 1041] **1634 W 77**  
Dossiers n° 7600 à 7699.
- [réf. 1042] **1634 W 78**  
Dossiers n° 7700 à 7799.



Services chargés du travail et de la main d'œuvre

- [réf. 1043] **1634 W 79**  
Dossiers n° 7800 à 7899.
- [réf. 1044] **1634 W 80**  
Dossiers n° 7900 à 7999.
- [réf. 1045] **1634 W 81**  
Dossiers n° 8000 à 8099.
- [réf. 1046] **1634 W 82**  
Dossiers n° 8100 à 8199.
- [réf. 1047] **1634 W 83**  
Dossiers n° 8200 à 8299.
- [réf. 1048] **1634 W 84**  
Dossiers n° 8300 à 8399.
- [réf. 1049] **1634 W 85**  
Dossiers n° 8400 à 8499.
- [réf. 1050] **1634 W 86**  
Dossiers n° 8500 à 8599.
- [réf. 1051] **1634 W 87**  
Dossiers n° 8600 à 8699.
- [réf. 1052] **1634 W 88**  
Dossiers n° 8700 à 8799.
- [réf. 1053] **1634 W 89**  
Dossiers n° 8800 à 8899.
- [réf. 1054] **1634 W 90**  
Dossiers n° 9000 à 9099.
- [réf. 1055] **1634 W 91**  
Dossiers n° 9100 à 9199.
- [réf. 1056] **1634 W 92**  
Dossiers n° 9200 à 9299.
- [réf. 1057] **1634 W 93**  
Dossiers n° 9300 à 9399.
- [réf. 1058] **1634 W 94**  
Dossiers n° 9400 à 9499.
- [réf. 1059] **1634 W 95**  
Dossiers n° 9500 à 9599.
- [réf. 1060] **1634 W 96**  
Dossiers n° 9600 à 9699.
- [réf. 1061] **1634 W 97**  
Dossiers n° 9700 à 9799.
- [réf. 1062] **1634 W 98**  
Dossiers n° 9800 à 9899.
- [réf. 1063] **1634 W 99**  
Dossiers n° 9900 à 9999.
- [réf. 1064] **1634 W 100**  
Dossiers n° 10000 à 10099.
- [réf. 1065] **1634 W 101**  
Dossiers n° 10100 à 10199.
- [réf. 1066] **1634 W 102**  
Dossiers n° 10200 à 10350.
- [réf. 1067] **1634 W 103**  
Dossiers n° 10351 à 10500.
- [réf. 1068] **1634 W 104**  
Dossiers n° 10501 à 10650.
- [réf. 1069] **1634 W 105**  
Dossiers n° 10651 à 10750.
- [réf. 1070] **1634 W 106**  
Dossiers n° 10751 à 10900.
- [réf. 1071] **1634 W 107**  
Dossiers n° 10901 à 11040.
- [réf. 1072] **1634 W 108**  
Dossiers n° 11041 à 11169.
- [réf. 1073] **1634 W 109**  
Dossiers n° 11170 à 11339.
- [réf. 1074] **1634 W 110**  
Dossiers n° 11340 à 11468.
- [réf. 1075] **1634 W 111**  
Dossiers n° 11470 à 11629.
- [réf. 1076] **1634 W 112**  
Dossiers n° 11630 à 11767.
- [réf. 1077] **1634 W 113**  
Dossiers n° 11770 à 11919.
- [réf. 1078] **1634 W 114**  
Dossiers n° 11920 à 12028.

Services chargés du travail et de la main d'œuvre

- |   |   |
|---|---|
| [réf. 1079] <b>1634 W 115</b><br>Dossiers n° 12030 à 12167. | [réf. 1084] <b>1634 W 120</b><br>Dossiers n° 12712 à 12869. |
| [réf. 1080] <b>1634 W 116</b><br>Dossiers n° 12170 à 12325. | [réf. 1085] <b>1634 W 121</b><br>Dossiers n° 12870 à 12998. |
| [réf. 1081] <b>1634 W 117</b><br>Dossiers n° 12330 à 12458. | [réf. 1086] <b>1634 W 122</b><br>Dossiers n° 13000 à 13149. |
| [réf. 1082] <b>1634 W 118</b><br>Dossiers n° 12460 à 12599. | [réf. 1087] <b>1634 W 123</b><br>Dossiers n° 13150 à 13289. |
| [réf. 1083] <b>1634 W 119</b><br>Dossiers n° 12600 à 12707. |   |

Annexes

## **Annexes et outils complémentaires**

## ***Bibliographie***

Si l'instrument de recherche est la voie d'accès privilégiée à un fonds d'archives ou à un ensemble de documents intéressants un thème commun, il ne doit pas être utilisé seul, et sa consultation ne dispense pas le lecteur d'amorcer son travail et de l'approfondir à l'aide d'ouvrages complémentaires.

Dans le cadre de ses recherches concernant les mouvements de population sur le territoire seine-et-marnais, le lecteur trouvera ci-après une sélection raisonnée de titres utiles, tous issus ou presque des collections de la bibliothèque des Archives départementales de Seine-et-Marne. Ces titres sont alors suivis de la cote de l'ouvrage à la bibliothèque, entre accolades.

La première partie thématique signale quelques orientations bibliographiques générales, sur l'histoire et la géographie administratives de la Seine-et-Marne, sur l'histoire de l'immigration en France, en Île-de-France, en Seine-et-Marne. Ces orientations sont classées par ordre alphabétique, à l'exception des almanachs répertoriés par ordre chronologique.

La seconde partie rassemble une collection d'instruments de recherche consacrés à la série M en général, et aux sous-séries 1M, 4M, 6M et 10M en particulier, dans le réseau des archives départementales de France, d'Île-de-France, en Seine-et-Marne. Ces outils sont rangés selon les numéros minéralogiques des départements concernés, en commençant par les guides nationaux, puis selon le cadre de classement.

La troisième partie recense quelques sources complémentaires, ordonnées selon le lieu de conservation puis selon le cadre de classement.

## **Orientations bibliographiques**

### ***Histoire et géographie administratives de la Seine-et-Marne***

La consultation de documents d'archives, surtout lorsqu'ils sont anciens et/ou ont été produits par des personnes morales, est rendue difficile par la connaissance qu'elle suppose du contexte qui les a engendrés et notamment de l'organigramme global de l'administration dont ils proviennent. En effet, la portée d'un dossier diffère singulièrement selon qu'il émane d'un bureau rattaché à un service dépendant d'une direction ou bien de cette direction elle-même. Il convient donc, avant d'entamer toute recherche dans des documents d'archives, de s'informer sur la structure administrative, sur les chefs-lieux et l'étendue de leur ressort à l'époque de ces documents.

Sans souci d'exhaustivité, les quelques références qui suivent seront consultées pour mener à bien ces investigations préparatoires, et fournir ainsi les clés indispensables à la compréhension du contexte de production des documents d'archives recensés dans ce guide des sources.

## Bibliographie

Les almanachs annuels, contemporains des administrations qu'ils décrivent, contiennent des informations sur les institutions et divisions administratives, religieuses, judiciaires, militaires, carcérales, financières et académiques, sur les foires et bureaux de poste. Selon les cas, le lecteur y trouvera même des données démographiques, des nécrologies ainsi que le recensement des sociétés d'agriculture, des hospices et établissements de secours, des médecins, sages-femmes et vétérinaires, des commerces et voitures publiques. Ces almanachs sont classés ci-dessous par ordre chronologique.

- Almanach du département de Seine-et-Marne et des cinq districts qui le composent : Melun, Meaux, Provins, Nemours et Rozai*, Melun : Tarbé imprimeur du Département, 1793 {REV694/1}.
- , Melun : Tarbé, imprimeur du Département, 1799-1830 {lacunes 1805, 1810, 1812-1813, 1817-1827 ; REV694/1 à /16}.
- , Melun : Michelin, imprimeur de la Préfecture, 1817-1823 {REV695/1 à 7}.
- Annuaire du département de Seine-et-Marne*, Melun : Michelin, imprimeur de la Préfecture, 1824-1884 {lacunes 1828-1829, interruption 1870-1872 et 1877 ; REV695/8 à 54}.
- Almanach historique, topographique et statistique du département de Seine-et-Marne et du diocèse de Meaux*, Meaux : A. Le Blondel (1861-1905) puis G. Lepillet (1906-1917) {REV410 et REV697/1 à 55}.
- Annuaire commercial, industriel, agricole et administratif du département de Seine-et-Marne*, Melun : A. Lebrun, imprimeur du Conseil général, E. Drosne, Legrand, 1879-1938 {lacunes 1880, 1908-1909 et 1928-1929, interruption 1915-1919 ; REV698/1 à 48}.
- Atlas des paysages de Seine-et-Marne*, Melun : Conseil général de Seine-et-Marne, 2007, 271 p. {contient un cédérom et une carte, cotée 4°3051-1 ; 4°3051}.
- Dictionnaire national des communes de France*, Paris : Albin Michel/Berger-Levrault, 1997, 1334 p. {éd. mise à jour au 15 avril 1997 ; la liste des arr. et cant. de Seine-et-Marne (p. 1327) ne tient pas compte de la création de l'arr. de Noisiel-Torcy survenue en 1993-1994 ; 8°5450}.
- Ducrot (Marie-Odile), *Liste des présidents du Conseil général de Seine-et-Marne et notices biographiques des principaux (février 1791-octobre 1996) établies à l'occasion du bicentenaire des Archives départementales 5 brumaire an v-26 octobre 1996*, Melun : Conseil général, 1996, 19 p. {100J644}.
- , *Notices biographiques des préfets de Seine-et-Marne (mars 1800-octobre 1996) établies à l'occasion du bicentenaire des Archives départementales 5 brumaire an v-26 octobre 1996*, Melun : Conseil général, 1996, 28 p. {100J645}.
- Duton (J.), *Atlas historique de Seine-et-Marne (1788-1926). Bailliages (1788), élections (1788), circonscriptions ecclésiastiques (avant 1789), districts révolutionnaires (1790-1800), Seine-et-Marne (1805), arrondissements et cantons (avant 1926 et septembre 1926)*, 7 cartes en rouleaux, 1986 {microfilm de substitution, négatif, 2,9 m, 1987 ; 2Mi103}.

## Bibliographie

- Gaudillère (Bernard), *Atlas historique des circonscriptions électorales françaises*, Genève : Droz (« Hautes études médiévales et modernes » 74), 1995, 839 p. {cartes, bibliographie, index ; la Seine-et-Marne (1800-1940) occupe les p. 598-600 ; 4°2201}.
- Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique : Seine-et-Marne*, Paris : CNRS, 1988, 942 p. {l'évolution des cadres administratifs départementaux (p. 29-33) ne tient pas compte de la recréation de l'arr. de Fontainebleau survenue en avril de l'année 1988 ; 8°3919}.
- Le patrimoine des communes de la Seine-et-Marne*, Paris : Flohic Éditions (« Le Patrimoine des communes de France » 77), 2001, 2 vol. (t. I : cantons de Bray-sur-Seine à Lorrez-le-Bocage-Préaux, t. II : cantons de Meaux à Villiers-Saint-Georges), 1508 p. {6500 notices ; contient une partie consacrée aux Archives départementales, rédigée par Isabelle Rambaud et Thomas Van de Walle, p. 1502-1505 ; 8°5661/1 et /2}.
- Rambaud (Isabelle, dir.), *La Seine-et-Marne industrielle*, Lyon : Lieux-dits éditions, 2010, 336 p. {4°3279 et 4°3279/A}.
- Les samedis de l'histoire 2000-2001, Regards pour une identité, recueil de conférences*, Dammarie-lès-Lys : Direction des archives et du patrimoine, 2000-2001, 63 p. {illustrations ; 4AZ525/5}.

## ***Histoire de l'immigration en France***

### **Études générales**

- 1901-2001. Migrations et vie associative : entre mobilisations et participation*, colloque organisé par l'Institut du monde arabe, Paris (8 octobre 2001) {les actes sont en ligne sur le site internet de l'association Génériques}.
- Amar (Marianne), Poinot (Marie), Wihtol de Wenden (Catherine), *À chacun ses étrangers ? France/Allemagne de 1871 à aujourd'hui*, catalogue de l'exposition organisée par la Cité nationale de l'histoire de l'Immigration (Paris, 16 décembre 2008-19 avril 2009) et le Deutsches Historisches Museum (Berlin, 28 août 2009-3 janvier 2010), Arles : Actes Sud, 2009, 215 p. {bibliographie}.
- Les archives de l'immigration*, journée d'étude organisée par la Direction des Archives de France, la Cité nationale de l'histoire de l'Immigration, la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine et l'association Génériques, Marseille : Archives et Bibliothèque départementales [des Bouches du Rhône] Gaston Defferre, 26 septembre 2008.
- « Les archives de l'immigration : collecte, usages, valorisation », *Revue de l'Association Mémoire-Génériques "Migrance"*, n° 33 (2009), 105 p. {disponible sur le site internet de l'association. Du même auteur, cf. aussi *infra*, instruments de recherche ; 8°7457}.
- Chevalier (Louis), Gessain (Robert), *Documents sur l'immigration*, Paris : PUF-INED (« Travaux et Documents » 2), 1947, 237 p. {8°2240}.

## Bibliographie

- Dewitte (Philippe, dir.), *Deux siècles d'immigration en France*, Paris : Documentation française, 2003, 128 p. {16°2193}.
- Falaize (Benoît, dir.), *L'enseignement de l'histoire de l'immigration à l'école*, rapport de l'Institut national de recherche pédagogique (octobre 2007) {en ligne sur le site internet de l'INRP, « Enjeux contemporains de l'enseignement en histoire-géographie }.
- Génération. Un siècle d'histoire culturelle des Maghrébins en France*, exposition de l'Association Génériques, Archives municipales de Lyon, 11 juin-28 août 2009 puis Cité nationale de l'histoire de l'immigration, Paris, 17 novembre 2009-18 avril 2010.
- Green (Nancy L., dir.), Poinot (Marie), *Histoire de l'immigration et question coloniale en France. Actes du colloque Cité Nationale de l'histoire de l'immigration 28-30 septembre 2006*, Paris : Documentation française, 2008, 280 p. {8°7128}.
- Immigration et présence étrangère en France en 2004 : rapport annuel de la Direction de la population et des migrations*, Paris : Documentation française, 2006, 257 p. {8°6510}.
- Lequin (Yves, dir.), *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, Paris : Larousse, 1992, (Références Histoire), 493p. {16°2023}.
- Murphy (Maureen), *Un Palais pour une Cité. Du Musée des Colonies à la Cité nationale de l'histoire de l'Immigration*, Paris : Réunion des Musées nationaux, 2007, 64 p.
- Noiriel (Gérard), *Le creuset français : histoire de l'immigration, XIX-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris : Seuil, 1988, 441 p. {8°4037}.
- dir., Borne (Dominique, dir.), *Population, immigration et identité nationale en France : XIX-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris : Hachette, 1992, (Carré histoire, 17), 190 p. {8°4544}.
- , *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle) : discours publics, humiliations privées*, Paris : Fayard, 2007 (rééd. 2009), 717 p. {8°6760, rééd. 16°2418}.
- Perreau (Robert), *Français et immigrés : nouveaux documents sur l'adaptation-Algériens-Italiens-Polonais-Le Service social d'aide aux émigrants*, Paris : PUF, 293 p. {8°269}.
- Ponty (Janine), *L'immigration dans les textes : France, 1789-2002*, Paris : Belin Sup, 2004, (Histoire), 415 p. {8°6059}.
- Schor (Ralph, dir.), *L'opinion française et les étrangers (1919-1939)*, Paris : PUPS, 1985, 761 p. {8°3618}.
- Temime (Émile), *France, terre d'immigration*, Paris : Gallimard, 1999, (Découvertes Histoire, 380), 160 p. {16°2158}.
- Tribalat (Michèle), *Cent ans d'immigration, étrangers d'hier Français d'aujourd'hui : apport démographique, dynamique familiale et économique de l'immigration étrangère*, Paris : PUF/INED, 1991, 301 p. {8°4374}.
- Un siècle d'immigration des Suds en France*, 8 vol. {4°3240/1 à /8} :
1. « Paris noir : Présence afro-antillaise dans la capitale », Paris : Hazan, 2001, 239 p.

## Bibliographie

2. « Nord-est frontière d'empire : soldats coloniaux et immigration des Suds », Paris : La Découverte, 2008, 259 p.
3. « Sud-ouest porte des outre-mers : histoire coloniale et immigration des Suds », Toulouse : Milan, 2006, 239 p.
4. « Sud-est : Marseille porte sud, immigration et histoire coloniale », Paris/Marseille : La Découverte/Jeanne Lafitte, 2005, 239 p.
5. « Paris-Arabe : présence des orientaux et des maghrébins dans la capitale », Paris : La Découverte, 2003, 248 p.
6. « Lyon capitale des outre-mers : immigration des Suds et culture coloniale en Rhône-Alpes et Auvergne », Paris : La Découverte, 2007, 240 p.
7. « Grand-Ouest : mémoire des outre-mers », Rennes : Presses universitaires, 2008, 240 p.
8. « Paris-Asie : 150 ans de présence de la Chine, de l'Indochine, du Japon...dans la capitale », Paris : La Découverte, 2004, 224 p.

Weil (Patrick), *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris : Bernard Grasset, 2002, 401 p. {bibliographie ; 8°5926}.

### Études locales (l'exemple de la Drôme)

Société d'archéologie, d'histoire et de géographie de la Drôme, *Revue drômoise, archéologie, histoire, géographie* (revue trimestrielle) :

- \* n° 505, t. xciv, p. 293-500 (septembre 2002) : « La Drôme, terre d'immigration XIX-XX<sup>e</sup> siècles »
- \* n° 514, t. xcvi, p. 277-380 (décembre 2004) : « Des étrangers dans la Drôme (XX<sup>e</sup> siècle) »
- \* n° 515, t. xcvi, p. 1-144 (Mars 2005) : « Les Arméniens de Valence. Histoire et mémoire »
- \* n° 528, t. xcvi, 116 p. (juin 2008) : « Étranges étrangers, migrants et ambulants »

*La mosaïque drômoise. Histoire et mémoires de l'immigration dans la Drôme*, colloque organisé par la Société d'archéologie, d'histoire et de géographie de la Drôme à l'Université Stendhal de Valence, 15 et 16 novembre 2002.

### *Histoire de l'immigration en Île-de-France*

Association Génériques, *Histoires d'étrangers... Paris 1800-1939*, Paris : Génériques, 2007, CD-Rom, 165 Mo de contenu multimédia {CD-Rom reçu par don en septembre 2010, cote à venir}. Ce support multimédia a été produit dans le cadre du projet de formation de médiateurs culturels Odyssée(s), déclinaison française du programme européen Equal contre les discriminations ; il est composé d'une introduction animée, de 3 parties thématiques, d'une page de crédits et d'un lien vers le site internet de l'association. Chaque partie thématique comporte un écran de présentation composé d'une carte interactive des hauts-lieux parisiens où se sont illustrés des étrangers dans le domaine visé, ainsi que des onglets de lien vers des séquences, c'est-à-dire des sous-thèmes. Chaque onglet de séquence comporte une animation faite d'images illustrant le sous-thème concerné ainsi qu'une page de contenu scientifique. Les 3 parties thématiques sont les suivantes :

- \* « Les étrangers dans le monde de l'édition et de l'information (1800-1939) », 4 séquences ;
- \* « Paris est un spectacle ! Les étrangers en scène (1800-1939) », 3 séquences ;
- \* « Un monde des savoirs (1800-1939) », 3 séquences.



#### Bibliographie

- Bouyer (Christian), Ponthus (René), *Migrations et immigrations en Val-de-Marne : dossier établi par le service éducatif*, [Créteil : Archives départementales du Val-de-Marne, 1992, n. p.] {4AZ147}.
- Chanchabi (Brahim et Hedi), Spire (Juliette), Wassermann (Françoise), *Rassemblement : un siècle d'immigration en Île-de-France*, [Fresnes] : Écomusée de Fresnes, 1993, 160 p. {4°2124}.
- Histoire des migrations en Île-de-France. Actes du XI<sup>e</sup> colloque d'histoire régionale de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France (27 et 28 novembre 2009)*, Paris : Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France (constitue le t. 61 des *Mémoires*), 2010, 316 p. {ouvrage reçu par don en septembre 2010, cotation à venir}.
- Histoire et mémoires des immigrations*, (« Mémoires et histoire »), Créteil : Services, culture, éditions, ressources pour l'Éducation nationale / Centre régional de documentation pédagogique de l'Académie de Créteil, 2008, 2 DVD, 2h52 et 2h48 de contenu vidéo, 1 brochure, 43 p. {coffret reçu par don en juin 2010, cotation à venir}.
- Lillo (Natacha), *Histoire et mémoire des immigrations en région Ile-de-France : récits historiques. Rapport final-mai 2008*, Paris : Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, 2008, 102 p. {4°3122}.
- Mémoires publiés par la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, t. 61 : « Histoire des migrations en Île-de-France » → voir à ce titre.
- Paris et Île-de-France. Mémoires*, t. 61 : « Histoire des migrations en Île-de-France » → voir à ce titre.
- Un siècle d'immigration des Suds en France*, cf. *supra*, vol. 1, 5 et 8.

#### ***Histoire de l'immigration en Seine-et-Marne***

- Les Amis du Prieuré des Basses-Loges [Avon], *Gurdjieff à Avon (1922-1932)*, Fontainebleau : J. Hassler, 2004, 54 p. {parmi les nombreux ouvrages relatifs à Gurdjieff conservés à la bibliothèque des Archives départementales de Seine-et-Marne, seule cette référence est explicitement liée à sa présence dans le département, les autres titres, plus généraux, n'intéressent pas directement le propos de cet instrument de recherche ; 8AZ575}.
- Dauzet (Michel), *Les caractères démographiques de la Seine-et-Marne*, thèse de doctorat ès sciences économiques (Université de Paris, Faculté de Droit), dactyl., 1953, 102 p. {annexes ; ex-MDZ408, recoté 100J156/A}.
- Enquête sur la population étrangère résidant en Seine-et-Marne (1937-1956)*, Gauthereau : 1958, 1 classeur de 38 p. {graphiques ; MDZ579}.
- Histoire des migrations en Île-de-France. Actes du XI<sup>e</sup> colloque...*, cf. *supra*, {sur les 95 associations rassemblées dans cette fédération francilienne, 13 sont implantées en Seine-et-Marne}, 2 articles concernent la Seine-et-Marne :

## Bibliographie

\* Garmy (Christine), « Immigration, migrations internes et externes à Nemours du XVIII<sup>e</sup> siècle à 1970 », p. 41-57.

\* Nicolsky (Alexandre), « Les Russes à Chelles », p. 77-86.

*Histoires d'ici, mémoires d'ailleurs : l'immigration seine-et-marnaise aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles*, exposition du musée départemental des pays de Seine-et-Marne, Saint-Cyr-sur-Morin, 7 novembre 2010-28 août 2011.

Ponchelet (Danièle), *Ouvriers nomades et patrons briards. Les grandes exploitations agricoles dans la Brie (1848-1938)*, t. 1 : 1848-1914, p. 1-224 {100J90/1} ; t. 2 : 1914-1938, p. 225-488 {100J90/2}.

## Instruments de recherche

Par souci de lisibilité, afin de permettre au chercheur de procéder du général au particulier et d'identifier aisément l'outil le mieux adapté au niveau de sa recherche, la catégorie ci-dessous est composée de trois sous-parties géographiques successives.

La première recense les instruments nationaux généraux de type guides des sources ainsi que les répertoires numériques départementaux à l'exception de ceux concernant l'Île-de-France.

La seconde rassemble les instruments des services d'archives départementaux d'Île-de-France, à l'exception de ceux décrivant des fonds seine-et-marnais.

La troisième et dernière partie s'attache aux répertoires numériques et méthodiques portant sur les Archives départementales de Seine-et-Marne, ainsi que sur les portions des instruments généraux consacrées à ce même service.

### *En France*

#### **Guides nationaux et instruments des Archives nationales**

Association Génériques, *Les archives audiovisuelles et l'immigration. Guide thématique des sources d'archives publiques et privées*, Paris : Génériques, 2009, 74 p. {disponible sur le site internet de l'association. Ce guide est la version finale du *Guide provisoire des archives orales sur l'immigration*, les remarques faites sur ce dernier valent encore ici.}

–, *Les étrangers en France. Guide des sources d'archives publiques et privées (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, t. I-III : « Les archives territoriales », Paris : Génériques / DAF, 1999, 2408 p.

–, *Guide provisoire des archives orales sur l'immigration*, Paris : Génériques, 2008 (version provisoire, la version finale porte le titre *Les archives audiovisuelles et l'immigration*), 70 p. {disponible sur le site internet de l'association. Les services d'archives départementales sont inégalement représentés : le Val-de-Marne y figure en bonne place tandis que la Seine-et-Marne en est absente.}

t. I : « Ain-Gard » (précédé de l'introduction générale), CXVIII-712 p. {4°2567/1}.

#### Bibliographie

- t. II : « Haute-Garonne-Oise », p. 723-1567 {4°2567/2}.
- t. III : « Orne-Val-d'Oise », p. 1587-2408 {4°2567/3}.
- t. IV : « Les Archives nationales » (précédé d'une introduction), 2005, L-884 p. {4°2567/4}.
- t. V : « Les centres publics et privés à caractère national », [à paraître].
- , *Les Marocains en France. Guide thématique des sources d'archives publiques et privées*, Paris : Génériques, 2008, 36 p. {disponible sur le site internet de l'association}.
- , *Odysseo.org. Des ressources pour l'histoire de l'immigration*, catalogue numérique disponible à l'adresse suivante : <http://odysseo.org>.
- , *Sources relatives aux cultes dans l'histoire des migrations. Guide thématique des sources d'archives publiques et privées*, Paris : Génériques, 2008, 95 p. {disponible sur le site internet de l'association. Les services d'archives départementales sont inégalement représentés.}
- Direction des Archives [départementales de Seine-et-Marne], *Lois, décrets, arrêtés, règlements et instructions concernant le service des archives départementales*, Melun : Imprimerie administratives, 1931 (2<sup>e</sup> éd.), 294 p. {nombreux exemplaires, dont 8°1303}.
- Direction des Archives de France, *Recueil des lois et règlements relatifs aux archives, 1958-1988*, Paris : Archives nationales, 1988, 2 t., 1176 p. {les termes « étrangers » et « naturalisations » figurent à l'index, avec références et renvois à « Ministère de la solidarité » et « Ministère de l'Intérieur, direction de l'administration générale et de la réglementation » ; plusieurs exemplaires à la bibliothèque des Archives départementales de Seine-et-Marne : 4°1715/1 et 4°1715/2, 4°2089/1/A et 4°2089/2/A, 4°2089/1/B et 4°2089/2/B}.
- Beaujouan (Virginie), *Guide des fonds d'archives privées des étudiants étrangers en France*, Paris : Génériques, 2006, 51 p. {disponible sur le site internet de l'association Génériques}.
- GISTI, *La nationalité française, les textes : les articles 17 à 33-2 du Code civil, décrets et circulaires d'application*, Paris : GISTI / Expressions II, 2010, (« Les cahiers juridiques »), 3<sup>e</sup> éd., 108 p.
- Les sources de l'histoire de la Pologne et des Polonais dans les archives françaises*, Paris : DAF, 2003, VIII-814 p. {planches, bibliographie, index ; 8°5962}.
- Villon (Jean) et Goudail (Agnès), *Instruments de recherche Service de coordination des informations nord-africaines (SCINA)*, Aix-en-Provence : CAOM, 2002, 10 p.

#### Répertoires régionaux et départementaux (sauf Île de France)

AR-Lorraine : cf. *supra* AD-57.

AD-04 : Lacroix (Jean-Bernard), Magasson (Jean-Louis), *Répertoire numérique de la série M : administration générale et économie du département de 1800 à 1940*, Digne-les-Bains : Archives départementales des Alpes de Haute-Provence, 1992, XI-147 p. {annexes ; 4°2035}.

AD-05 : *Répertoire numérique de la série M : administration générale et économie (1800-1940)*, Gap : Archives départementales des Hautes-Alpes, 1984, 382 p. {annexes ; 4°2020}.

#### Bibliographie

- AD-16 : Ducluzeau (Francine, dir.), *Répertoire numérique de la série M : administration et économie du département (1800-1940)*, Angoulême : Archives départementales de la Charente, 1991, xxix-544 p. {4°1858}.
- AD-18 : Bailly (Geneviève), *Série M, administration générale. Sous-série 7M, Eaux et forêts (1800-1940) : répertoire numérique*, Bourges : Archives départementales du Cher, 1986, 93 p. {annexes ; 4AZ644}.
- AD-19 : Moulin (Danielle), *Répertoire numérique de la série M : administration générale et économie du département (1800-1940)*, Tulle : Archives départementales de la Corrèze, 1991, 176 p. {4°1854}.
- AD-27 : Suau (Bernadette) *et al.*, *Répertoire numérique de la série M : administration générale et économie du département (1800-1940)*, Evreux : Archives départementales de l'Eure, 1977 {annexes ; 4°2022}.
- AD-33 : Betge-Brezetz (André, dir.), *Répertoire numérique détaillé de la série M : administration générale et économie du département (1800-1940)*, Bordeaux : Archives départementales de la Gironde, t. 1. *Sous-séries 1M à 5M*, 1979, xciii-222 p. {4°1995/1} ; t. 2. *Sous-séries 6M à 10M*, 1983, 346 p. {annexes ; 4°1995/2}.
- AD-39 : Cuer (Georges, dir.), Rochet (Christian), Vauchez (Jean-Louis), *Répertoire numérique de la série M : administration générale et économie (1800-1940). Sous-série 6 M : population, affaires économiques, statistiques*, Montmorot : Conseil général du Jura, 2002, 335 p. {annexes ; 8°5837}.
- AD-40 : Suau (Bernadette), Ursch (Jacqueline), *Répertoire numérique de la série M : administration générale et économie du département (1800-1940)*, Mont-de-Marsan : Archives départementales des Landes, 1985, 399 p. {annexes ; 4°2075}.
- AD-42 : Barau (Denys, dir.), Guillot (Céline, dir.), Viillard (Éliane, dir.), *Répertoire numérique de la série M : administration générale et économie, 1800-1940*, Saint-Étienne : Conseil général de la Loire, 1999, 779 p. {annexes ; 4°2529}.
- AD-46 : Salgues (Maurice), *Répertoire numérique de la série M : administration générale et économie du département (1800-1940)*, Cahors : Archives départementales du Lot, 1980, ix-96 p. {annexes ; 4AZ316}.
- AD-57 : Colnat (Jean, dir.), *Répertoire numérique de la série M : administration générale et économie du département. 2<sup>e</sup> section : 1918-1940 (sous-séries 301-310M)*, Metz : Archives de la région Lorraine et du département de la Moselle, 1986, 210 p. {annexes ; 2<sup>e</sup> t. d'une série interrompue ; 4°2094/2}.
- AD-61 : Gautier-Desvaux (Élisabeth, dir.), *Répertoire numérique de la série M : administration générale et économie du département (1800-1940)*, Alençon : Archives départementales de l'Orne, 1987, 310 p. {annexes ; 4°1999}.
- AD-65 : Le Nail (Jean-François, dir.), *Répertoire numérique détaillé de la série M : administration générale et économie des Hautes-Pyrénées de 1800 à 1940*, Tarbes : Archives départementales des Hautes-Pyrénées, 1996, xxvii-391 p. {annexes ; 4°2364}.

#### Bibliographie

- AD-66 : Brejon de Lavergnée (Marie-Édith), *Administration générale et économie du département (1800-1940) : répertoire numérique. Série M*, Perpignan : Conseil général des Pyrénées-Orientales, 2002, 727 p. {annexes ; 4°2717}.
- AD-69 : Paillard (Philippe), *Répertoire numérique détaillé de la sous-série 4M (Police) : 1800-1940*, Lyon : Archives départementales du Rhône, 1978, 41 p. {annexes ; outil périmé par le suivant ; 4AZ203}.
- : Rosset (Philippe, dir.), *Série M, administration générale et économie (1800-1940) : répertoire numérique. Sous-séries 1M à 4M*, Lyon : AD du Rhône, 1995, 336 p. {annexes ; 1<sup>er</sup> vol. d'une série interrompue, périmé l'outil précédent ; 8°4831/1}.
- : Rosset (Philippe, dir.), Beaume (Florence, dir.), Jordan-Meille (Céline), *L'Immigration nord-africaine dans le Rhône, 1950-1970. Versement 248 W effectué par le Service de liaison et de promotion des migrants : répertoire numérique*, Lyon : AD du Rhône, 1997, 97 p. {outil à utiliser en complément du précédent ; 8AZ413}.
- AD-74 : Viallet (Hélène, dir.), *Répertoire numérique détaillé de la série M : administration générale et économie du département de la Haute-Savoie de 1860 à 1940*, Annecy : Archives départementales de la Haute-Savoie, 1994, xiv-262 p. {annexes ; 4°2116}.
- AD-76 : Burckard (François, dir.), *Répertoire numérique détaillé de la série M : administration générale et économie du département (1800-1940)*, Rouen : Archives départementales de Seine-Maritime, [t.] 1 : *Sous-séries 1M à 5M*, 1992, 302 p. {4°1927/1} ; [t.] 2 : *Sous-séries 6M à 10M*, 1984, 230 p. {4°1927/2} ; [t.] 3 : *Index*, 1992, 203 p. {4°1927/3}.

### *En Île-de-France*

#### **Guides régionaux et déclinaison régionale des guides nationaux**

- Association Génériques, *Les étrangers en France...*, cf. *supra*, t. III : AD-75, p. 1945-sqq. ; AD-78, p. 2029-sqq. ; AD-91, p. 2281-sqq. ; AD-92, p. 2295-sqq. ; AD-93, p. 2311-sqq. ; AD-94, p. 2323-sqq. ; AD-95, p. 2341-sqq.
- , *Histoire et mémoires des immigrations en région Île-de-France. Inventaire des sources*, Paris : Génériques, 2008, 8 vol. (1. Table des matières ; 2. Remerciements et notice introductive ; 3. Pouvoirs, administrations, juridictions et établissements centraux ; 4. Pouvoirs, administrations, juridictions et établissements locaux ; 5. Administrations des anciennes colonies devenues indépendantes et de l'Algérie et Acteurs privés ; 6. Collections des bibliothèques, centres de ressources, cinémathèques et musées ; 7. Annexes ; 8. Annuaire), [23]-xiv-66-370-209-63-5-25 p. (les vol. 3-8 sont numérotés en continu, 733 p.) {disponible sur le site internet de l'association}.
- , *L'immigration portugaise en Île-de-France. Guide thématique des sources d'archives publiques et privées*, Paris : Génériques, 2008, 38 p. {les archives, privées comme publiques, conservées dans le Val-de-Marne sont particulièrement bien répertoriées}.

#### Bibliographie

–, *Les Marocains en France...*, cf. *supra*, AD-78, p. 33 ; AD-92, p. 34 ; AD-93, p. 34 ; AD-94, p. 34 {à noter que les AD-75, AD-91 et AD-95 n'y figurent pas}.

Gilles (Geneviève, dir.), Weill (Georges, dir.), *Les archives de l'Île-de-France. Guide des recherches*, [s.l. : s.n.], 1989, 382 p. {outil extrêmement général, se reporter aux instruments de recherche cités pour une connaissance plus précise des fonds concernés ; 8°3852}.

### Répertoires départementaux (sauf Seine-et-Marne)

Association Génériques, *L'immigration à Paris (1930-2008). Guide thématique des sources d'archives privées*, Paris : Génériques, 2009, 36 p. {disponible sur le site internet de l'association}.

AD-78 : Buxtorf (Marie-Claude), *Répertoire numérique de la série M : administration générale et économie du département de Seine-et-Oise (an VIII-1940)*, Versailles : Archives départementales des Yvelines et de l'ancien département de Seine-et-Oise, 1975, 179 p. {annexes ; 4°1977}.

AD-91 : *Sous-série 6M : recensements de population (1800-1940)*, [n.p.] {4AZ133}.

### *En Seine-et-Marne*

#### Déclinaison départementale des guides nationaux et régionaux

Association Génériques, *Les étrangers en France...*, cf. *supra*, t. III : p. 2011-2027.

–, *Histoire et mémoires des immigrations en région Île-de-France...*, cf. *supra*, vol. 4, p. 88-100 et vol. 5, *passim* (plusieurs fonds privés concernés).

–, *L'immigration portugaise en Île-de-France...*, cf. *supra*, p. 11 et 14-15 ; {ce guide extrêmement général ne comporte qu'une seule cote pour les Archives départementales de Seine-et-Marne et une seule pour les Archives municipales de Meaux}.

–, *Les Marocains en France...*, cf. *supra*, p. 33 {ce guide extrêmement général ne comporte que 2 cotes pour la Seine-et-Marne}.

–, *Sources relatives aux cultes dans l'histoire des migrations...*, cf. *supra*, p. 64 et 81 {ce guide extrêmement général ne comporte qu'une seule cote pour les Archives départementales de Seine-et-Marne et une seule pour les archives communales – déposées – de Saint-Germain-Laxis}.

*Les sources de l'histoire de la Pologne...*, cf. *supra*, p. 703-706.

#### Répertoires départementaux

Hubert (Jean, dir.) puis Quéguiner (Jean, dir.), *Série M et sous-série de M : fichier-index méthodique établi d'après les registres de versement de la série M*, ms., 1962-... {environ 2900 fiches ; outil partiellement périmé à cause de recotations ultérieures ; 3331W535}.

#### Bibliographie

- Quéguiner (Jean, dir.), Billat (Monique), *Mouvements de population (an XII-1907). Sous-série 6M : répertoire numérique*, dactyl., 1973, 61 p. {annexes et bibliographie ; 3331W532}.
- Rambaud (Isabelle, dir.), Billard (Annie), Thouet (Évelyne), *État des instruments de recherche produits par les Archives départementales de Seine-et-Marne*, Dammarie-lès-Lys : Imprimerie départementale, 1999, 155 p., {illustrations ; 4°2596.}
- , dir., *Sous-série 10M (1794-1975) : répertoire méthodique révisant et complétant le répertoire numérique d'Anne-Marie Bruleaux et Joël Bercaire*, dactyl., 2001, 28 p. {annexes ; reprend partiellement les archives de la sous-série 6M ; 3331W533}.

**Sources complémentaires****Archives nationales**

AN, **BB<sup>11</sup>**. *Naturalisations, changements de noms, ..., autorisations d'entrer ou de rester au service des puissances étrangères (an XI-1930)*.

AN, **BB/31/508 à BB/31/510 et BB/31/531**. *Alsaciens-Lorrains ayant opté pour la nationalité allemande (1872-1873)* {l'état très dégradé du papier utilisé a rendu quasiment impossible la consultation des cotes concernées. On se reportera donc – sans oublier d'en lire l'introduction – au répertoire alphabétique établi par Ségolène Barbiche, Paris : CHAN, 1995, disponible sur Internet. On regrettera néanmoins que ce travail se limite aux seuls optants pour la nationalité allemande, au détriment de ceux ayant choisi la nationalité française. Sur les 2872 notices ainsi dressées, 20 concernent des hommes nés en Alsace-Lorraine et domiciliés en Seine-et-Marne au moment de l'option ; parmi lesquels 11 détenus de la Maison centrale de Melun et 9 soldats dont un mineur assisté de son père}.

AN, série **F**. *Ministère de l'Intérieur*, nombreuses cotes relatives aux étrangers, notamment les suivantes :

- \* F<sup>7</sup>2231-F<sup>7</sup>2258 : Étrangers de passage à Paris..... An X-1814
- \* F<sup>7</sup>30462<sup>2</sup> : 2. État des étrangers logés en garni à Paris..... 1806-1813
- \* F<sup>7</sup>30462<sup>2</sup> : 3. État des Espagnols résidant à Paris..... [s.d.]
- \* F<sup>7</sup>3312 et F<sup>7</sup>3313 : Espagnols : prisonniers de guerre, otages et civils mis en surveillance ; classement par département {documents concernant des prisonniers de guerre d'autres nationalités, notamment en Seine-et-Marne}..... 1806-1814
- \* F<sup>7</sup>6463 : [...] état des Anglais à Paris..... 1806-1812
- \* F<sup>7</sup>6509 : [...] état des Anglais renvoyés de Paris ou autorisés à y rentrer..... 1810-1813
- \* F<sup>7</sup>6515 : Prisonniers de guerre espagnols résidant en France, par département..... 1808-1813
- \* F<sup>19</sup>3122 : Prêtres étrangers : affaires générales..... 1806-1899

ANOM, **84F1 à 84F44**. *Archives du Service de coordination des informations nord-africaines (SCINA)*, cf. *supra* l'instrument de recherche de Jean Villon et Agnès Goudail, environ 3 m.l. ; le contenu est le suivant :

- \* procès-verbaux de réunion..... 1955-1963
- \* chronos de correspondance au départ..... 1956-1959
- \* synthèses quotidiennes..... 1955-1964
- et mensuelles..... 1955-1962
- \* les tableaux statistiques et les graphiques sur les flux migratoires, la délinquance et sa répression, par mois et par département.



## Archives départementales de Seine-et-Marne

L'identification de sources complémentaires conservées aux Archives départementales de Seine-et-Marne n'a aucune prétention à l'exhaustivité, mais elle est l'occasion de rappeler que les documents décrits dans le présent guide des sources ne prennent tout leur sens que dans le contexte général dans lequel ils ont été produits.

Si le guide possède une unité interne due à un choix cohérent dans les producteurs (services de la Préfecture que constituent le Cabinet, la Police et les bureaux dédiés à la population et la main d'œuvre), plusieurs niveaux de sources complémentaires peuvent être tracés, auxquels on se reportera selon les besoins de l'étude.

Le premier niveau rassemble les autres services d'administration générale de la Préfecture, également susceptibles de traiter des affaires instructives pour la connaissance des populations étrangères, immigrées, nomades ou rapatriées en Seine-et-Marne. On songe naturellement aux recensements et aux mouvements de population menés à l'échelle globale, pas seulement sur les catégories spécifiques à ce guide des sources. On songe également aux services dédiés à l'agriculture et à l'industrie, tout à fait susceptibles de compléter les sources relatives à la main d'œuvre.

Le second niveau rassemble tous les autres services de la Préfecture, en charge des affaires militaires, de l'assistance publique et des domaines. Le troisième niveau, l'équivalent des services préfectoraux à l'échelle des arrondissements, c'est-à-dire les archives des sous-préfectures. Le quatrième niveau les autres services déconcentrés du ministère de l'Intérieur en Seine-et-Marne, à travers les fonds des Renseignements généraux et des commissariats. Le cinquième niveau rassemble les services du ministère de la Justice.

Le sixième niveau rassemble les sources relatives à l'histoire des populations étrangères, immigrées, nomades et rapatriées dans les archives municipales, déposées aux Archives départementales ou demeurées dans leur commune d'origine.

Un septième niveau enfin est consacré aux archives « entrées par voie extraordinaire », c'est-à-dire principalement les fonds privés déposés ou données par des associations, des familles ou des entreprises liées à l'histoire seine-et-marnaise.

Le classement dans l'un ou l'autre de ces niveaux ne signifie pas qu'il y aurait une hiérarchie entre les différents fonds recensés, ni même un ordre croissant d'intérêt historique ou de pertinence avec le sujet. C'est bien la proximité avec l'« esprit des archives préfectorales » qui a guidé la structuration des sources complémentaires.

***Préfecture : administration générale (séries M et W)***

**Recensements de population (sous-série 6 M et série W)**

Les recensements sont une source de premier plan pour toute recherche généalogique, mais ils sont également un matériau de choix dans les études sociologiques, car ils donnent à la fois un instantané de la population résidant en France à une date précise, et permettent par la comparaison de deux recensements distants de quelques années de saisir l'évolution de la population entre ces deux dates. Au cours de la période concernée par le présent guide des sources, soit entre le début du <sup>xix</sup><sup>e</sup> s.<sup>25</sup> et le 3<sup>e</sup> quart du <sup>xx</sup><sup>e</sup>., on ne compte pas moins de 30 recensements quinquennaux, théoriquement tenus les années en -1 et en -6 entre 1801 et 1975, à l'exception des périodes des Guerres mondiales (1916 et 1941 n'ont pas été réalisés). Les recensements portent donc sur les années 1801, 1806, 1821, 1826, 1831, 1836, 1841, 1846, 1851, 1856, 1861, 1866, 1872 (au lieu de 1871), 1876, 1881, 1886, 1891, 1896, 1901, 1906, 1911, 1921, 1926, 1931, 1936, 1946 (la fréquence fut alors modifiée<sup>26</sup>), 1954, 1962, 1968 et 1975.

Dans la mesure où les recensements s'attachent aux personnes résidant en France, et pas seulement aux titulaires de la nationalité française, les ressortissants étrangers y trouvent naturellement leur place. La nationalité des résidents constitue d'ailleurs une des questions posées aux personnes sondées depuis le milieu du <sup>xix</sup><sup>e</sup> s., c'est-à-dire lors de tous les recensements postérieurs à 1851, à l'exception de ceux de 1856 à 1866 et de celui de 1881. Ce qui signifie que nous disposons de ces informations pour les années 1851, 1872 et 1876, puis sans discontinuer de 1886 à 1975 (et au-delà).

La circulaire AD 65-29 du 16 décembre 1965 prescrivait de classer les recensements dans la sous-série 6M réglementaire, mais les archivistes de Seine-et-Marne avaient déjà antérieurement constitué pour ces documents une sous-série 10 M locale ; il convient de noter cet usage particulier.

Les recensements de population sont présentés par canton puis par commune, l'accès ne se fait pas directement sur la nationalité des résidents ; il est donc inutile de recopier ici la liste des

<sup>25</sup> La tenue de recensements de populations découle de préoccupations fiscales manifestes dès la montée sur le trône de la dynastie des Valois. Ils connurent plus ou moins de régularité au cours de la fin du Moyen Âge et de l'Époque moderne, selon le zèle des ministres tels Colbert (1664) et l'influence – modeste – des traités tels ceux de Vauban (1676-1707). L'abbé Terray, contrôleur général des finances de Louis XV, demanda aux intendants de province de croiser les données d'état civil et les méthodes arithmétiques d'estimation de la population à partir du taux de natalité, afin de recueillir non pas le dénombrement des habitants, mais le relevé annuel des naissances, mariages et décès survenus dans l'année. On dispose de chiffres continus entre 1770 et 1790. Lorsque les provinces furent supprimées au profit des départements, on décida d'adapter la pratique des recensements : la loi du 22 juillet 1791 prévoyait la conduite d'un grand dénombrement de population, mais il fallut attendre encore une décennie pour voir le projet aboutir. Prescrit par une circulaire du 16 floréal an VIII (16 mai 1800), il eut lieu en 1801.

<sup>26</sup> En 1946, l'Institut national de la statistique et des études économiques (acronyme INSEE) fut créé et se vit confier l'organisation des recensements et l'exploitation des données recueillies au cours de cette activité. Pour les années postérieures à la période concernée par le présent guide des sources, les années de recensement ont été 1982, 1990, 1999, puis tous les ans à partir de 2004.

cotes concernées. Par ailleurs, une grande partie des recensements de population sont disponibles sous forme numérisée sur le site internet des Archives départementales<sup>27</sup>.

### Mouvements de population (sous-série 6 M et série W)

Le terme de « mouvements de population » désigne l'évolution numérique de la population, à la hausse ou à la baisse, liée aux soldes naturel et migratoire. Les remarques faites ci-dessus au sujet des recensements valent ici aussi, du moins en partie. En effet, les populations étrangères, immigrées, nomades et rapatriées ne sont pas traitées telles quelles, et le sont surtout de façon très inégale.

La circulaire AD 65-29 du 16 décembre 1965 prescrivait de classer les mouvements de population dans la sous-série 6 M réglementaire, ce qui correspond à la sous-série 6M locale déjà alimentée par les archivistes de Seine-et-Marne.

On trouvera un relevé partiel des documents concernés dans Génériques, *Les étrangers en France...*, op. cit., p. 2018-2019.

### Agriculture, eaux et forêts (sous-série 7 M et série W)

Bien qu'il existe une sous-série 10 M réglementaire dédiée aux archives du travail et de la main d'œuvre dans leur ensemble, les services préfectoraux chargés des grands secteurs d'activité virent leurs archives affectées à des sous-séries spécifiques. La sous-série 7 M, par exemple, est consacrée aux activités d'exploitation des ressources naturelles agricoles, hydrographiques et forestières.

En Seine-et-Marne, la main d'œuvre agricole a été grossie, par plusieurs grandes vagues d'ouvriers immigrés qui ont contribué, à leur niveau, au développement du département dans ce domaine. Les cotes recensées ci-dessous ne le sont qu'à titre d'échantillon.

On trouvera un relevé partiel des documents concernés dans Génériques, *Les étrangers en France...*, op. cit., p. 2021. Citons notamment :

#### **M 7605**

Enquête sur l'immigration des ouvriers agricoles polonais et autrichiens

1911

#### **M 7606**

Enquête parlementaire sur la situation des ouvriers à l'industrie et de l'agriculture

1884-1885

#### **SC 13622**

Main d'œuvre étrangère ; réquisitions : textes officiels

1941-1948

<sup>27</sup> La page de présentation se trouve à l'adresse suivante : <http://archives.seine-et-marne.fr/recensements-de-population>. La consultation des documents se fait par canton à partir de la page suivante : <http://www.archinoe.fr/cg77/index.php/rechercheTheme/requeteConstructor/17/1/R/0/0>.

## **Industrie (sous-série 9 M et série W)**

De même que les archives relatives à la main d'œuvre agricole constituent une sous-série réglementaire distincte (7 M), de même l'industrie dispose d'une sous-série sectorielle.

Les documents qui la composent concernent l'ensemble des ouvriers de l'industrie seine-et-marnaise, dont la main d'œuvre étrangère. Les quelques cotes citées ci-dessous sont purement indicatives.

On trouvera un relevé partiel des documents concernés dans Génériques, *Les étrangers en France...*, *op. cit.*, p. 2014.

### ***Préfecture : autres services***

#### **Affaires militaires (série R)**

Par leur nature, les archives relatives aux affaires militaires ne sont pas spécifiquement réservées aux ressortissants nés et demeurés français, et peuvent donc traiter de dossiers concernant des étrangers, immigrés, voire des nomades ou des rapatriés. Au contraire, la sous-série 9 R est consacrée aux prisonniers de guerre et internés étrangers, donc particulièrement pertinente pour le sujet du présent guide des sources.

On trouvera un relevé partiel des documents concernés dans Génériques, *Les étrangers en France...*, *op. cit.*, p. 2020 et surtout 2022.

#### **Assistance et prévoyance sociale (série X)**

La situation précaire ou du moins fragile de populations nomades ou immigrées pour raison économique les a rendues tributaires de l'assistance publique et de l'aide sociale. Les archives des services compétents en la matière, quoiqu'elles ne traitent pas exclusivement des dossiers relatifs à ce type de populations, sont réunies dans la série X du cadre de classement.

En Seine-et-Marne, cette série est éclatée entre des cotes en X, Xp, WXp et M ; elle a récemment fait l'objet d'un instrument de recherche pour la période 1790-1963, établi par Pacale Coudert sous la direction d'Évelyne Thouet et Thomas Van de Walle (2008-2010). On ne saurait trop conseiller de s'y rapporter sur ces questions.

##### **Xp 1061**

Aliénés étrangers, aliénés polonais traités au compte du gouvernement polonais (1938). Correspondance (transfert d'aliénés, renseignements, secours publics, comptabilité..., 1864-1928).

1864-1938

## Sources complémentaires

### **Xp 825**

Enfants assistés et aliénés sans domicile de secours, financement de l'assistance : subvention de l'Etat (1891-1900). Enfants assistés et aliénés d'origine étrangère, comptabilité : demandes de remboursement des dépenses (1865-1890).

1865-1900

### **Xp 837**

Allocation de secours temporaires (demandes de prorogation, 1935) ; secours temporaires pour les orphelins naturels ou légitimes (1877), prime de légitimation (1884-1891) ; encouragements (1841, 1884) ; rapatriement d'enfants assistés dans un autre établissement que la Seine-et-Marne (1890), rapatriement à l'étranger (1887-1890) ; registre de tutelles (élèves de 12 à 21 ans, 1883).

1877-1935

### **Xp 826**

Enfants assistés et aliénés d'origine étrangère, comptabilité : demandes de remboursement des dépenses.

1889-1902

### **SC 20214**

Commissions d'attribution d'allocations : procès-verbaux des séances. Instructions. Allocations infirmes et militaires : conventions avec les puissances étrangères, arrêts du Conseil d'État. Réfugiés politiques.

1907-1951

### **Xp 897**

Instructions (1924-1938), enquête sur la fréquentation scolaire (1917-1921, 1936), contrats d'apprentissage (1913-1936), révision du domicile de secours (1925-1934), étrangers (1913,1930), contentieux (réclamations relatives à l'application du décret-loi du 18 avril 1939).

1913-1939

### **M 5163**

Prophylaxie du typhus et de la variole, mesures à prendre contre ces épidémies, mesures exceptionnelles applicables aux ouvriers coloniaux ou étrangers : instructions, correspondance.

1915-1919

### **Xp 1079**

Indigents étrangers : mandatement (1936-1941), Algériens : instructions, frais d'hospitalisation (1928-1935), Kabyles : frais d'hospitalisation (1916-1917).

1916-1941

### **1 X 77**

Réfugiés : vieillards, infirmes, malades et enfants hospitalisés en Seine-et-Marne évacués de la zone des armées (1919). Enquêtes sur les étrangers hospitalisés dans les hôpitaux de Seine-et-Marne (1937).

1919-1937

## Sources complémentaires

### **M 5172**

Service des épidémies : honoraires des médecins des épidémies ; cas de variole sur des personnes de nationalité étrangère, relevés des cas de maladies déclarées en 1921, instructions.

1921-1922

### **Xp 789**

Subventions aux établissements hospitaliers (pour les soins donnés aux étrangers originaires de pays avec lesquels la France n'a pas encore passé de convention d'assistance réciproque et aux indigènes de l'Afrique du Nord non bénéficiaires de la loi du 15 juillet 1893).

1925-1930

### **Xp 1083**

Subventions de l'Etat, part du département, contingent des communes (exercices 1934-1939, 1942). Listes mensuelles de malades français et étrangers admis à l'A.M.G. au compte de l'Etat et du département (1930-1936).

1930-1942

### **M 4833**

Dentistes. - Exercice de la médecine et de l'art dentaire, application de la loi du 21 avril 1933, authentification des diplômes : listes des médecins étrangers exerçant dans le département, correspondance.

1933

### **WXp 78**

Indigents étrangers, hospitalisation : états des dépenses.

1940-1948

### **WXp 77**

Indigents étrangers, hospitalisation : dossiers confirmés.

1941-1948

### **WXp 95**

Frais de traitement de déportés étrangers malades.

1946-1949

## **Domaines (sous-série 2 Q)**

L'ensemble des populations envisagées dans ce guide des sources : étrangères, immigrées, et même nomades ou rapatriées, sont susceptibles de posséder des biens immobiliers plus ou moins importants sur le territoire national. En période de conflits internationaux, notamment, les ressortissants des pays en guerre contre la France ont pu voir ces biens spoliés ou réquisitionnés.

Les quelques cotes répertoriées ci-dessous illustrent ce phénomène. Par convention et dans un souci de simplification, l'intitulé « biens spoliés ou abandonnés par l'ennemi : affaires liées à la Première/Seconde Guerre mondiale » figurant dans certaines de ces cotes a été réduit sous l'intitulé « spoliations ».

Sources complémentaires

**2 Qp 177-2 Qp 179** Sommier des séquestres d'allemands, de hongrois et d'autrichiens, classement par numéro de dossier...[s.d., Première Guerre mondiale]

**2 Qp 177**

N° 1 à 20.

**2 Qp 178**

N° 21 à 40.

**2 Qp 179**

N° 41 à 86.

**Qp 903**

Spoliations.

1915-1923

**3226 W 302-3226 W 303 Biens ennemis, dont allemands..... 1938-1952**

**3226 W 302**

Biens ennemis

1939-1950

**3226 W 303**

Biens allemands

1938-1952

**Qp 3014-Qp 3015 Biens allemands, italiens, japonais pendant et après l'Occupation..... 1939-1950**

**Qp 3016-Qp 3024 Gestion de biens abandonnés par les Allemands (inventaire, répartition).....[s.d.]**

**Documents iconographiques (série Fi)**

Si la plupart des archives émanant de la Préfecture étaient constituées de documents à usage interne, on compte quelques placards préfectoraux, produits à l'époque de la Seconde Guerre mondiale, afin d'être affichés dans les villes principales du département à des fins informatives.

Les quelques cotes répertoriées ci-dessous en portent l'illustration.

**17 Fi 370-17 Fi 371 Placards préfectoraux signés par le préfet Voizard....1939-1940**

**17 Fi 371**

Dénombrement des étrangers du sexe masculin âgés de 27 à 35 ans bénéficiaires du droit d'asile.

05 déc. 1939

Sources complémentaires

**17 Fi 370**

« Révision des étrangers bénéficiaires du droit d'asile, recensement des étrangers ».  
22 janv. 1940

**58 Fi 153**

« Des libérateurs ? La Libération ! Par l'Armée du Crime », affiche du Centre d'études antibolcheviques (propagande allemande). Cet original de la collection Bernard Taboureau existe également sous forme de reproduction ektachrome, cote 14 Fi 5913.

1944

***Sous-préfectures (série Z)***

Les quelques références répertoriées ci-dessous sont classées par ordre alphabétique du chef-lieu d'arrondissement, entre parenthèse figure la période d'existence de la sous-préfecture (si elle a connu des interruptions).

Sur la géographie historique des arrondissements seine-et-marnais, on se reportera à la cartothèque.

On trouvera un relevé partiel des documents concernés dans Génériques, *Les étrangers en France...*, op. cit., p. 2021. Citons notamment :

**Coulommiers (1800-1926)**

**M 3936**

Étrangers : dossiers de naturalisation et réintégration

1894-1901

**Meaux**

**M 4385-M 4386 Étrangers ; naturalisations, réintégrations, admissions à domicile : correspondance..... 1889-1904**

**M 4385**

1889-1891

**M 4386**

1892-1904

**M 4387-M 4388 Étrangers ; naturalisations, réintégrations, admissions à domicile : enquêtes..... 1898-1918**

**M 4387**

1898-1918

**M 4388**

1914-1916



Sources complémentaires

<b>1814 W 41</b> Étrangers ; naturalisations : instructions en temps de guerre	1939-1945
<b>1814 W 42-1814 W 46 Étrangers ; révisions des naturalisations : notices</b> (classement par numéro de dossier) .....	<b>1940-1945</b>
<b>1814 W 42</b>	1942-1944
<b>1814 W 43</b>	1942
<b>1814 W 44</b>	1940-1942
<b>1814 W 45</b>	1942-1945
<b>1814 W 46</b>	1942
<b>1814 W 48-1814 W 49 Étrangers ; ajournements de naturalisations : dossiers</b> .....	<b>1933-1952</b>
<b>1814 W 48</b>	1933-1948
<b>1814 W 49</b>	1940-1952
<b>1814 W 51</b> Étrangers ; naturalisations : dossiers individuels (classement par numéro de dossier)	1936-1939
<b>1814 W 272</b> Étrangers : rapports de police, expulsions, enquêtes, ajournements de naturalisations	1940-1951
<b>Provins</b>	
<b>ZP 166</b> Étrangers : dossiers de naturalisation	1920-1944

***Autres services du Ministère de l'Intérieur : services de Police*****Renseignements généraux**

Ces services, initialement rattachés à la Sûreté générale, ne sont devenus indépendants qu'après 1940, ce qui vaut à leurs archives d'être classées dans la série W.

On trouvera la cote d'un document dans *Génériques, Les étrangers en France...*, *op. cit.*, p. 2022.

**1795 W 142-1795 W 147 Surveillance des étrangers et des militants nationalistes des colonies ; ressortissants nord-africains (Algériens en particuliers).....1954-1967**

<b>1795 W 142</b>	1954-1957	<b>1795 W 145</b>	1954-1962
<b>1795 W 143</b>	1958-1962	<b>1795 W 146</b>	1958-1963
<b>1795 W 144</b>	1962-1963	<b>1795 W 147</b>	1955-1967

**1795 W 148**

Surveillance des étrangers et des militants nationalistes des colonies ; Algériens : fichier « Z ».

1946-1961

**1795 W 149**

Surveillance des étrangers et des militants nationalistes des colonies : activités politiques des ressortissants d'anciennes colonies françaises (Vietnamiens, Cambodgiens, Laotiens, Guinéens notamment), 1960 ; et des ressortissants étrangers (Italiens, Espagnols et Polonais notamment), 1952-1964.

1952-1964

**3397 W 47**

Outre-Mer et Algérie : documentation, instructions, circulaires, déclaration de reconnaissance de la nationalité française (1963-1984) ; colonie algérienne : amicale des algériens en Europe, mouvements politiques algériens, syndicalisme, parti de la Révolution Socialiste, « El Badil » (journal mensuel d'opposition algérienne), Comité de soutien à la Ligue algérienne des Droits de l'Homme, Front uni de l'Algérie algérienne, Front islamique de la libération populaire (FILP), Mouvement pour la Démocratie en Algérie, situation des Harkis en France (1970-1989).

1963-1989

**3397 W 48**

Colonies étrangères ; documentation, textes réglementaires concernant les étrangers : entrées clandestines de main d'œuvre immigrée, réfugiés originaires des pays de

Sources complémentaires

l'URSS et des pays de démocraties populaires contrôlées à l'occasion du voyage de Kroutchtchev, Comité de défense de la vie et des droits des travailleurs immigrés (CDVDTI).

1967-1982

### Commissariats

Ces services municipaux ne sont devenus indépendants qu'après 1940, leurs archives sont donc cotées en série W.

On trouvera un relevé partiel des documents du commissariat de Mitry-Mory dans Génériques, *Les étrangers en France...*, op. cit., p. 2022. Citons en outre :

#### **3398 W 1**

Commissariat de police de Melun. Séries de dossiers nominatifs dont dossiers de naturalisation.

1960

**3209 W 227-3209 W 287 Commissariat de police de Pontault-Combault : registres étrangers.....09 juin 1942-15 sept. 1981**

### *Services du Ministère de la Justice : tribunaux (série U)*

Les tribunaux jugent indifféremment des affaires impliquant des Français et des ressortissants étrangers, mais la nationalité des prévenus et des victimes n'est pas sans conséquence sur la condamnation des premiers et l'indemnisation des secondes.

Les archives judiciaires occupent les séries Up et Yp des Archives départementales de Seine-et-Marne.

#### **Up 44480**

Justice de paix de Dammartin-en-Goële ; preuve de la nationalité française : liste alphabétique des enfants étrangers ayant décliné ou répudié la nationalité française (DALLOZ, t. 1)

1893-1945

**Up 44486-Up 44487 Justice de paix de Dammartin-en-Goële ; acquisitions et pertes de la nationalité française par décret (naturalisations, réintégrations, libérations des lieux d'allégeance) : listes alphabétiques..... 1900-1920**

#### **Up 44486**

t. 2 : de A à K

#### **Up 44487**

t. 3 : de L à Z

Sources complémentaires

**Up 44488-Up 44493 Justice de paix de Dammartin-en-Goële ; acquisitions et pertes de la nationalité française par décret (naturalisations, réintégrations, libérations des lieux d'allégeance) : listes alphabétiques..... 1931-1940**

<b>Up 44489</b> t. 9 (A-Bo)	<b>Up 44491</b> t. 21 (Mr-P)
<b>Up 44488</b> t. 2 (Gb à La)	<b>Up 44492</b> t. 15 (Q-Sr)
<b>Up 44490</b> t. 13 (Le-Mo)	<b>Up 44493</b> t. 16 (St-Z)

**Up 44481-Up 44485 Justice de paix de Dammartin-en-Goële ; acquisitions et pertes de la nationalité française par décret (naturalisations, réintégrations, libérations des lieux d'allégeance) : listes alphabétiques..... 1941-1950**

<b>Up 44481</b> t. 17 (A-Col)	<b>Up 44484</b> t. 20 (Men-R)
<b>Up 44482</b> t. 18 (Com-Gro)	<b>Up 44485</b> t. 16 (S-Z)
<b>Up 44483</b> t. 19 (Gru-Men)	

**Yp 203**

Maison centrale de Melun ; conférences et affaires concernant l'instruction : détenus étrangers désireux d'apprendre le français

1862-1907

**Up 44478**

Tribunal d'instance de Meaux. Attributions administratives ; contrôle et enregistrement des actes : dossier de naturalisation

1960

***Archives communales***

On estime qu'en 1968 la Seine-et-Marne comptait 604 000 habitants dont 55 000 étrangers. Cinq ans plus tard, en 1973, ces chiffres étaient respectivement passés à 738 000 et 80 000<sup>28</sup>. Or l'immigration est un phénomène essentiellement urbain si bien que, de façon générale, toutes les communes de Seine-et-Marne dont la population a fortement crû depuis le début du siècle sont caractérisées par un important afflux de population immigrée.

<sup>28</sup> Ces chiffres proviennent du recensement officiel de la population étrangère (Archives départementales de Seine-et-marne, SC 41628). De fait, le taux d'accroissement de la population étrangère, avec + 45 % sur la période, est exactement le double de celui de la population seine-et-marnaise totale, soit + 22 %.

## Sources complémentaires

Parmi les villes ayant accueilli une forte immigration, on compte : Champs-sur-Marne, Chelles, Combs-la-Ville, Dammarie-lès-Lys, Lagny-sur-Marne, Le Mée-sur-Seine, Meaux, Melun, Montereau-Fault-Yonne, Noisiel, Ozoir-la-Ferrière, Pontault-Combault, Roissy-en-Brie, Savigny-le-Temple, Torcy et Villeparisis. Si l'on compare cette liste à celle des villes les plus peuplées en 1800, on constate que seuls les quelques pôles de l'ouest et du sud : Coulommiers, Provins, Fontainebleau et Nemours n'ont pas participé à ce phénomène et sont restés à l'écart des grandes vagues migratoires.

Les 25 principales villes disposent de services d'archives constitués, mais les autres communes versent leurs archives centenaires aux Archives départementales, dans la série Edt créée à cette fin.

### Archives communales déposées (série Edt)

Si la main d'œuvre industrielle se massait dans les centres urbains, une abondante main d'œuvre agricole a contribué à la mise en valeur des riches terres seine-et-marnaises. Les documents relatifs aux étrangers dans les archives des communes modestes font l'objet d'un dépôt aux Archives départementales. Chaque commune se voit alors attribuer un numéro unique qui précède la lettre de la série réglementaire Edt. La suite de la cote est basée sur le cadre de classement des archives communales, à savoir les séries F (population), H (guerre) et J (police).

On trouvera un relevé partiel des documents concernés dans Génériques, *Les étrangers en France...*, op. cit., p. 2023. Citons notamment :

#### **66 Edt 2J1 BOUTIGNY.**

Victimes de l'invasion des sauterelles en Algérie, appel à souscription (1866) ; sinistres de la Martinique, liste de souscription (1902) ; étrangers : certificat de non-naturalisation (1873)

1866-1902

#### **91 Edt 2J3 ÉGREVILLE. - Étrangers**

Déclaration de nationalité et de résidence (1888-1891) ; états nominatifs (1889-1921) ; inscriptions (1894-1935) ; extraits du registre d'immatriculation (1897-1913) ; surveillance (1909-1922) ; bureau de secours du Ministère de la justice (1935) ; étrangers bénéficiaires du droit d'asile (1939)

1888-1939

#### **91 Edt 2J4-91 Edt 2J5 ÉGREVILLE. - Étrangers : immatriculation..... 1893-1935**

##### **91 Edt 2J4**

1893-1902

##### **91 Edt 2J5**

1902-1935

Sources complémentaires

**91 Edt 2J6 ÉGREVILLE. - Étrangers**

Fichier arrivée-départ (1937-1957) ; enregistrement des visas d'arrivée et de départ (1938-1947)

1937-1957

**140 Edt 2J1 BLANDY. - Police générale**

Registres d'immatriculation des étrangers (1900-1920) ; souches de passeports pour l'intérieur (1806-1880) ; signalement de suspects et agitateurs et surveillance des condamnés libérés (1773-1877) ; souscriptions en faveur des sinistres de la Martinique et des victimes des inondations (1863-1910).

1773-1920

**140 Edt 5H4 BLANDY. - Guerre de 1914-1918**

États numériques des cantonnements (1915-1918) ; décomptes des indemnités de réquisitions (1915-1916) ; ravitaillement des armées et main d'oeuvre agricole (1915-1916) ; diplôme de reconnaissance nationale, trophées de guerre (1919-1921) ; circulation des étrangers, garde civile (1912-1924) ; pensions et assistance (1913-1920)

1912-1924

**216 Edt 5H2 LA MADELEINE-SUR-LOING. - Guerre de 1914-1918**

Recrutement des militaires et recherche des disparus (1914-1921) ; ravitaillement des civils et réquisitions (1914-1918) ; allocations aux familles (1914-1918) ; circulation et contrôle des étrangers (1914-1915) ; santé, instruction, emprunt (1915) ; télégrammes en vrac (1914-1917)

1914-1921

**217 Edt 2J2 NEUFMOUTIERS-EN-BRIE. - Étrangers**

Dénombrement, états nominatifs et déclarations, registre d'immatriculation

1891-1917

**227 Edt 2J1 MAISON-ROUGE. - Police générale**

Avis de recherche (1856) ; étrangers (1856-1871) ; passeports (1848-1871) ; écrits séditieux (1851, 1871) ; demandes de renseignements dans l'intérêt des familles (1858-1873).

1848-1873

**252 Edt 2J1 SALINS. - Étrangers**

Registre d'immatriculation (1922-1923, 1932) ; demande des cartes (1939) ; circulaires (1939-1940) ; liste de recensement (1940).

1922-1940

**265 Edt 1F1 GIREMOUTIERS. - Recensement de la population**

Résultats statistiques, états et listes nominatifs, états récapitulatifs et états récapitulatifs sommaires, états numériques de sujets étrangers (1881, 1896), feuilles récapitulatives, bulletins individuels, feuilles de dépouillement, états des opérations de classement et de transmission des bulletins individuels, bordereaux des bulletins professionnels et des pièces transmises, fiche de contrôle, carnet de prévision destiné

#### Sources complémentaires

à préparer le travail de recensement, carnets de prévision destiné à faire connaître le nombre approximatif de bulletins à distribuer (1921).

1841-1921

#### **265 Edt 2J2 GIREMOUTIERS. - Étrangers (résidence)**

Déclarations de résidence, registres d'immatriculation, registres d'inscription des étrangers exerçant une profession, un commerce ou une industrie qui ont fait viser leurs certificats d'immatriculation pour cause de changement de résidence à la mairie de la commune.

1888-1911

#### **265 Edt 2J3 GIREMOUTIERS. - Étrangers (résidence)**

Registres d'immatriculation, registre des étrangers (1921-1922).

1911-1935

#### **265 Edt 2J4 GIREMOUTIERS. - Étrangers (papiers, visas)**

États nominatifs, livres d'enregistrement des visas d'arrivée et de départ, livre d'enregistrement des dossiers de demandes de carte d'identité d'étrangers, demandes de carte d'identité de travailleur et notices de renseignements à l'appui de ces demandes, récépissés de demande de carte d'identité de travailleur agricole ou industriel, avis de départ ou d'arrivée, certificat de travail, certificat sanitaire, carte de séjour de résident temporaire, carte d'identité et de circulation pour travailleurs coloniaux et étrangers (agriculture), extraits de registre d'immatriculation (autres communes), rapport de police, fiches de renseignement, correspondance, etc.

1890-1959

### **Archives communales en service constitué (séries F, H et J)**

Les villes les plus importantes disposent de services d'archives constitués. Le cadre de classement y diffère de celui des Archives départementales, qui exercent néanmoins sur ces services un contrôle scientifique et technique.

Dans le cadre de classement des archives communales, les séries pertinentes sont les suivantes : séries F (population), H (guerre) et J (police).

On trouvera un relevé partiel des documents concernés dans Génériques, *Les étrangers en France...*, op. cit., p. 2026.

### ***Documents entrés par voie extraordinaire (série J)***

Les cotes recensées ci-dessus relèvent toutes – à l'exception des documents figurés – d'archives publiques conservées dans les services d'archives publics compétents.

Pour autant, tous les types de documents sont susceptibles d'intéresser l'histoire des populations étrangères, immigrées, nomades et rapatriées. La main d'œuvre embauchée dans les exploitations agricoles ou les usines familiales, les personnes

## Sources complémentaires

secourues par l'action d'associations caritatives de droit privé sont connues en priorité par les archives de ces divers établissements. Le versement de ces archives privées n'est pas obligatoire, mais un certain nombre de propriétaires, conscients de l'intérêt historique des documents qu'ils ont reçus et des risques de la conservation personnelle, ont souhaité les confier aux bons soins des Archives départementales. Le cadre de classement comporte ainsi une série J spécialement dédiée aux documents « entrés par voie extraordinaire », c'est-à-dire déposés ou acquis à titre onéreux. Ils deviennent ainsi communicables aux lecteurs, sous certaines conditions.

On trouvera un relevé très partiel des documents concernés dans les différents outils de Génériques cités en bibliographie. Citons notamment :

### **J 945 Dammarie-les-Lys**

Ampliation du décret de naturalisation (12 août 1882) de Mathias Ensel, domestique né en Moselle, transcrit par le maire du 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris le 18 août 1883.  
1883

## **Archives d'associations**

### **114 J 28 CROIX-ROUGE FRANÇAISE. - Sections locales : Direction des équipes d'urgence du canton de Nangis..... 1941-1964**

« Victimes civiles et militaires déportées » : cahier d'écolier portant liste par commune des blessés ou morts, français ou étrangers (date, nom, lieu)  
[10 mars 1941-mars 1945]

« Sinistrés, évacués, réfugiés voici ce que vous devez savoir » : brochure du Service interministériel de protection contre les événements de guerre (SIPEG), impr., 31 p.  
[1944]

Comité d'aide aux réfugiés, rapatriés d'Algérie, familles à Nangis et Châteaubleau : correspondance et notes  
4 juillet 1962-6 avril 1964

### **SERVICE SOCIAL D'AIDE AUX ÉMIGRANTS..... 1939-2004**

Le Service social d'aide aux émigrants (SSAE, 1924-2005) était la branche française d'une ONG, ce qui en faisait théoriquement une association de droit privé. Ce statut n'a été modifié que par une convention signée avec l'État en 1976, en vertu de laquelle ses missions étaient désormais considérées comme une délégation de service public, rendant les archives de l'association publiques. On trouvera en annexes, dans le glossaire, une notice historique consacrée au SSAE.

Les archives relevant de l'action de cette association dans le département ont été versées aux Archives départementales de Seine-et-Marne en quatre fois entre 1975 et 2005. Nous donnons ci-dessous le résumé des bordereaux correspondants, sans entrer dans le détail. On se reportera, si besoin, aux instruments plus précis. Nous avons retenu l'intitulé « dossiers individuels » pour désigner les liasses de dossiers individuels d'étrangers, d'immigrés, de réfugiés ou d'apatrides secourus par



## Sources complémentaires

l'association. Ces dossiers sont classés par ordre chronologique de leur constitution puis par ordre alphabétique du nom de l'intéressé.

Bien que l'essentiel des cotes répertoriées ci-dessous soient postérieures à la date de 1975 qui termine la période chronologique de ce guide des sources, nous avons cru devoir les indiquer en intégralité puisqu'il s'agit d'un fonds clos, qui n'est plus susceptible d'accroissement.

<b>2602 W 1-2602 W 29 Dossiers individuels.....</b>	<b>1965-1973</b>
<b>3104 W 1-3104 W 53 Dossiers individuels.....</b>	<b>1974-1982</b>
<b>3489 W 1-3489 W 23 Dossiers individuels.....</b>	<b>1981-1992</b>
<b>3489 W 24-3489 W 41 Dossiers thématiques et publications.....</b>	<b>1939-2004</b>
<b>3560 W 1-3560 W 70 Dossiers individuels.....</b>	<b>1993-2002</b>
<b>3560 W 71-3560 W 74 Dossiers thématiques et publications.....</b>	<b>1991-2004</b>

### Archives familiales et d'entreprises

À noter que les affiches de la collection Bernard Taboureau sont répertoriées *supra*, dans la série Fi.

**175 J 134 ÉTABLISSEMENTS ALFRED NODET, matériel agricole, à Montereau**  
Registre pour l'inscription de la main d'œuvre étrangère (8 octobre 1926-1<sup>er</sup> août 1972); pièces jointes dont contrat de travail et attestation de logement pour travailleur étranger (1973)  
1926-1981

**121 J 25 Archives ROBERT FLICHY, ferme d'exploitation agricole, à Réau. - Gestion du personnel**  
Embauches, stagiaires, conditions de travail, contrat avec main-d'œuvre étrangère, accident du travail (voir également dans les dossiers d'assurances)  
1908-1918

**110 J 203 MOULINS DE VERNEUIL, minoterie, à Verneuil-l'Étang. - Gestion du personnel**  
Liste nominative de la main-d'œuvre étrangère : numéro de carte, nationalité, profession  
1939-1940

Sources complémentaires

**190 J 217 TUILERIE familiale DE BEZANLEU, à Treuzy-Levelay et By<sup>29</sup>. - Gestion du personnel**

Registres pour l'inscription de la main d'œuvre étrangère ; pièces jointes dont bordereau d'envoi concernant un ordre de versement des droits de sceau afférents à une naturalisation, contrat individuel de travail, carte postale de l'Office national d'immigration (Mission pour l'Italie), carte d'identité d'un travailleur italien, correspondance

[1923-1979]

**190 J 266 TUILERIE familiale DE BEZANLEU, à Treuzy-Levelay et By. - Gestion du personnel**

Main d'œuvre étrangère dont prisonniers de guerre ennemis puis allemands ayant opté pour le statut de travailleurs libres (1944-1960) ; travailleurs immigrés (s.d.)

1944-1960 ; [s.d.]

---

<sup>29</sup> Ancienne commune rattachée à Thomery depuis l'Entre-deux-guerres.

## ***Ressources juridiques : textes réglementaires et d'application***

La consultation des documents d'archives relatifs aux étrangers, aux immigrés, aux réfugiés, aux nomades et aux rapatriés suppose une double connaissance de la législation : celle relative aux catégories de population concernées, qui détermine le type de pièces produites pour chaque individu, et celle relative à la constitution des dépôts d'archives, à la composition des séries et sous-séries du cadre de classement et à la conservation des types de documents. En outre, la législation dans ces deux domaines n'a pas toujours prescrit les mêmes dispositions, et nécessite donc une connaissance diachronique, sur l'ensemble de la période envisagée et jusqu'à présent<sup>30</sup>. Enfin, il convient de saisir l'articulation entre les textes législatifs, qui fixent les grandes règles de droit, et leurs textes d'application chargés d'en assurer la mise en œuvre concrète.

Les quelques éléments qui suivent sont destinés à permettre une compréhension suffisante du contexte de production et de conservation des documents que le lecteur est amené à rencontrer dans la consultation des cotes répertoriées dans le présent guide des sources. Il ne faudra pas hésiter, en cas de besoin, à se reporter aux textes ou aux passages de textes correspondant. Les textes ont été classés selon le thème principal qu'ils réglementent, puis par ordre chronologique ; les textes législatifs apparaissent soulignés.

Sauf mention contraire, les circulaires émanent du Ministère de la Culture et les notes de la Direction des archives de France.

### ***Gestion de l'accès à la nationalité française et de son retrait***

<b>Code civil</b>	Titre 1 <sup>er</sup> bis, chapitres III-VI, articles 21 à 31-3 : dispositions relatives à l'acquisition, la perte, la déchéance et la réintégration dans la nationalité française.
<b>Loi du 10 août 1927</b>	Sur la nationalité <sup>31</sup> .
<b>Ord. n° 45-2441 du 19 oct. 1945</b>	Portant institution du Code de la nationalité française <sup>32</sup> .
<b>Ord. n° 45-2658 du 2 nov. 1945</b>	Relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France et portant création de l'Office national d'immigration <sup>33</sup> . Régulièrement mis à jour après sa promulgation, ce texte a été abrogé pour l'essentiel le

<sup>30</sup> En effet, si la réglementation de l'époque prescrivait la conservation de tel type documentaire, son absence dans les archives peut s'expliquer par un règlement ultérieur qui en a prescrit l'élimination. A contrario, un document aujourd'hui destiné à être conservé peut avoir été éliminé si cela était autorisé par les textes au moment de son versement. Ainsi l'état des fonds disponibles ne relève jamais du hasard.

<sup>31</sup> *JORF*, 14 août 1927, p. 8697.

<sup>32</sup> *JORF*, 20 octobre 1945.

<sup>33</sup> *JORF*, 4 novembre 1945, p. 7225.

#### Sources complémentaires

25 novembre 2004, date à laquelle il est devenu le *Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile*.

- Loi n° 73-42 du 9 janvier 1973** Complétant et modifiant le Code de la nationalité française<sup>34</sup>.
- Loi n° 93-933 du 22 juillet 1993** Réformant le droit de la nationalité<sup>35</sup>. Désormais la naissance en France ne confère plus automatiquement la nationalité française. Ce texte a fait l'objet d'un léger rectificatif de formulation<sup>36</sup>.
- Décret n° 93-1362 du 30 déc. 1993** Relatif aux déclarations de nationalité, aux décisions de naturalisation, de réintégration, de perte, de déchéance et de retrait de la nationalité française<sup>37</sup>.
- Circ. n° 94/16 du 27 juin 1994** Relative à l'enregistrement des déclarations de nationalité par les juges d'instance.
- Circ. n° 95-8/D3 du 5 mai 1995** Relative à la délivrance des certificats de nationalité française.
- Loi n° 98-170 du 16 mars 1998** Relative à la nationalité<sup>38</sup>.
- Décret n° 98-719 du 20 août 1998** Relatif à l'information du public en matière de droit de la nationalité<sup>39</sup>.
- Décret n° 98-720 du 20 août 1998** Portant application de la loi n° 98-170 du 16 mars 1998 et relatif aux déclarations, demandes, décisions et mentions en matière de nationalité française<sup>40</sup>.
- Circulaire n° 98/14 du 26 août 1998** Relative aux modalités d'entrée en vigueur de la loi du 16 mars 1998.
- Circulaire n° 98/17 du 24 déc. 1998** Relative à l'amélioration des conditions de délivrance des certificats de nationalité française.
- Circ. DPM n° 2000-254 du 12 mai 2000** Relative aux naturalisations, réintégrations et pertes de la nationalité française.
- Loi du 26 novembre 2003** Modifiant certains articles du code civil relatifs à la nationalité.
- Circ. DLPAJ-SDECT du 20 janv. 2004** Sur les dispositions de la loi du 26 novembre 2003.
- Circ. CIV 2004-12 C2 du 1<sup>er</sup> oct. 2004** Relative à l'amélioration des conditions de délivrance des certificats de nationalité française par application de l'article 30-2 du code civil.

<sup>34</sup> *JORF*, 10 janvier 1973, p. 467.

<sup>35</sup> *JORF*, n° 168, 23 juillet 1993, p. 10342.

<sup>36</sup> *JORF*, n° 196, 25 août 1993, p. 11998.

<sup>37</sup> *JORF*, 31 décembre 1993, p. 18559.

<sup>38</sup> *JORF*, n° 64, 17 mars 1998, p. 3935.

<sup>39</sup> *JORF*, n° 192, 21 août 1998, p. 12755.

<sup>40</sup> *JORF*, n° 192, 21 août 1998, p. 12756.

## Sources complémentaires

### **Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile**

**Circ. n° 2004-600 du 14 déc. 2004** Relative aux conditions d'application de la loi sur le nom de famille aux personnes acquérant la nationalité française.

**Circulaire du 31 décembre 2004** Relative à l'amélioration des conditions de délivrance de la carte nationale d'identité par application du concept de la possession d'état de Français aux personnes nées à l'étranger.

**Décret n° 2005-25 du 14 janvier 2005** Relatif aux déclarations de nationalité.

**Circ. CIV/07/05/343 du 17 mai 2005** Relative à la mise en œuvre du décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 modifié par le décret n° 2005-25 du 14 janvier 2005.

**Loi n° 2006-911 du 24 juillet 2006** Relative à l'immigration et à l'intégration<sup>41</sup>. Ce texte a fait l'objet d'un léger rectificatif de formulation<sup>42</sup>.

**Circulaire du 3 août 2006** Relative aux modifications apportées au code civil en matière d'attribution et d'acquisition de la nationalité française.

**Circulaire interministérielle DPM/N3/DLPAJ/DAPAF n° 2006-446 du 10 octobre 2006** Sur la mise en œuvre des dispositions de la loi n° 2006-911 du 24 juillet 2006 concernant la procédure de naturalisation.

**Circ. n° 2007-325 du 22 août 2007** Relative à la mise en œuvre des dispositions des articles 35, 41 et 45 du décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993, et à l'application PRENAT.

**Circ. n° 2007-171 du 13 nov. 2007** Relative à l'acquisition de la nationalité française : information des élèves par les établissements scolaires.

**Décret n° 2009-1671 du 28 déc. 2009** Sur l'expérimentation de la déconcentration des décisions individuelles relatives aux demandes d'acquisition de la nationalité française<sup>43</sup>.

**Arrêté du 28 décembre 2009** Fixant la date d'application des dispositions expérimentales du décret n° 2009-1671 du 28 décembre 2009 et désignant les départements relevant de cette expérimentation<sup>44</sup>.

**Circulaire du 29 décembre 2009** Relative à la procédure d'acquisition de la nationalité française en raison du mariage.

### ***Contrôle de la circulation des nomades***

**Loi du 16 juillet 1912** Relative à l'exercice des professions ambulantes<sup>45</sup>. Elle institue la tenue des carnets anthropométriques des nomades.

<sup>41</sup> *JORF*, n° 170, 25 juillet 2006, p. 11047.

<sup>42</sup> *JORF*, n° 215, 16 septembre 2006, p. 13641.

<sup>43</sup> *JORF*, n° 302, 30 décembre 2009, p. 22768.

<sup>44</sup> *JORF*, n° 302, 30 décembre 2009, p. 22769.

<sup>45</sup> *JORF*, 19 juillet 1912, p. 6410.

#### Sources complémentaires

- Décret du 16 février 1913** Portant réglementation publique pour l'exécution de la loi du 16 juillet 1912<sup>46</sup>.
- Décret du 7 juillet 1926** Portant modification du décret du 16 février 1913<sup>47</sup>.
- Décret du 7 décembre 1928** Portant modification du décret du 7 juillet 1926<sup>48</sup>.
- Loi n° 69-3 du 3 janvier 1969** Relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe<sup>49</sup>. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970<sup>50</sup>, les nomades ne sont plus tenus qu'à posséder un livret spécial de circulation, ce qui entraîne la péremption des carnets anthropométriques institués depuis 1912.

### *Contrôle de l'accès au statut de réfugié*

*Instructions [du Ministère de l'Intérieur] portant fixation du régime des réfugiés*, Paris, 1918, 44 p.

- Loi n° 52-893 du 25 juillet 1952** Portant création d'un Office français de protection des réfugiés apatrides<sup>51</sup>.
- Loi n° 2003-1176 du 10 déc. 2003** Modifiant la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 relative au droit d'asile<sup>52</sup>.

### **Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile**

- Loi n° 2007-1631 du 20 nov. 2007** Relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile<sup>53</sup>.

### *Surveillance des individus suspects et accueil des rapatriés au temps de la décolonisation*

**Ordonnance n°58-916 du 7 oct. 1958** Relative aux mesures à prendre à l'égard des personnes dangereuses pour la sécurité publique en raison de l'aide qu'elles apportent aux rebelles des départements algériens<sup>54</sup>.

**Loi n° 61-1439 du 26 décembre 1961** Relative à l'accueil et à la réinstallation des français d'outre-mer<sup>55</sup>. En vertu de la solidarité nationale proclamé en préambule de la Constitution de 1946, et dans le contexte troublé de la décolonisation, l'État garantit aux

<sup>46</sup> *JORF*, 19 février 1913, p. 1663.

<sup>47</sup> *JORF*, 17 juillet 1926, p. 7852.

<sup>48</sup> *JORF*, 27 décembre 1928, p. 13431.

<sup>49</sup> *JORF*, 5 janvier 1969, p. 195-196.

<sup>50</sup> Par la suite, la loi 69-1238 du 31 décembre 1969 (*JORF*, 2 janvier 1970) a repoussé ce délai au 1<sup>er</sup> janvier 1971.

<sup>51</sup> *JORF*, 27 juillet 1952, p. 7642.

<sup>52</sup> *JORF*, n° 286, 11 décembre 2003, p. 21080.

<sup>53</sup> *JORF*, n° 270, 21 novembre 2007, p. 18993.

<sup>54</sup> *JORF*, 8 octobre 1958, p. 9214.

<sup>55</sup> *JORF*, 28 décembre 1961, p. 11996-11997.

#### Sources complémentaires

« Français ayant dû ou estimer devoir quitter, par suite d'événements politiques, un territoire où ils étaient établis et qui était antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France », ainsi qu'aux « étrangers dont l'activité ou le dévouement justifient [une] extension » de cette loi des indemnités et des mesures destinés à assurer « la défense [de leurs] biens et [de leurs] intérêts ».

**Décret n° 66-1050 du 30 déc. 1966** Relatif à l'organisation administrative et aux compétences en matière d'accueil et de reclassement des rapatriés<sup>56</sup>. Le Ministère de l'Intérieur nommera un délégué pour l'accueil et le reclassement des Français d'outre-mer dont le siège sera fixé à Bordeaux. Il sera chargé d'effectuer les missions qui incombaient jusqu'alors, dans ce domaine, aux préfets et aux commissions régionales. Il prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> janvier 1967 et sera assisté par une commission économique et une commission sociale.

### ***Gestion de l'enregistrement des informations personnelles et de l'accès aux archives***

**Arrêté du 1<sup>er</sup> juill. 1921 [modifié par l'arrêté du 7 févr. 1929]** Portant règlement général des Archives départementales<sup>57</sup>. Le tableau de gestion et son index permettent d'identifier rapidement les documents produits à l'époque et leur délai de conservation légal (c'est-à-dire le délai d'élimination en vigueur) :

* Décorations étrangères. – Pièces diverses.....	60 ans.
* Étrangers (loi du 8 août 1893). – États mensuels et avis de déclarations dans les mairies.....	5 ans <sup>58</sup> .
– Rapports et états journaliers d'arrivée.....	5 ans.
– Feuilles nominatives dressées par la gendarmerie.....	5 ans.
– Relevés nominatifs.....	10 ans.
– Carte d'identité (validité biennale) et dossiers à l'appui.....	10 ans <sup>59</sup> .
– Sauf-conduits déposés après échange contre une carte d'identité (décret du 6 juin 1922)....	10 ans.
– Secours.....	5 ans.
– Dossiers individuels des expulsés et des extradés.....	60 ans.
– Pièces diverses concernant les expulsés et les extradés.....	5 ans.
* Réfugiés politiques. – États et bulletins.....	20 ans.
– Dossiers individuels.....	30 ans <sup>60</sup> .

<sup>56</sup> *JORF*, 31 décembre 1966, p. 11759-11760.

<sup>57</sup> Cité dans *Lois, décrets, arrêtés...*, p. 33-51, comporte notamment en annexe un tableau de gestion des documents produits (p. 52-121) doté d'un index (p. 123-133).

<sup>58</sup> « Les états négatifs peuvent être supprimés sans délai ; garder provisoirement les états nominatifs de l'année 1914. » *Ibid.*, p. 65, § 36.

<sup>59</sup> « Carte créée par le décret du 1<sup>er</sup> avril 1917, remanié par le décret du 20 janvier 1928. » *Ibid.*, p. 65, § 39 bis.

<sup>60</sup> « Ne pas placer sous cette rubrique *Réfugiés* les réfugiés français ou étrangers de la guerre de 1914-1918 ; le classement de leurs dossiers sera réglé en même temps que celui des autres services créés à l'occasion de cette guerre. » *Ibid.*, p. 66, § 45.

### Sources complémentaires

- \* Passeports. – Demandes de passeports.....5 ans<sup>61</sup>.
  - Talons et registres de visas de passeports.....10 ans<sup>62</sup>.
- \* Nomades et ambulants (loi du 16 juillet 1912). – Demandes de carnets d'identité.....15 ans<sup>63</sup>.
  - Rapports.....10 ans.
  - Dossiers individuels.....30 ans.
  - Correspondance.....5 ans.
- \* [Personnel médical.] – Dossiers des médecins étrangers admis à l'exercice.....60 ans.
- \* Pièces diverses. – Correspondance concernant les étrangers [etc.] ; pièces relatives à la tenue des registres [d'état civil].....5 ans<sup>64</sup>.
- \* Naturalisations. – Pièces diverses relatives à l'admission à domicile et à l'extranéité.....30 ans<sup>65</sup>.
- \* [Recrutement militaire.] – Pièces produites pour dispenses, exemption ou radiation.....30 ans<sup>66</sup>.
  - Réfractaires et insoumis réclamés par les puissances étrangères. Dossiers et correspondance 10 ans.

**Circulaire n° 20 du 23 janvier 1957** Relative aux délais de conservation des demandes de passeports<sup>67</sup>. En raison des difficultés posées par la conservation des passeports pour lesquels aucun délai n'existe, ce délai de conservation est fixé à 5 ans, soit l'équivalent de ce qui figurait dans l'arrêté interministériel du 1<sup>er</sup> juillet 1921 portant règlement général des Archives départementales. Un registre ou un fichier de toutes les pièces doit être tenu et conservé 20 ans.

**Circulaire AD 63/18 du 3 avril 1963** Relative à la conservation des dossiers de naturalisation dans les Archives départementales<sup>68</sup>. Les dossiers de naturalisation versés aux Archives départementales peuvent être réglementairement détruits après expiration d'un délai de 20 ans à compter de leur clôture. Néanmoins trois cas particuliers, à savoir les dossiers rejetés, les dossiers ajournés, et ceux laissés « sans suite » pour cause de désistement ou de disparition du demandeur, voient leur délai de conservation provisoire étendu à 50 ans à compter de la décision de rejet ou d'ajournement. Enfin, tous les dossiers des « périodes troublées et en particulier de la période 1939-1945 » sont destinés à la conservation perpétuelle en vue d'alimenter la recherche historique.

<sup>61</sup> « Conserver jusqu'à nouvel ordre toutes les pièces relatives à la délivrance de passeports à l'étranger pendant les guerres de 1870-1871 et de 1914-1918. » *Ibid.*, p. 66, § 46.

<sup>62</sup> « Conserver les années 1870-1871, et, à mesure qu'elles sont atteintes par le délai d'élimination, les années 1914-1920. » *Ibid.*, p. 66, § 47.

<sup>63</sup> « Les carnets doivent être conservés au moins 10 ans à compter de leur dépôt à la préfecture (décret du 7 juillet 1926 ; circulaire du 3<sup>e</sup> bureau de la Sûreté générale du 18 juillet 1926). » *Ibid.*, p. 66, § 48.

<sup>64</sup> « Conserver les dossiers de création de bureaux auxiliaires de l'état civil. » *Ibid.*, p. 74, § 118.

<sup>65</sup> « Conserver les dossiers individuels. Les demandes d'extranéité présentées au moment de la formation du contingent et provenant du triage des liasses du recrutement pourront être insérées dans ces dossiers en vue d'être conservées indéfiniment. » *Ibid.*, p. 74, § 121.

<sup>66</sup> « Conserver et constituer en dossiers alphabétiques les pièces produites par des étrangers nés en France réclamant leur radiation ou non inscription, ces dossiers devant servir dans le cas où l'intéressé se prévaudrait ensuite de son lieu de naissance pour réclamer la qualité de Français. » *Ibid.*, p. 94, § 295.

<sup>67</sup> Circulaire du Ministère de l'Intérieur.

<sup>68</sup> Circulaire conjointe Culture / Santé publique et population n° AD 63/18.



#### Sources complémentaires

**Circ. SN/PU 3630 du 29 nov. 1963** Relative au classement des archives dans les commissariats et les postes de police de sécurité publique<sup>69</sup>. Concerne entre autres les archives des étrangers et des nomades.

**Note AD 18364-9667 du 4 oct.e 1967** Portant sursis à l'élimination des carnets anthropométriques des gitans et nomades<sup>70</sup>.

**Note AD 452-223 du 10 janvier 1969** Relative au versement des archives du cabinet du préfet<sup>71</sup>. En dépit du décret du 21 juillet 1936<sup>72</sup>, les documents de gestion courante sont convenablement versés dès expiration de leur durée d'utilité administrative, mais certains documents, même anciens, émanant du bureau du cabinet, y sont en revanche conservés longtemps encore après ce délai, en raison de leur aspect politique ou de leur caractère personnel ou privé. En outre, certains dossiers dont la conservation présenterait pourtant un intérêt historique indéniable, sont détruits ou abandonnés dans des locaux inadaptés.

**Circulaire AD 70-3 du 13 avril 1970** Relative au versement des carnets anthropométriques périmés<sup>73</sup>. Le Directeur général des Archives de France rappelle que les carnets anthropométriques des nomades sont tenus en application de la loi du 16 juillet 1912 et du règlement du 7 décembre 1928. Or, il indique que la loi du 3 janvier 1969 prescrit qu'à partir de l'année 1970 les nomades ne seront plus tenus qu'à posséder un livret spécial de circulation et entraîne ainsi la péremption de ces carnets anthropométriques qui seront versés aux Archives départementales pour y être conservés indéfiniment dans la série M (police administrative).

**Circulaire AD 76-2 du 12 mai 1976** Relative au versement des livrets et carnets de circulation des nomades<sup>74</sup>. Les carnets anthropométriques de nomades, institués par la loi du 16 juillet 1912 et périmés en vertu de la loi du 3 janvier 1969 ont été remplacés en vertu du décret du 31 juillet 1970 par des livrets et carnets de circulation pour les « personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe ». Leur intérêt pour les études historiques, anthropologiques et sociologiques est égal à celui des carnets anthropométriques de 1912 ; ils seront versés aux Archives départementales et conservés indéfiniment dans la série M (police administrative).

**Loi n°78-17 du 6 janv. 1978 dite « Foyer »** Relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés<sup>75</sup>. Cette loi, parfois dite « Loi CNIL » doit ce nom à ce qu'elle institue la Commission nationale informatique et libertés, autorité administrative indépendante chargée de s'assurer que l'informatisation des services publics soit réalisée au bénéfice des citoyens, sans compromettre le secret de leurs données personnelles ni leurs libertés privées et publiques.

<sup>69</sup> Circulaire du Ministre de l'Intérieur, citée dans *Recueil des lois et règlements...*, p. 419, réf. I6301.

<sup>70</sup> Citée dans *Recueil des lois et règlements...*, p. 599, réf. 46715.

<sup>71</sup> Note portant diffusion de la circulaire Intérieur n° 68-577 du 19 décembre 1968, citée dans *Recueil des lois et règlements...*, p. 602, réf. 46901, texte intégral *ibid.*, p. 736.

<sup>72</sup> Décret du 21 juillet 1936 réglementant les versements dans les dépôts d'archives de l'État des papiers des ministères et des administrations qui en dépendent, *JORF* du 23 juillet 1936, p. 7710-7712.

<sup>73</sup> Citée dans *Recueil des lois et règlements...*, p. 605, réf. 47012, texte intégral *ibid.*, p. 750.

<sup>74</sup> Citée dans *Recueil des lois et règlements...*, p. 614, réf. 47607, texte intégral *ibid.*, p. 831.

<sup>75</sup> *JORF*, 7 janvier 1978, p. 227.

#### Sources complémentaires

**Loi n°78-753 du 17 juillet 1978** Portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal<sup>76</sup>. Cette loi, parfois dite « Loi CADA » doit ce nom à ce qu'elle porte institution de la Commission d'accès aux documents administratifs, autorité administrative indépendante chargée d'examiner la motivation des refus opposés par les services publics aux particuliers qui souhaitent accéder à des documents administratifs. Elle doit obligatoirement être saisie avant tout recours contentieux, mais son avis est purement arbitral.

**Décret n°78-1136 du 6 déc. 1978** Portant mise en œuvre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978<sup>77</sup>.

**Loi n°79-18 du 3 janvier 1979** Sur les archives<sup>78</sup>. Cette loi est la première d'une telle ampleur consacrée à ce sujet, et elle le restera jusqu'en 2004, date à compter de laquelle elle est reprise – et partiellement abrogée – dans le *Code du Patrimoine*. Elle entérine la pratique archivistique depuis les origines, et notamment le cadre de classement des Archives départementales tel que défini en 1965. Parmi les passages les plus importants, son titre premier, intitulé « Dispositions générales » fixe la définition des documents d'archives, tandis que son article 7 détermine les délais de communicabilités observés jusqu'en 2008.

**Note AD 21554/5033 du 8 janv. 1985** Concernant l'état civil des réfugiés<sup>79</sup>.

**Circulaire AD 91-1 du 4 mars 1991** Relative au traitement et à la conservation des dossiers d'étrangers<sup>80</sup>. La conservation des dossiers d'étrangers (demandes de titres de séjour, demandes d'asile politique) pose un double problème archivistique, d'une part d'un point de vue réglementaire car aucune instruction n'en fixe la durée d'utilité administrative, d'autre part d'un point de vue matériel parce que l'absence d'un tel délai clairement défini gêne le versement des services préfectoraux aux services d'archives. Or une série complète des dossiers de naturalisation et des dossiers dits « d'étrangers » se trouve conservée à l'échelon national, dans le fonds des ministères<sup>81</sup>. Par conséquent les doublons de ces dossiers contenus dans les archives des préfetures et sous-préfetures pourront être détruits, à l'exception naturellement des dossiers « présentant ou pouvant acquérir un intérêt historique », lesquels « doivent être conservés en totalité ». Le microfilmage de ces documents n'est admis qu'à des fins scientifiques, et les supports de substitution ainsi créés ne sauraient revêtir la même valeur probatoire que les originaux papiers, notamment en ce qui concerne les documents portant

---

<sup>76</sup> *JORF*, 18 juillet 1978, p. 2851.

<sup>77</sup> *JORF*, 7 décembre 1978, p. 4094.

<sup>78</sup> *JORF* du 5 janvier 1979, p. 43

<sup>79</sup> Note portant diffusion de la circulaire Garde des Sceaux 84/5-113-6 du 26 juin 1984, citée dans *Recueil des lois et règlements...*, p. 628, réf. 48504, texte intégral *BO Ministère de la Culture*, n° 27, mars-avril 1985, p. 15-17.

<sup>80</sup> Circulaire conjointe Intérieur / Culture NOR/INT/D/91/00046/C ou AD 91-1.

<sup>81</sup> Selon la circulaire AD 94-7 du 5 juillet 1994, les dossiers produits entre 1800 et 1930 sont conservés dans le fonds du Ministère de la Justice, à la Section moderne des Archives nationales ; les dossiers postérieurs sont conservés dans le fonds du Ministère des Affaires sociales, sur le site de Fontainebleau des Archives nationales pour les dossiers produits entre 1931 et 1954 ; à la Sous-direction des naturalisations à Rezé (Loire Atlantique) pour ceux postérieurs à 1955. En 2000, il a été décidé que la date de bascule entre Fontainebleau et Rezé, pour les dossiers de naturalisations seine-et-marnais, serait 1975.

#### Sources complémentaires

photographie d'identité et les « décisions administratives faisant grief » tels les refus de séjour et arrêtés de reconduite à la frontière.

**Circulaire AD 94-7 du 5 juillet 1994** Relative au traitement et à la conservation des documents liés à la nationalité, produits dans les préfetures et sous-préfetures (état civil, naturalisation, étrangers)<sup>82</sup>. Afin d'encourager et de nourrir les éventuelles recherches que ces documents pourraient susciter à l'échelon local, la destruction prescrite par la circulaire AD 91-1 du 4 mars 1991 est assouplie : il est possible de les conserver aux Archives départementales, sous forme d'échantillon représentatif.

**Arrêté du 11 juin 1998** Relatif à la communicabilité des dossiers de naturalisation<sup>83</sup>. Conformément à l'article 7 de la loi du 3 janvier 1979, les dossiers de naturalisation versés aux Archives nationales deviennent communicables après un délai de 60 ans, qui est le délai réglementaire pour les documents qui contiennent des « informations mettant en cause la vie privée ou intéressant la sûreté de l'État ou la défense nationale ». En revanche, contrairement à l'usage de calculer ce délai « à compter de la date de l'acte », c'est-à-dire celle de la clôture du dossier, comme cela est pratiqué pour les autres dossiers administratifs, ce délai court à partir de l'ouverture du dossier. Cependant, la communication anticipée de certaines pièces de ces dossiers, datées de moins de 60 ans mais de plus de 30 ans peut être admise.

**Instr. DPACI/RES/2009/005 du 23 mars 2009** Relative à la déconcentration de la procédure de naturalisation et à la communicabilité des dossiers ainsi produits<sup>84</sup>. Cette instruction abroge l'arrêté du 11 juin 1998 afin d'appliquer les nouvelles dispositions de la loi sur les archives du 15 juillet 2008, intégrée dans le *Code du patrimoine*. Désormais, les règles de communicabilité des dossiers de naturalisation se trouvent alignées sur celles qui prévalent pour l'ensemble des documents relatifs à la vie privée des individus, soit un délai ramené de 60 à 50 ans, et calculé non plus à partir de l'ouverture, mais de la clôture du dossier, toujours selon la règle générale. En outre il a été décidé, lors de la réunion du Conseil de modernisation des politiques publiques du 12 décembre 2007, que le double niveau d'instruction des demandes de naturalisation par décret, par les préfetures et par l'administration centrale du Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, devait être simplifié au profit de la déconcentration aux préfets de l'instruction des demandes. La mise en œuvre de cette procédure simplifiée est prévue en trois phases : 1) en 2009 les stocks en attente de saisie dans l'application PRENAT<sup>85</sup> en préfetures et à la sous-direction de l'accès à la nationalité française seront résorbés ; 2) en 2010 la déconcentration sera expérimentée dans quelques préfetures<sup>86</sup> ; 3) en 2011 la déconcentration sera rendue obligatoire dans l'ensemble des préfetures.

---

<sup>82</sup> Circulaire conjointe Affaires sociales / Intérieur / Culture NOR/INT/A/94/00198/C ou AD 94-7.

<sup>83</sup> *JORF* du 8 juillet 1998.

<sup>84</sup> Cette instruction s'inscrit dans la mise en œuvre archivistique de la circulaire NOR IMIC0800049C du Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire du 30 décembre 2009, portant sur la révision générale des politiques publiques et visant à la résorption des stocks des dossiers de demandes de naturalisation.

<sup>85</sup> L'application PRENAT (Pré- pour préfetures et Nat- pour naturalisations) est un outil informatique interministériel (Immigration, Intérieur, Affaires étrangères) destiné à faciliter la transmission et le traitement des dossiers de demande de naturalisation par les acteurs de la procédure. Son utilisation a été lancée le 1<sup>er</sup> juin 2004 dans deux préfetures pilotes, Paris et Nantes, ainsi qu'à la sous-direction des Naturalisations et au Service Central d'État Civil (SCEC).

Sources complémentaires

**Délib. CNIL n° 87-53 du 26 mai 1987** Relative au versement aux Archives de France du fichier des personnes nées à l'étranger détenu par l'Institut national de la statistique et des études économiques<sup>87</sup>.

**Instr. DPACI/RES/2005/08 du 17 mai 2005** Relative à l'archivage des documents produits par les services régionaux et les bureaux départementaux du Service social d'aide aux émigrants<sup>88</sup>.

---

<sup>86</sup> La quinzaine de préfectures retenues pour constituer ce panel expérimental a été fixé par le décret et l'arrêté du 28 décembre 2009. il s'agit des départements suivants : Bouches-du-Rhône, Hérault, Isère, Loire-Atlantique, Loiret, Moselle, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Rhône, Paris, Seine-Maritime, Seine-et-Marne, Yvelines, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise.

<sup>87</sup> Citée dans *Recueil des lois et règlements...*, p. 568-569, réf. 10.

<sup>88</sup> Cette instruction conjointe du Conseil d'administration du Service social d'aide aux émigrants (SSAE) et de la Direction des Archives de France vise à encourager le dépôt des archives des services nationaux et régionaux du SSAE aux Archives départementales. À cette fin elle contient plusieurs tableaux de gestion indicatifs ainsi qu'un « modèle de contrat de dépôt d'archives privées du SSAE », qui est une convention-type.

## Sources complémentaires

## *Glossaire*

- Admission à domicile** Le **Code civil**, premier texte à régir explicitement l'accès à la nationalité, indiquait une claire préférence pour la filiation sans toutefois exclure le droit du sol. En effet, un étranger né en France pouvait obtenir sa naturalisation sur demande dans l'année suivant sa majorité. En revanche, **un étranger né à l'étranger** pouvait obtenir une « admission à domicile » avant de solliciter une demande de naturalisation. Cette **formalité facultative**, dont l'absence n'empêchait pas de résider en France, permettait à l'administration de récolter des informations sur les aspirants à la nationalité, pour lesquels en retour les démarches étaient simplifiées. Le décret du 28 mars 1848 rendit les admissions caduques en autorisant la naturalisation de tout étranger résidant en France depuis au moins cinq ans, mais dès l'année suivante, Louis Napoléon Bonaparte rétablit l'usage des « admissions à domicile ». Elles furent **définitivement supprimées par la grande loi de 1889** à partir de laquelle les étrangers étaient désormais invités à une simple déclaration de leur domicile en mairie.
- Apatride** **Individu qu'aucun État ne reconnaît comme son ressortissant**, ou incapable de justifier de son appartenance à la nationalité qu'il revendique.
- Arrêté** Dans son acception large, un arrêté désigne toute **décision** ou mesure de publication et d'exécution des lois, **prise par une autorité administrative** et valable dans le ressort où cette autorité a compétence : ministre à l'échelon national, préfet dans son département, maire dans sa commune. L'**intitulé complet** de cet acte précise ordinairement le **niveau** de décision (« arrêté préfectoral, municipal ») et la **nature** de cette décision (« arrêté d'interdiction de séjour » → *voir aussi ce mot*).
- Camp d'internement** → voir *Camp de triage*.
- Camp de transit** → voir *Camp de triage*.
- Camp de travail** → voir *Camp de triage*.
- Camp de triage** **Terrain clos sous contrôle militaire** et utilisé en Europe en période de conflit international pour l'accueil provisoire de populations en **transit** (étrangers, réfugiés) dans l'attente que l'administration compétente décide de leur **hébergement définitif** ou de leur **refoulement**. En cas de migration massive ou de soupçons portant sur un groupe d'individus, certaines de ces zones assuraient en outre la fonction de **camps d'internement** dans des baraquements sommaires. Ces camps devinrent le lot commun d'une majorité de prisonniers de guerre au XX<sup>e</sup> s., si bien qu'on vit apparaître de véritables **camps de travail**. La plupart étaient démantelés dans les 3 à 6 mois consécutifs à la signature de la paix. En France, ces structures relevaient de l'administration de la Sûreté nationale.
- Circulaire** Dans son acception large, une **[lettre] circulaire** est une **note d'information** émanant d'une administration, reproduite en **plusieurs exemplaires** et expédiée à divers destinataires généralement subordonnés au service d'origine (d'un ministre aux préfets ou du préfet aux maires). Elle porte souvent l'énoncé

de **directives** à mettre en œuvre **ou** d'une **attitude recommandée** au regard de la situation exposée.

**Comité Nansen** → voir *Nansen*.

**Convention de Genève (1951)** → voir *HCR*.

**Décret** Dans son acception la plus large, un décret désigne une **décision** prise par un haut dépositaire **du pouvoir exécutif ou judiciaire** dans une situation précise et **ayant une valeur exécutoire forte**. Deux types de décrets sont susceptibles d'intéresser l'histoire des populations étrangères, immigrées, nomades ou rapatriées. Les décrets à **valeur réglementaire**, émanant du gouvernement, peuvent intervenir dans les formalités et les conditions d'accès à la nationalité française ; les décrets à **valeur administrative**, pris par décision de justice, sont l'acte qui entérinent définitivement une procédure de naturalisation.

**Étranger** Au sens large, est étranger tout **individu qui n'est pas titulaire de la nationalité de l'État dans lequel il vit** ; ainsi cet état cesse dès lors qu'il retourne dans le pays dont il est ressortissant ou bien lorsqu'il accède par quelque moyen que ce soit à la nationalité du pays dans lequel il vit. Par conséquent, ce terme revêt une **dimension** essentiellement **juridique**, puisque l'accès à la nationalité est généralement soumis à certaines conditions fixées par la loi. Par exemple, en France, ce statut se lit à partir de la Révolution en négatif de la « qualité de Français » mentionnée dans la Constitution. L'ordonnance du 2 novembre 1945 portant Code de la nationalité<sup>89</sup> régleme l'entrée et le séjour sur le territoire français des ressortissants étrangers : il s'agit des personnes nées à l'étranger de parents étrangers ainsi que les jeunes de moins de 18 ans nés en France de parents étrangers eux-mêmes nés à l'étranger.

**Expulsion** → voir *Mesures d'éloignement du territoire*.

**Extradition** → voir *Mesures d'éloignement du territoire*.

**Forain** Durant l'Ancien Régime, le terme de forain désignait un individu étranger au village, principalement un **marchand ambulante**. Un **forain** est un propriétaire ou un employé des grandes et petites attractions, des manèges, des stands de foire, des étals de foire et de marché. Les entreprises foraines étant pour la plupart familiales, le terme « forain » s'applique par extension à la famille de ces personnes.

**Gens du voyage** → voir *Nomade*.

**GISTI** Le **Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés** (GISTI) est une association à but non lucratif de défense et d'aide juridique aux étrangers, née à Paris en 1972 de la **rencontre entre des travailleurs sociaux et des militants associatifs**, dans le contexte des luttes sociales du début des années 1970. Souhaitant ne pas restreindre son rayon d'action à la seule population active, où les hommes d'âge moyen sont sur-représentés, le GISTI s'est rebaptisé Groupe d'information et de soutien des immigrés, sans toutefois modifier son acronyme initial. Encore actif à la fin de la décennie 2000, **il publie régulièrement** des

<sup>89</sup> Ce texte a été modifié à plusieurs reprises depuis sa promulgation, parfois assez profondément. On trouvera une chronologie détaillée de ces textes en annexe su présent guide des sources.

manuels pratiques sur des questions de droit des étrangers ainsi que des recueils de textes choisis sur ces mêmes questions (*cf.* orientations bibliographiques en annexes).

**HCR** L'institution de l'Organisation des Nations unies, consécutive à la fin de la Seconde Guerre mondiale, s'était faite dans l'urgence. Ainsi, passés les premiers temps particulièrement difficiles, l'héritière de la Société des Nations s'efforça d'inscrire son action dans le temps, et se dota pour ce faire de conventions internationales et d'organes solides. C'est dans ce contexte que fut ratifiée la Convention de Genève sur les réfugiés de 1951, et que fut constitué le **Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés**, destiné à succéder à l'**OIR** (→ *voir aussi ce mot*) en proposant une solution durable à la question des réfugiés. Au début du **xxi<sup>e</sup> s.**, quelque 50 ans après son institution, le HCR estimait qu'une personne sur 250 ou 300 relevait de sa compétence, soient 20 à 25 millions de personnes à travers le monde, c'est-à-dire environ 12 millions de réfugiés, 5,5 millions de déplacés internes, près d'un million de demandeurs d'asile, près d'un million de rapatriés, un demi-million de déplacés rentrés chez eux et 1,7 million d'autres personnes. Son action s'appuie sur le réseau d'établissements nationaux, comme l'**OFPRA** (→ *voir aussi ce mot*) en France.

**Immigré** Dans le vocabulaire des démographes, est immigré tout **individu habitant un pays dans lequel il n'est pas né** ; ainsi cet état ne cesse que lors d'un retour au pays de naissance. Si le **statut d'étranger et l'état d'immigré** peuvent aller de pair, cette association n'est pas systématique. Par exemple, un immigré naturalisé Français n'est plus un étranger, tandis qu'un étranger né sur le sol français n'est pas un immigré. Dans le contexte de la reconstruction des **Trente glorieuses**, l'afflux de main d'œuvre immigrée a contribué à populariser le terme de travailleurs immigrés, et par-là celui du terme immigré qui tend depuis les années 1990 à remplacer celui d'étranger.

**Instruction** Dans le vocabulaire administratif, le terme d'instruction peut avoir deux sens distincts. **Au pluriel**, l'acception la plus fréquente désigne des **recommandations émanant d'une autorité supérieure**, parfois explicitées par des mentions telles « instructions préfectorales ». **Au singulier**, mais également au pluriel lorsqu'on évoque plusieurs dossiers, ce mot peut être **synonyme d'enquête**. Ce second sens est aujourd'hui **vieilli** mais on le rencontre régulièrement dans les documents antérieurs aux années 1950, et il subsiste d'ailleurs dans la fonction de « juge d'instruction », dont les magistrats dépositaires sont chargés de diligenter des enquêtes judiciaires.

**Interdiction de séjour** → *voir Mesures d'éloignement.*

**Interdiction du territoire** → *voir Mesures d'éloignement.*

**Marchand ambulant** → *voir Nomade.*

**Mesures d'éloignement du territoire** Les mesures d'éloignement du territoire sont un ensemble de **décisions administratives ou judiciaires** visant à écarter un ressortissant étranger du territoire national. L'**obligation de quitter le territoire**, la **reconduite à la frontière** et l'**expulsion** sont des décisions administratives, c'est-à-dire visant des étrangers en **situation irrégulière** ou dont la demande de régularisation a été refusée. L'**extradition** et l'**interdiction du territoire** sont des décisions judiciaires, c'est-à-dire qu'elles frappent soit des étrangers **coupables de crimes ou de délits** sur le sol national soit des étrangers coupables de crimes ou de délits à l'étranger et ayant trouvé refuge sur



le sol national. Ces décisions sont strictement personnelles, et concernent donc un seul individu à la fois. À noter que l'interdiction du territoire ne doit pas être confondue avec une « **interdiction de séjour** », mesure d'éloignement qui peut viser n'importe quel citoyen français déclaré indésirable dans une ville ou un département donné.

### **Nansen**

**Fridtjof Nansen** (1861-1930) est surtout connu pour être le premier explorateur polaire norvégien, mais à la fin de la Première Guerre mondiale il fut également amené à jouer un rôle sur la scène diplomatique internationale. En effet, nommé président de l'Union norvégienne pour la Ligue des Nations (1919), il fonda l'année suivante, dans le cadre de la Société des Nations, le **Comité Nansen**, basé à Genève et chargé du rapatriement des prisonniers de guerre et de l'accueil des réfugiés ethniques ou politiques. Près d'un demi-million de personnes bénéficièrent du secours du Comité, pour la plupart fuyant la Russie soviétique : prisonniers Allemands et Autrichiens qui n'avaient pas encore été libérés dans le cadre du traité de Brest-Litovsk (1917), Juifs russes, Russes « blancs », simples paysans fuyant les réquisitions. En 1921, toujours au sein de la SDN, le Comité Nansen devint **Office international Nansen pour les réfugiés**, chargé de gérer l'attribution des **passesports Nansen** accordés à partir de 1922 à des réfugiés apatrides fuyant les zones de guerre. Cette action, maintenue jusqu'en 1939, fut couronnée à deux reprises du prix Nobel de la paix : en 1922 à Nansen lui-même, en 1938 à l'Office. **Interrompue au cours de la Seconde Guerre mondiale**, l'action de l'Office fut récupérée par l'**OIR** (→ voir aussi ce mot).

### **Naturalisation**

La naturalisation est une **procédure administrative, généralement individuelle**, qui **consiste** pour un étranger à **acquérir une autre nationalité que celle qu'il possédait à la naissance**, soit que cette nouvelle nationalité remplace et supprime la précédente, soit qu'elle s'y ajoute – on parle alors de « double nationalité ». La filiation (« **droit du sang** ») la naissance sur le territoire national (« **droit du sol** »), le **mariage** ou une **démarche volontaire** sont les quatre circonstances qui peuvent conduire à la naturalisation. Selon les pays et les époques, les formalités ont fortement varié et varient encore, de sorte que l'accès à une autre nationalité est plus ou moins restreint.

### **Nomade**

Contrairement aux populations étrangères ou immigrées qui se caractérisent par leur nationalité ou leur lieux de naissance, les **populations nomades** sont **définies par leur mode de vie, basé sur le déplacement**. Il n'y a donc aucune incompatibilité entre le mode de vie nomade, la nationalité (française ou étrangère) et l'état d'immigré. La mobilité de ces populations a justifié le souci pour les autorités de dresser des **documents d'identité individuels**<sup>90</sup> afin de lutter contre le banditisme itinérant susceptible de se fondre parmi les **marchands ambulants** de bonne foi. Au début des années 1970, pour désigner des populations nomades exerçant des professions ambulantes et circulant sans résidence fixe, on a forgé la catégorie juridique des **gens du voyage**. Par **abus de langage**, cette locution est aujourd'hui employée sans distinction pour un grand nombre de populations nomades, y compris pour celles qui, se sentant unies par une origine indienne commune, se donnent le nom de **Roms** et reçoivent diverses appellations telles « **Tsiganes, Gitans, Bohémiens ou Manouches** ».

**Obligation de quitter le territoire** → voir *Mesures d'éloignement du territoire*.

<sup>90</sup> On trouvera une chronologie des textes instituant ou supprimant la tenue et/ou l'archivage de ces documents en annexe du guide des sources.

**Office Nansen**→ voir *Nansen*.**OFPRA**

Créé par la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952

consécutives à la **Convention de Genève** de 1951, l'**Office français de protection des réfugiés et apatrides** (→ voir aussi ces mots) est l'**établissement public** chargé d'assurer l'application des conventions, accords ou arrangements internationaux concernant la protection des réfugiés. Son organisation et ses attributions sont définies dans les textes relatifs au statut des réfugiés en France<sup>91</sup> ; initialement placé sous la tutelle administrative du ministère des Affaires étrangères, il passa en 2007 à celui de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire.

**OIR**

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale,

tandis que la Société des Nations était dissoute au profit de l'Organisation des Nations unies (1946), il fallut faire face aux importants flux de réfugiés consécutifs au conflit. C'est ainsi qu'une agence spécialisée fut créée à l'intérieur de l'ONU : l'**Organisation internationale pour les réfugiés** (OIR) ; cette dernière prenait donc le relais de l'ancien **Office Nansen** (→ voir aussi *Nansen*). Lorsqu'elle fut **dissoute** en 1952, ses attributions furent confiées au **HCR** (→ voir aussi ce mot).

**Optant**Le **traité de Francfort**, signé en mai 1871 par

l'**Allemagne et la France**, mettait un terme à la guerre qui venait d'opposer les deux puissances rivales. La clause majeure, outre l'indemnisation, fut l'**annexion** à la jeune Allemagne **des territoires germanophones d'Alsace et de Moselle**. Bismarck, qui considérait cette clause comme un juste retour des terres conquises par Louis XIV et acquises à la France au traité de Westphalie (1648), négligea de consulter les populations locales, à savoir les 1,6 millions d'habitants concernés, mais ceux qui parmi eux étaient nés sur ce territoire avant la signature de l'armistice et qui souhaitaient conserver la nationalité française le pouvaient, à condition de quitter les terres annexées avant le 1<sup>er</sup> octobre 1872. Ainsi, dans toute la France, les natifs des communes concernées furent invités à choisir entre conserver la nationalité française et acquérir la nationalité allemande. Comme les documents s'intitulaient « **déclarations d'option** », on qualifia ces Alsaciens-Lorrains d'« optants ». On estime que 100 000 personnes environ préférèrent demeurer françaises.

**Passeport Nansen**→ voir *Nansen*.**Recherches dans l'intérêt des familles**En théorie, **tout individu majeur est**

**libre de ses mouvements**, et n'est pas tenu de rendre compte à qui que ce soit de ses déplacements. **Néanmoins**, lorsqu'une personne majeure disparaît sans avertir quiconque, **sa famille peut souhaiter engager des recherches** afin d'établir si le disparu est encore en vie, notamment lorsqu'il y a une succession à régler. Les investigations, qui sont alors effectuées à la demande des proches, portent le nom de « recherches dans l'intérêt des familles », abrégées en RIF. Cette procédure vise généralement des citoyens français, mais **la confusion dans laquelle s'est fait l'exode espagnol des années 1936-1939** a entraîné l'éparpillement de nombreuses familles. Ne sachant pas si leurs parents séparés avaient péri dans les événements ou étaient susceptibles de les rejoindre dans le cadre d'un rapprochement familial, un certain nombre de réfugiés espagnols demandèrent ce type de recherche dans ces années-là.

**Reconduite à la frontière**→ voir *Mesures d'éloignement du territoire*.

<sup>91</sup> On trouvera une chronologie de ces textes en annexe du présent guide des sources.

**Réfugié**

Le verbe réfugier est usité en français dès la fin du Moyen Âge pour désigner soit le fait de chercher asile (sens pronominal) soit celui de donner refuge à une personne soumise à une situation hostile (valeur transitive). Le terme de Refuge fut d'ailleurs donné au grand mouvement d'émigration qui suivit l'édit de Fontainebleau (1685, art. 10), révoquant celui de Nantes, lorsque plusieurs milliers de **Protestants français** gagnèrent les îles britanniques, les Provinces-Unies, les principautés allemandes et les cantons suisses pour fuir une situation religieuse devenue répressive. Néanmoins son sens se fixa seulement au XIX<sup>e</sup> s. pour désigner **une personne qui émigre par crainte de la persécution qu'elle encourt dans son pays d'origine**. En 1951, la Convention de Genève (→ voir aussi **HCR**) détermine que les causes de la persécution ouvrant droit au statut de réfugié sont les suivantes : la race, la religion, la nationalité, l'appartenance à un certain groupe social, les opinions politiques. Tant que le pays d'accueil ne reconnaît pas la réalité du péril, cet individu est dit **demandeur d'asile** ; le statut de réfugié dépend de l'examen d'une commission habilitée, en France il s'agit de l'**OFPRA** (→ voir aussi ce mot). Le statut de réfugié ouvre théoriquement droit à une large protection sociale et politique, mais en contrepartie le bénéficiaire s'engage à ne pas regagner le pays dans lequel il craint d'être persécuté, même pour des vacances, sous peine de perdre cette protection. En revanche, dès lors que la situation s'est résolue au point d'écarter tout risque de persécution, le réfugié peut retourner dans son pays. S'il souhaite demeurer en France, il doit alors renoncer à son statut de réfugié et devenir résident étranger au régime commun, ou bien entamer une procédure de naturalisation.

**Réhabilitation dans la nationalité** Dans le **vocabulaire juridique**, une réhabilitation désigne le fait d'**être rétabli dans les droits et prérogatives dont on a été déchu**. Si un citoyen français était jugé coupable de **trahison contre les intérêts nationaux**, la sentence comprenait entre autres peines une « **déchéance de la nationalité** » française. Si un **second procès** révisait le premier jugement, alors l'**innocence** entraînait la « **réhabilitation dans la nationalité** » : il s'ensuivait ainsi la cessation des effets de la condamnation initiale, réputée consécutive à une **erreur judiciaire**.

**Réintégration dans la nationalité** Dans son **acception large**, une réintégration désigne en **droit administratif** le fait d'**être de nouveau pourvu d'un attribut ou d'une charge** dont on jouissait auparavant et **que l'on a quittée ou dont on a été dessaisie**. C'est par exemple le terme employé, lorsqu'on le réinvestit, pour un fonctionnaire détaché volontairement ou mis à l'écart à son corps défendant. De fait la « **réintégration dans la nationalité française** » consiste, **pour un citoyen français ayant été naturalisé étranger dans un autre pays**, à **recupérer sa nationalité française antérieure**. Les formalités nécessaires sont moins lourdes et l'effet est plus complet que s'il s'agissait d'un étranger ordinaire souhaitant être naturalisé français.

**SCINA**

Créé pendant l'été **1955** à l'initiative du Président du Conseil, le **Service de coordination des informations nord-africaines** (SCINA) avait pour mission de rassembler les moyens et les efforts des différents ministères dans la **surveillance des Maghrébins** – et notamment des Algériens – **présents sur le territoire métropolitain** pendant la phase aiguë de la décolonisation que fut la Guerre d'Algérie. Rattaché originellement au cabinet du Ministère de l'Intérieur, il fut transféré l'année suivante à la Direction générale de la sûreté en raison de sa spécialisation dans la surveillance des **mouvements nationalistes**.

## Glossaire

Les accords d'Évian le vidèrent de la partie la plus délicate de son activité ; il s'orienta alors davantage vers le contrôle des flux migratoires, la répression de la criminalité et la surveillance d'associations théoriquement apolitiques telle l'Amicale des Algériens en France (ADAF). La discrétion qui avait présidé à sa création et encadré son action fut également de mise lors de sa **dissolution**, que l'on peut dater de l'hiver **1964**.

### **SSAE**

Le **Service social d'aide aux émigrants (SSAE)**

est une association la loi de 1901 **créée en 1924** comme **branche française de l'ONG Service social international (SSI)**. Elle a été **reconnue d'utilité publique** par la signature d'une convention avec l'État **en 1976**. Sa mission, telle que définie dans ses statuts, est de **subvenir aux besoins matériels** des personnes qui émigrent de leur pays d'origine – c'est-à-dire aux « immigrants », du point de vue du pays hôte. Une **attention particulière** est portée **aux femmes et aux enfants** ainsi qu'aux personnes demandant un rapprochement familial. La loi n° 2005-32 du 18 janvier **2005** de programmation pour la cohésion sociale portait **création de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM)** à laquelle étaient transférées les missions confiées par l'État au SSAE.

### **Traité de Francfort (1871)**

→ voir *Optant*.

## Glossaire

Index et tables

*Index et tables*

## Table de concordance entre les cotes et les références

Afin de rendre le guide des sources plus aisé à consulter, les documents d'archives recensés ont été non pas classés par ordre croissant de cotes mais regroupés par thèmes. Ainsi, un numéro d'ordre arbitraire croissant leur a été attribué, après la mention « réf. » pour référence. Comme cette indication n'a aucune valeur en dehors du guide, c'est toujours la cote qui sera demandée en salle de lecture et indiquée en source pour les citations ou les renvois. On trouvera ci-dessous une table de concordance entre les cotes et les références, qui permettra de retrouver rapidement un document dans le guide à partir de sa cote.

Cotes CA	CA 9780	[réf. 867]	CA 9811	[réf. 898]	CA 9842	[réf. 929]	
CA 9750	[réf. 837]	CA 9781	[réf. 868]	CA 9812	[réf. 899]	CA 9843	[réf. 930]
CA 9751	[réf. 838]	CA 9782	[réf. 869]	CA 9813	[réf. 900]	CA 9844	[réf. 931]
CA 9752	[réf. 839]	CA 9783	[réf. 870]	CA 9814	[réf. 901]	CA 9845	[réf. 932]
CA 9753	[réf. 840]	CA 9784	[réf. 871]	CA 9815	[réf. 902]	CA 9846	[réf. 933]
CA 9754	[réf. 841]	CA 9785	[réf. 872]	CA 9816	[réf. 903]	CA 9847	[réf. 934]
CA 9755	[réf. 842]	CA 9786	[réf. 873]	CA 9817	[réf. 904]	CA 9848	[réf. 935]
CA 9756	[réf. 843]	CA 9787	[réf. 874]	CA 9818	[réf. 905]	CA 9849	[réf. 936]
CA 9757	[réf. 844]	CA 9788	[réf. 875]	CA 9819	[réf. 906]	CA 9850	[réf. 937]
CA 9758	[réf. 845]	CA 9789	[réf. 876]	CA 9820	[réf. 907]	CA 9851	[réf. 938]
CA 9759	[réf. 846]	CA 9790	[réf. 877]	CA 9821	[réf. 908]	CA 9852	[réf. 939]
CA 9760	[réf. 847]	CA 9791	[réf. 878]	CA 9822	[réf. 909]	CA 9853	[réf. 940]
CA 9761	[réf. 848]	CA 9792	[réf. 879]	CA 9823	[réf. 910]	CA 9854	[réf. 941]
CA 9762	[réf. 849]	CA 9793	[réf. 880]	CA 9824	[réf. 911]	CA 9855	[réf. 942]
CA 9763	[réf. 850]	CA 9794	[réf. 881]	CA 9825	[réf. 912]	CA 9856	[réf. 943]
CA 9764	[réf. 851]	CA 9795	[réf. 882]	CA 9826	[réf. 913]	CA 9857	[réf. 944]
CA 9765	[réf. 852]	CA 9796	[réf. 883]	CA 9827	[réf. 914]	CA 9858	[réf. 945]
CA 9766	[réf. 853]	CA 9797	[réf. 884]	CA 9828	[réf. 915]	CA 9859	[réf. 946]
CA 9767	[réf. 854]	CA 9798	[réf. 885]	CA 9829	[réf. 916]	CA 9860	[réf. 947]
CA 9768	[réf. 855]	CA 9799	[réf. 886]	CA 9830	[réf. 917]	CA 9861	[réf. 948]
CA 9769	[réf. 856]	CA 9800	[réf. 887]	CA 9831	[réf. 918]	CA 9862	[réf. 949]
CA 9770	[réf. 857]	CA 9801	[réf. 888]	CA 9832	[réf. 919]	CA 9863	[réf. 950]
CA 9771	[réf. 858]	CA 9802	[réf. 889]	CA 9833	[réf. 920]	CA 9864	[réf. 951]
CA 9772	[réf. 859]	CA 9803	[réf. 890]	CA 9834	[réf. 921]	CA 9865	[réf. 952]
CA 9773	[réf. 860]	CA 9804	[réf. 891]	CA 9835	[réf. 922]	CA 9866	[réf. 953]
CA 9774	[réf. 861]	CA 9805	[réf. 892]	CA 9836	[réf. 923]	CA 9867	[réf. 954]
CA 9775	[réf. 862]	CA 9806	[réf. 893]	CA 9837	[réf. 924]	CA 9868	[réf. 955]
CA 9776	[réf. 863]	CA 9807	[réf. 894]	CA 9838	[réf. 925]	CA 9869	[réf. 956]
CA 9777	[réf. 864]	CA 9808	[réf. 895]	CA 9839	[réf. 926]	CA 9870	[réf. 957]
CA 9778	[réf. 865]	CA 9809	[réf. 896]	CA 9840	[réf. 927]	CA 9871	[réf. 958]
CA 9779	[réf. 866]	CA 9810	[réf. 897]	CA 9841	[réf. 928]	CA 9872	[réf. 959]

Index et tables

CA 9873	[réf. 960]	M 4398	[réf. 493]	M 4438	[réf. 422]	M 5426	[réf. 259]
CA 9874	[réf. 961]	M 4399	[réf. 494]	M 4439	[réf. 423]	M 5427	[réf. 260]
CA 9875	[réf. 962]	M 4400	[réf. 495]	M 4440	[réf. 500]	M 5428	[réf. 255]
CA 9876	[réf. 963]	M 4401	[réf. 396]	M 4441	[réf. 166]	M 5429	[réf. 261]
CA 9877	[réf. 964]	M 4402	[réf. 397]	M 4442	[réf. 168]	M 5430	[réf. 256]
<b>Cotes M</b>		M 4403	[réf. 398]	M 4443	[réf. 385]	M 5435	[réf. 249]
M 1397	[réf. 506]	M 4404	[réf. 486]	M 4700	[réf. 247]	M 5436	[réf. 270]
M 1398	[réf. 507]	M 4405	[réf. 487]	M 4705	[réf. 207]	M 5437	[réf. 248]
M 1399	[réf. 508]	M 4406	[réf. 488]	M 4717	[réf. 200]	M 5438	[réf. 254]
M 1400	[réf. 510]	M 4407	[réf. 489]	M 4721	[réf. 280]	M 5439	[réf. 257]
M 1430	[réf. 212]	M 4408	[réf. 490]	M 4736	[réf. 268]	M 5440	[réf. 272]
M 1515	[réf. 120]	M 4409	[réf. 491]	M 4737	[réf. 269]	M 5441	[réf. 265]
M 1516	[réf. 121]	M 4410	[réf. 492]	M 4738	[réf. 245]	M 5442	[réf. 273]
M 1517	[réf. 122]	M 4411	[réf. 391]	M 4760	[réf. 281]	M 5443	[réf. 274]
M 1518	[réf. 123]	M 4412	[réf. 392]	M 4806	[réf. 250]	M 5444	[réf. 264]
M 1521	[réf. 297]	M 4413	[réf. 393]	M 4807	[réf. 251]	M 5445	[réf. 271]
M 1522	[réf. 298]	M 4414	[réf. 394]	M 4819	[réf. 174]	M 5446	[réf. 258]
M 1525	[réf. 125]	M 4415	[réf. 399]	M 4841	[réf. 24]	M 5447	[réf. 244]
M 1526	[réf. 126]	M 4416	[réf. 400]	M 4851	[réf. 198]	M 5448	[réf. 246]
M 1526	[réf. 282]	M 4417	[réf. 401]	M 4877	[réf. 262]	M 5449	[réf. 275]
M 1528	[réf. 124]	M 4418	[réf. 402]	M 4913	[réf. 202]	M 5450	[réf. 276]
M 1594	[réf. 127]	M 4419	[réf. 403]	M 4944	[réf. 267]	M 5451	[réf. 266]
M 3455	[réf. 2]	M 4420	[réf. 404]	M 4945	[réf. 25]	M 5452	[réf. 263]
M 3456	[réf. 13]	M 4421	[réf. 405]	M 5002	[réf. 252]	M 5453	[réf. 253]
M 3575	[réf. 132]	M 4422	[réf. 406]	M 5078	[réf. 188]	M 5463	[réf. 156]
M 3613	[réf. 6]	M 4423	[réf. 407]	M 5090	[réf. 157]	M 5501	[réf. 242]
M 3663	[réf. 425]	M 4424	[réf. 408]	M 5142	[réf. 205]	M 5547	[réf. 3]
M 3664	[réf. 426]	M 4425	[réf. 409]	M 5143	[réf. 206]	M 5586	[réf. 169]
M 3665	[réf. 424]	M 4426	[réf. 410]	M 5144	[réf. 204]	M 5712	[réf. 155]
M 3666	[réf. 513]	M 4427	[réf. 411]	M 5146	[réf. 834]	M 5744	[réf. 131]
M 3734	[réf. 117]	M 4428	[réf. 412]	M 5219	[réf. 118]	M 5788	[réf. 151]
M 3758	[réf. 134]	M 4429	[réf. 413]	M 5222	[réf. 835]	M 5795	[réf. 150]
M 3759	[réf. 180]	M 4430	[réf. 414]	M 5302	[réf. 152]	M 5903	[réf. 4]
M 3766	[réf. 158]	M 4431	[réf. 415]	M 5304	[réf. 196]	M 5939	[réf. 171]
M 3772	[réf. 211]	M 4432	[réf. 416]	M 5305	[réf. 195]	M 5954	[réf. 170]
M 3781	[réf. 183]	M 4433	[réf. 417]	M 5306	[réf. 278]	M 5997	[réf. 193]
M 4394	[réf. 395]	M 4434	[réf. 418]	M 5315	[réf. 201]	M 6013	[réf. 26]
M 4395	[réf. 496]	M 4435	[réf. 419]	M 5396	[réf. 52]	M 6033	[réf. 154]
M 4396	[réf. 497]	M 4436	[réf. 420]	M 5423	[réf. 203]	M 6357	[réf. 173]
M 4397	[réf. 498]	M 4437	[réf. 421]	M 5425	[réf. 279]	M 6391	[réf. 172]



Index et tables

M 6489	[réf. 153]	M 7028	[réf. 178]	M 10041	[réf. 159]	PF 993	[réf. 797]
M 6511	[réf. 199]	M 7029	[réf. 138]	M 10042	[réf. 160]	PF 994	[réf. 798]
M 6525	[réf. 197]	M 7030	[réf. 140]	M 10043	[réf. 161]	PF 995	[réf. 799]
M 6530	[réf. 194]	M 7031	[réf. 234]	M 10044	[réf. 162]	PF 996	[réf. 800]
M 6566	[réf. 191]	M 7055	[réf. 179]	M 10154	[réf. 184]	PF 997	[réf. 801]
M 6823	[réf. 189]	M 7068	[réf. 141]	M 10155	[réf. 185]	PF 998	[réf. 802]
M 6838	[réf. 147]	M 7131	[réf. 46]	M 10156	[réf. 186]	PF 999	[réf. 803]
M 6839	[réf. 148]	M 7235	[réf. 190]	M 10238	[réf. 163]	PF 1000	[réf. 804]
M 6840	[réf. 144]	M 7236	[réf. 192]	M 10239	[réf. 176]	PF 1001	[réf. 805]
M 6841	[réf. 143]	M 8172	[réf. 241]	M 10240	[réf. 136]	PF 1002	[réf. 806]
M 6845	[réf. 145]	M 8173	[réf. 237]	M 10241	[réf. 177]	PF 1003	[réf. 807]
M 6846	[réf. 146]	M 8174	[réf. 240]	M 10242	[réf. 137]	PF 1004	[réf. 808]
M 6847	[réf. 149]	M 8179	[réf. 238]	M 10264	[réf. 187]	PF 1005	[réf. 809]
M 6944	[réf. 165]	M 8180	[réf. 239]	M 11104	[réf. 5]	PF 1006	[réf. 810]
M 6960	[réf. 47]	M 8261	[réf. 133]	M 11112	[réf. 10]	PF 1007	[réf. 631]
M 6961	[réf. 48]	M 8262	[réf. 175]	M 11115	[réf. 8]	PF 1008	[réf. 633]
M 6962	[réf. 49]	M 8263	[réf. 243]	M 11120	[réf. 7]	PF 1009	[réf. 634]
M 6963	[réf. 50]	M 8264	[réf. 277]	M 11121	[réf. 1]	PF 1010	[réf. 635]
M 6964	[réf. 51]	M 9026	[réf. 383]	M 11122	[réf. 31]	PF 1011	[réf. 632]
M 6973	[réf. 182]	M 9121	[réf. 485]	M 11123	[réf. 32]	PF 1012	[réf. 522]
M 6974	[réf. 129]	M 9123	[réf. 618]	M 11126	[réf. 9]	PF 1302	[réf. 654]
M 6975	[réf. 135]	M 9124	[réf. 619]	<b>Cotes PF</b>		PF 1303	[réf. 640]
M 6976	[réf. 167]	M 9125	[réf. 620]	PF 184	[réf. 628]	PF 1304	[réf. 641]
M 6977	[réf. 142]	M 9126	[réf. 621]	PF 185	[réf. 629]	PF 1305	[réf. 642]
M 6990	[réf. 119]	M 9215	[réf. 511]	PF 186	[réf. 630]	PF 1306	[réf. 643]
M 6996	[réf. 130]	M 9888	[réf. 509]	PF 200	[réf. 639]	PF 1307	[réf. 644]
M 6997	[réf. 164]	M 9889	[réf. 390]	PF 201	[réf. 384]	PF 1308	[réf. 645]
M 7010	[réf. 233]	M 9892	[réf. 483]	PF 202	[réf. 622]	PF 1309	[réf. 646]
M 7015	[réf. 235]	M 9893	[réf. 389]	PF 203	[réf. 623]	PF 1310	[réf. 647]
M 7016	[réf. 225]	M 9894	[réf. 484]	PF 204	[réf. 624]	PF 1311	[réf. 648]
M 7017	[réf. 226]	M 9895	[réf. 388]	PF 824	[réf. 625]	PF 1312	[réf. 649]
M 7018	[réf. 227]	M 9906	[réf. 382]	PF 825	[réf. 626]	PF 1313	[réf. 650]
M 7019	[réf. 181]	M 9908	[réf. 387]	PF 826	[réf. 627]	PF 1314	[réf. 651]
M 7020	[réf. 139]	M 9909	[réf. 512]	PF 827	[réf. 672]	PF 1315	[réf. 652]
M 7021	[réf. 228]	M 9937	[réf. 386]	PF 828	[réf. 673]	PF 1316	[réf. 653]
M 7022	[réf. 229]	M 9971	[réf. 503]	PF 829	[réf. 674]	PF 1317	[réf. 655]
M 7023	[réf. 232]	M 9972	[réf. 504]	PF 830	[réf. 664]	PF 1318	[réf. 656]
M 7025	[réf. 230]	M 9973	[réf. 501]	PF 831	[réf. 665]	PF 1319	[réf. 657]
M 7026	[réf. 231]	M 9975	[réf. 505]	PF 832	[réf. 666]	PF 1320	[réf. 658]
M 7027	[réf. 236]	M 9980	[réf. 502]	PF 833	[réf. 667]	PF 1321	[réf. 659]

Index et tables

PF 1322	[réf. 660]	SC 4023	[réf. 75]	SC 5570	[réf. 308]	SC 16192	[réf. 551]
PF 1323	[réf. 661]	SC 4024	[réf. 88]	SC 5571	[réf. 309]	SC 16193	[réf. 552]
PF 1324	[réf. 662]	SC 4025	[réf. 112]	SC 5572	[réf. 310]	SC 16194	[réf. 553]
PF 1325	[réf. 663]	SC 4026	[réf. 96]	SC 5573	[réf. 311]	SC 16195	[réf. 554]
PF 1331	[réf. 668]	SC 4027	[réf. 68]	SC 5574	[réf. 312]	SC 16196	[réf. 555]
PF 1332	[réf. 669]	SC 4028	[réf. 91]	SC 5575	[réf. 313]	SC 16197	[réf. 556]
PF 1333	[réf. 670]	SC 4029	[réf. 104]	SC 5576	[réf. 314]	SC 16198	[réf. 557]
PF 1334	[réf. 671]	SC 4030	[réf. 105]	SC 5577	[réf. 315]	SC 16199	[réf. 558]
PF 1960	[réf. 342]	SC 4031	[réf. 106]	SC 5578	[réf. 316]	SC 16200	[réf. 559]
PF 1964	[réf. 341]	SC 4032	[réf. 107]	SC 5579	[réf. 317]	SC 16201	[réf. 565]
<b>Cotes SC</b>		SC 4033	[réf. 108]	SC 5580	[réf. 318]	SC 16202	[réf. 566]
SC 1991	[réf. 59]	SC 4044	[réf. 114]	SC 5581	[réf. 319]	SC 16203	[réf. 567]
SC 2076	[réf. 111]	SC 4162	[réf. 83]	SC 5582	[réf. 320]	SC 16204	[réf. 569]
SC 2081	[réf. 54]	SC 4304	[réf. 84]	SC 5583	[réf. 321]	SC 16205	[réf. 570]
SC 2145	[réf. 63]	SC 4309	[réf. 101]	SC 5584	[réf. 322]	SC 16206	[réf. 571]
SC 2147	[réf. 79]	SC 5316	[réf. 128]	SC 5585	[réf. 323]	SC 16207	[réf. 577]
SC 2148	[réf. 80]	SC 5317	[réf. 284]	SC 5586	[réf. 324]	SC 16208	[réf. 578]
SC 2149	[réf. 86]	SC 5318	[réf. 285]	SC 5587	[réf. 325]	SC 16209	[réf. 579]
SC 2158	[réf. 74]	SC 5319	[réf. 286]	SC 5588	[réf. 326]	SC 16210	[réf. 580]
SC 2159	[réf. 102]	SC 5320	[réf. 287]	SC 5589	[réf. 327]	SC 16211	[réf. 581]
SC 2160	[réf. 103]	SC 5321	[réf. 288]	SC 5590	[réf. 328]	SC 16212	[réf. 582]
SC 2161	[réf. 95]	SC 5322	[réf. 289]	SC 5591	[réf. 329]	SC 16213	[réf. 583]
SC 2162	[réf. 77]	SC 5323	[réf. 290]	SC 5592	[réf. 330]	SC 16214	[réf. 606]
SC 2163	[réf. 109]	SC 5324	[réf. 291]	SC 5593	[réf. 331]	SC 16215	[réf. 607]
SC 2164	[réf. 110]	SC 5325	[réf. 292]	SC 6299	[réf. 514]	SC 16216	[réf. 608]
SC 2165	[réf. 100]	SC 5326	[réf. 293]	SC 6300	[réf. 515]	SC 16217	[réf. 613]
SC 2166	[réf. 69]	SC 5327	[réf. 294]	SC 6301	[réf. 516]	SC 16218	[réf. 614]
SC 2167	[réf. 98]	SC 5328	[réf. 295]	SC 6302	[réf. 517]	SC 16219	[réf. 564]
SC 2168	[réf. 99]	SC 5329	[réf. 296]	SC 6303	[réf. 518]	SC 16220	[réf. 617]
SC 2169	[réf. 78]	SC 5330	[réf. 283]	SC 6304	[réf. 519]	SC 16221	[réf. 527]
SC 2194	[réf. 55]	SC 5344	[réf. 299]	SC 6305	[réf. 520]	SC 16222	[réf. 528]
SC 2201	[réf. 97]	SC 5345	[réf. 300]	SC 6306	[réf. 521]	SC 16223	[réf. 529]
SC 4015	[réf. 81]	SC 5346	[réf. 301]	SC 6328	[réf. 427]	SC 16224	[réf. 530]
SC 4016	[réf. 82]	SC 5347	[réf. 302]	SC 6332	[réf. 636]	SC 16225	[réf. 531]
SC 4017	[réf. 67]	SC 5348	[réf. 303]	SC 6333	[réf. 637]	SC 16226	[réf. 532]
SC 4018	[réf. 71]	SC 5349	[réf. 304]	SC 6337	[réf. 638]	SC 16227	[réf. 533]
SC 4019	[réf. 66]	SC 5397	[réf. 831]	SC 16188	[réf. 523]	SC 16228	[réf. 534]
SC 4020	[réf. 72]	SC 5398	[réf. 832]	SC 16189	[réf. 524]	SC 16229	[réf. 535]
SC 4021	[réf. 73]	SC 5399	[réf. 833]	SC 16190	[réf. 525]	SC 16230	[réf. 536]
SC 4022	[réf. 87]	SC 5569	[réf. 307]	SC 16191	[réf. 526]	SC 16231	[réf. 537]

Index et tables

SC 16232	[réf. 538]	SC 16272	[réf. 601]	SC 20056	[réf. 368]	SC 25530	[réf. 29]
SC 16233	[réf. 539]	SC 16273	[réf. 602]	SC 20057	[réf. 369]	SC 25548	[réf. 30]
SC 16234	[réf. 540]	SC 16274	[réf. 603]	SC 20058	[réf. 370]	SC 25550	[réf. 16]
SC 16235	[réf. 541]	SC 16275	[réf. 604]	SC 20059	[réf. 371]	SC 26346	[réf. 12]
SC 16236	[réf. 542]	SC 16276	[réf. 605]	SC 20060	[réf. 372]	SC 26396	[réf. 44]
SC 16237	[réf. 543]	SC 16277	[réf. 609]	SC 20061	[réf. 373]	SC 26450	[réf. 836]
SC 16238	[réf. 544]	SC 16278	[réf. 610]	SC 20062	[réf. 374]	SC 26648	[réf. 56]
SC 16239	[réf. 545]	SC 16279	[réf. 611]	SC 20063	[réf. 375]	SC 28032	[réf. 93]
SC 16240	[réf. 546]	SC 16280	[réf. 612]	SC 20065	[réf. 376]	SC 28033	[réf. 113]
SC 16241	[réf. 547]	SC 16281	[réf. 615]	SC 20066	[réf. 377]	SC 30986	[réf. 76]
SC 16242	[réf. 549]	SC 16282	[réf. 616]	SC 20067	[réf. 378]	SC 31008	[réf. 116]
SC 16243	[réf. 550]	SC 16600	[réf. 70]	SC 20068	[réf. 379]	SC 31010	[réf. 85]
SC 16244	[réf. 548]	SC 16601	[réf. 115]	SC 20069	[réf. 380]	SC 34560	[réf. 332]
SC 16245	[réf. 560]	SC 16602	[réf. 89]	SC 20070	[réf. 381]	SC 37208	[réf. 65]
SC 16246	[réf. 561]	SC 16602	[réf. 90]	SC 20073	[réf. 333]	SC 41628	[réf. 94]
SC 16247	[réf. 562]	SC 20010	[réf. 343]	SC 20074	[réf. 334]	SC 42198	[réf. 305]
SC 16248	[réf. 563]	SC 20011	[réf. 344]	SC 20075	[réf. 335]	SC 42202	[réf. 213]
SC 16249	[réf. 568]	SC 20012	[réf. 345]	SC 20078	[réf. 336]	SC 42203	[réf. 214]
SC 16250	[réf. 572]	SC 20015	[réf. 346]	SC 20079	[réf. 337]	SC 42204	[réf. 215]
SC 16251	[réf. 573]	SC 20018	[réf. 347]	SC 20082	[réf. 338]	SC 42205	[réf. 216]
SC 16252	[réf. 574]	SC 20019	[réf. 348]	SC 20085	[réf. 339]	SC 42206	[réf. 217]
SC 16253	[réf. 575]	SC 20020	[réf. 349]	SC 20086	[réf. 340]	SC 42207	[réf. 218]
SC 16254	[réf. 576]	SC 20038	[réf. 350]	SC 23192	[réf. 33]	SC 42208	[réf. 219]
SC 16255	[réf. 584]	SC 20039	[réf. 351]	SC 23193	[réf. 34]	SC 42209	[réf. 220]
SC 16256	[réf. 585]	SC 20040	[réf. 352]	SC 23194	[réf. 35]	SC 42210	[réf. 221]
SC 16257	[réf. 586]	SC 20041	[réf. 353]	SC 23195	[réf. 36]	SC 42211	[réf. 222]
SC 16258	[réf. 587]	SC 20042	[réf. 354]	SC 23196	[réf. 37]	SC 42212	[réf. 223]
SC 16259	[réf. 588]	SC 20043	[réf. 355]	SC 23197	[réf. 38]	SC 42213	[réf. 224]
SC 16260	[réf. 589]	SC 20044	[réf. 356]	SC 23198	[réf. 39]	SC 42219	[réf. 306]
SC 16261	[réf. 590]	SC 20045	[réf. 357]	SC 23199	[réf. 40]	SC 50959	[réf. 208]
SC 16262	[réf. 591]	SC 20046	[réf. 358]	SC 23200	[réf. 41]	SC 50960	[réf. 209]
SC 16263	[réf. 592]	SC 20047	[réf. 359]	SC 23201	[réf. 42]	SC 50961	[réf. 210]
SC 16264	[réf. 593]	SC 20048	[réf. 360]	SC 23202	[réf. 43]	SC 51055	[réf. 64]
SC 16265	[réf. 594]	SC 20049	[réf. 361]	SC 23226	[réf. 45]	SC 51157	[réf. 11]
SC 16266	[réf. 595]	SC 20050	[réf. 362]	SC 25084	[réf. 92]	SC 51179	[réf. 58]
SC 16267	[réf. 596]	SC 20051	[réf. 363]	SC 25487	[réf. 28]	SC 51214	[réf. 53]
SC 16268	[réf. 597]	SC 20052	[réf. 364]	SC 25491	[réf. 22]	SC 51235/4	[réf. 57]
SC 16269	[réf. 598]	SC 20053	[réf. 365]	SC 25493	[réf. 14]	SC 51235/5	[réf. 21]
SC 16270	[réf. 599]	SC 20054	[réf. 366]	SC 25494	[réf. 15]	SC 51235/8	[réf. 17]
SC 16271	[réf. 600]	SC 20055	[réf. 367]	SC 25529	[réf. 27]	SC 51235/9	[réf. 18]

## Index et tables

SC 51235/22 [réf. 23]	1634 W 37 [réf. 1001]	1634 W 77 [réf. 1041]	1634 W 117 [réf. 1081]
SC 51260 [réf. 19]	1634 W 38 [réf. 1002]	1634 W 78 [réf. 1042]	1634 W 118 [réf. 1082]
SC 51343 [réf. 20]	1634 W 39 [réf. 1003]	1634 W 79 [réf. 1043]	1634 W 119 [réf. 1083]
<b>Cotes W</b>	1634 W 40 [réf. 1004]	1634 W 80 [réf. 1044]	1634 W 120 [réf. 1084]
1634 W 1 [réf. 965]	1634 W 41 [réf. 1005]	1634 W 81 [réf. 1045]	1634 W 121 [réf. 1085]
1634 W 2 [réf. 966]	1634 W 42 [réf. 1006]	1634 W 82 [réf. 1046]	1634 W 122 [réf. 1086]
1634 W 3 [réf. 967]	1634 W 43 [réf. 1007]	1634 W 83 [réf. 1047]	1634 W 123 [réf. 1087]
1634 W 4 [réf. 968]	1634 W 44 [réf. 1008]	1634 W 84 [réf. 1048]	1778 W 1 [réf. 499]
1634 W 5 [réf. 969]	1634 W 45 [réf. 1009]	1634 W 85 [réf. 1049]	1930 W 41 [réf. 60]
1634 W 6 [réf. 970]	1634 W 46 [réf. 1010]	1634 W 86 [réf. 1050]	2349 W 16 [réf. 61]
1634 W 7 [réf. 971]	1634 W 47 [réf. 1011]	1634 W 87 [réf. 1051]	2349 W 17 [réf. 62]
1634 W 8 [réf. 972]	1634 W 48 [réf. 1012]	1634 W 88 [réf. 1052]	3395 W 1 [réf. 428]
1634 W 9 [réf. 973]	1634 W 49 [réf. 1013]	1634 W 89 [réf. 1053]	3395 W 2 [réf. 429]
1634 W 10 [réf. 974]	1634 W 50 [réf. 1014]	1634 W 90 [réf. 1054]	3395 W 3 [réf. 430]
1634 W 11 [réf. 975]	1634 W 51 [réf. 1015]	1634 W 91 [réf. 1055]	3395 W 4 [réf. 431]
1634 W 12 [réf. 976]	1634 W 52 [réf. 1016]	1634 W 92 [réf. 1056]	3395 W 5 [réf. 432]
1634 W 13 [réf. 977]	1634 W 53 [réf. 1017]	1634 W 93 [réf. 1057]	3395 W 6 [réf. 433]
1634 W 14 [réf. 978]	1634 W 54 [réf. 1018]	1634 W 94 [réf. 1058]	3395 W 7 [réf. 434]
1634 W 15 [réf. 979]	1634 W 55 [réf. 1019]	1634 W 95 [réf. 1059]	3395 W 8 [réf. 435]
1634 W 16 [réf. 980]	1634 W 56 [réf. 1020]	1634 W 96 [réf. 1060]	3395 W 9 [réf. 436]
1634 W 17 [réf. 981]	1634 W 57 [réf. 1021]	1634 W 97 [réf. 1061]	3395 W 10 [réf. 437]
1634 W 18 [réf. 982]	1634 W 58 [réf. 1022]	1634 W 98 [réf. 1062]	3395 W 11 [réf. 438]
1634 W 19 [réf. 983]	1634 W 59 [réf. 1023]	1634 W 99 [réf. 1063]	3395 W 12 [réf. 439]
1634 W 20 [réf. 984]	1634 W 60 [réf. 1024]	1634 W 100 [réf. 1064]	3395 W 13 [réf. 440]
1634 W 21 [réf. 985]	1634 W 61 [réf. 1025]	1634 W 101 [réf. 1065]	3395 W 14 [réf. 441]
1634 W 22 [réf. 986]	1634 W 62 [réf. 1026]	1634 W 102 [réf. 1066]	3395 W 15 [réf. 442]
1634 W 23 [réf. 987]	1634 W 63 [réf. 1027]	1634 W 103 [réf. 1067]	3395 W 16 [réf. 443]
1634 W 24 [réf. 988]	1634 W 64 [réf. 1028]	1634 W 104 [réf. 1068]	3395 W 17 [réf. 444]
1634 W 25 [réf. 989]	1634 W 65 [réf. 1029]	1634 W 105 [réf. 1069]	3395 W 18 [réf. 445]
1634 W 26 [réf. 990]	1634 W 66 [réf. 1030]	1634 W 106 [réf. 1070]	3395 W 19 [réf. 446]
1634 W 27 [réf. 991]	1634 W 67 [réf. 1031]	1634 W 107 [réf. 1071]	3395 W 20 [réf. 447]
1634 W 28 [réf. 992]	1634 W 68 [réf. 1032]	1634 W 108 [réf. 1072]	3395 W 21 [réf. 448]
1634 W 29 [réf. 993]	1634 W 69 [réf. 1033]	1634 W 109 [réf. 1073]	3395 W 22 [réf. 449]
1634 W 30 [réf. 994]	1634 W 70 [réf. 1034]	1634 W 110 [réf. 1074]	3395 W 23 [réf. 450]
1634 W 31 [réf. 995]	1634 W 71 [réf. 1035]	1634 W 111 [réf. 1075]	3395 W 24 [réf. 451]
1634 W 32 [réf. 996]	1634 W 72 [réf. 1036]	1634 W 112 [réf. 1076]	3395 W 25 [réf. 452]
1634 W 33 [réf. 997]	1634 W 73 [réf. 1037]	1634 W 113 [réf. 1077]	3395 W 26 [réf. 453]
1634 W 34 [réf. 998]	1634 W 74 [réf. 1038]	1634 W 114 [réf. 1078]	3395 W 27 [réf. 454]
1634 W 35 [réf. 999]	1634 W 75 [réf. 1039]	1634 W 115 [réf. 1079]	3395 W 28 [réf. 455]
1634 W 36 [réf. 1000]	1634 W 76 [réf. 1040]	1634 W 116 [réf. 1080]	3395 W 29 [réf. 456]

## Index et tables

3395 W 30	[réf. 457]	3408 W 15	[réf. 689]	3408 W 55	[réf. 729]	3408 W 95	[réf. 769]
3395 W 31	[réf. 458]	3408 W 16	[réf. 690]	3408 W 56	[réf. 730]	3408 W 96	[réf. 770]
3395 W 32	[réf. 459]	3408 W 17	[réf. 691]	3408 W 57	[réf. 731]	3408 W 97	[réf. 771]
3395 W 33	[réf. 460]	3408 W 18	[réf. 692]	3408 W 58	[réf. 732]	3408 W 98	[réf. 772]
3395 W 34	[réf. 461]	3408 W 19	[réf. 693]	3408 W 59	[réf. 733]	3408 W 99	[réf. 773]
3395 W 35	[réf. 462]	3408 W 20	[réf. 694]	3408 W 60	[réf. 734]	3408 W 100	[réf. 774]
3395 W 36	[réf. 463]	3408 W 21	[réf. 695]	3408 W 61	[réf. 735]	3408 W 101	[réf. 775]
3395 W 37	[réf. 464]	3408 W 22	[réf. 696]	3408 W 62	[réf. 736]	3408 W 102	[réf. 776]
3395 W 38	[réf. 465]	3408 W 23	[réf. 697]	3408 W 63	[réf. 737]	3408 W 103	[réf. 777]
3395 W 39	[réf. 466]	3408 W 24	[réf. 698]	3408 W 64	[réf. 738]	3408 W 104	[réf. 778]
3395 W 40	[réf. 467]	3408 W 25	[réf. 699]	3408 W 65	[réf. 739]	3408 W 105	[réf. 779]
3395 W 41	[réf. 468]	3408 W 26	[réf. 700]	3408 W 66	[réf. 740]	3408 W 106	[réf. 780]
3395 W 42	[réf. 469]	3408 W 27	[réf. 701]	3408 W 67	[réf. 741]	3408 W 107	[réf. 781]
3395 W 43	[réf. 470]	3408 W 28	[réf. 702]	3408 W 68	[réf. 742]	3408 W 108	[réf. 782]
3395 W 44	[réf. 471]	3408 W 29	[réf. 703]	3408 W 69	[réf. 743]	3408 W 109	[réf. 783]
3395 W 45	[réf. 472]	3408 W 30	[réf. 704]	3408 W 70	[réf. 744]	3408 W 110	[réf. 784]
3395 W 46	[réf. 473]	3408 W 31	[réf. 705]	3408 W 71	[réf. 745]	3408 W 111	[réf. 785]
3395 W 47	[réf. 474]	3408 W 32	[réf. 706]	3408 W 72	[réf. 746]	3408 W 112	[réf. 786]
3395 W 48	[réf. 475]	3408 W 33	[réf. 707]	3408 W 73	[réf. 747]	3408 W 113	[réf. 787]
3395 W 49	[réf. 476]	3408 W 34	[réf. 708]	3408 W 74	[réf. 748]	3408 W 114	[réf. 788]
3395 W 50	[réf. 477]	3408 W 35	[réf. 709]	3408 W 75	[réf. 749]	3408 W 115	[réf. 789]
3395 W 51	[réf. 478]	3408 W 36	[réf. 710]	3408 W 76	[réf. 750]	3408 W 116	[réf. 790]
3395 W 52	[réf. 479]	3408 W 37	[réf. 711]	3408 W 77	[réf. 751]	3408 W 117	[réf. 791]
3395 W 53	[réf. 480]	3408 W 38	[réf. 712]	3408 W 78	[réf. 752]	3408 W 118	[réf. 792]
3395 W 54	[réf. 481]	3408 W 39	[réf. 713]	3408 W 79	[réf. 753]	3408 W 119	[réf. 793]
3395 W 55	[réf. 482]	3408 W 40	[réf. 714]	3408 W 80	[réf. 754]	3408 W 120	[réf. 794]
3408 W 1	[réf. 675]	3408 W 41	[réf. 715]	3408 W 81	[réf. 755]	3408 W 121	[réf. 795]
3408 W 2	[réf. 676]	3408 W 42	[réf. 716]	3408 W 82	[réf. 756]	3408 W 122	[réf. 796]
3408 W 3	[réf. 677]	3408 W 43	[réf. 717]	3408 W 83	[réf. 757]	3520 W 1	[réf. 811]
3408 W 4	[réf. 678]	3408 W 44	[réf. 718]	3408 W 84	[réf. 758]	3520 W 2	[réf. 812]
3408 W 5	[réf. 679]	3408 W 45	[réf. 719]	3408 W 85	[réf. 759]	3520 W 3	[réf. 813]
3408 W 6	[réf. 680]	3408 W 46	[réf. 720]	3408 W 86	[réf. 760]	3520 W 4	[réf. 814]
3408 W 7	[réf. 681]	3408 W 47	[réf. 721]	3408 W 87	[réf. 761]	3520 W 5	[réf. 815]
3408 W 8	[réf. 682]	3408 W 48	[réf. 722]	3408 W 88	[réf. 762]	3520 W 6	[réf. 816]
3408 W 9	[réf. 683]	3408 W 49	[réf. 723]	3408 W 89	[réf. 763]	3520 W 7	[réf. 817]
3408 W 10	[réf. 684]	3408 W 50	[réf. 724]	3408 W 90	[réf. 764]	3520 W 8	[réf. 818]
3408 W 11	[réf. 685]	3408 W 51	[réf. 725]	3408 W 91	[réf. 765]	3520 W 9	[réf. 819]
3408 W 12	[réf. 686]	3408 W 52	[réf. 726]	3408 W 92	[réf. 766]	3520 W 10	[réf. 820]
3408 W 13	[réf. 687]	3408 W 53	[réf. 727]	3408 W 93	[réf. 767]	3520 W 11	[réf. 821]
3408 W 14	[réf. 688]	3408 W 54	[réf. 728]	3408 W 94	[réf. 768]	3520 W 12	[réf. 822]

3520 W 13	[réf. 823]
3520 W 14	[réf. 824]
3520 W 15	[réf. 825]
3520 W 16	[réf. 826]
3520 W 17	[réf. 827]
3520 W 18	[réf. 828]
3520 W 19	[réf. 829]
3520 W 20	[réf. 830]

## Table-index des nationalités citées

Une grande majorité des documents, notamment les dossiers sériels, sont consacrés aux affaires concernant les étrangers de toutes les nationalités confondues. Cependant, certaines nationalités font parfois l'objet de dossiers particuliers. La table ci-dessous recense les références des documents qui concernent une nationalité déterminée. Les populations alsaciennes et lorraines des années 1870-1872 ont été incluses dans cette table en raison de la nature du choix qui leur était proposé. Les populations nomades y ont été incluses, bien que leur mode de vie soit compatible avec l'appartenance à n'importe quelle nationalité. En revanche, les réfugiés ou les rapatriés n'y ont pas été inclus, les premiers parce que le statut de réfugié est conditionné par l'appartenance à une nationalité précise (placée dans la table si elle est connue), les seconds parce qu'ils sont considérés comme français. Cette table s'attache seulement à la nationalité ; les autres thèmes de recherche (réfugiés, naturalisations, etc.) constituent les parties et sous-parties de l'instrument de recherche et sont donc répertoriés dans la table des matières générale qui clôt ce guide.

- Afrique**.....[réf. 59] → voir aussi *Afrique du Nord*.
- Afrique du Nord**.....[réf. 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 173, 346] → voir aussi *Afrique, Algérie, Maroc*.
- Algérie**.....[réf. 45, 46, 50, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830] → voir aussi *Afrique, Afrique du Nord*.
- Allemagne**.....[réf. 6, 53, 189, 192, 230, 237, 305, 523] → voir aussi *Alsace-Lorraine*.
- Alsace-Lorraine**.....[réf. 241, 618, 619, 620, 621] → voir aussi *Allemagne*.
- Ambulants**.....[réf. 124, 125, 126, 282] → voir aussi *Forains, Nomades*.
- Angleterre**.....→ voir *Grande-Bretagne*.
- Argentine**.....[réf. 524]
- Arménie**.....[réf. 525]
- Autriche**.....[réf. 526] → voir aussi *Autriche-Hongrie*.
- Autriche-Hongrie**.....[réf. 230, 237] → voir aussi *Autriche, Hongrie, Italie, Pologne, Tchécoslovaquie*.
- Belgique**.....[réf. 212, 231, 240, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550]
- Bolivie**.....[réf. 61]
- Brésil**.....[réf. 551]
- Bulgarie**.....[réf. 552]
- Canada**.....[réf. 553]
- Chili**.....[réf. 554]
- Chine**.....[réf. 62, 555]
- Colombie**.....[réf. 556]
- Colonies**.....→ voir *Algérie, Indochine, Maroc*.
- Danemark**.....[réf. 557]
- Égypte**.....[réf. 558]
- Équateur**.....[réf. 559]
- Espagne**.....[réf. 15, 27, 54, 62, 142, 164, 177, 181, 182, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272,

- 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 560, 561, 562, 563]
- États-Unis**.....[réf. 65, 203, 564]
- Finlande**.....[réf. 565]
- Forains**.....[réf. 117, 118, 119, 127, 128, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298] → voir aussi *Ambulants, Nomades*.
- Grande-Bretagne**....[réf. 211, 566]
- Grèce**.....[réf. 21, 567]
- Hollande**.....[réf. 568]
- Hongrie**.....[réf. 63, 569] → voir aussi *Autriche-Hongrie*.
- Indéterminé**.....[réf. 617]
- Indochine**.....[réf. 62, 64]
- Iran**.....[réf. 570]
- Irlande**.....[réf. 571]
- Israël**.....[réf. 61]
- Italie**.....[réf. 6, 19, 20, 24, 54, 177, 572, 573, 574, 575, 576] → voir aussi *Autriche-Hongrie*.
- Lettonie**.....[réf. 577]
- Liban**.....[réf. 578]
- Lituanie**.....[réf. 579]
- Luxembourg**.....[réf. 580]
- Maghreb**.....→ voir *Afrique, Afrique du Nord, Algérie, Maroc*.
- Maroc**.....[réf. 44, 45] → voir *Afrique, Afrique du Nord, Maghreb*.
- Nomades**.....[réf. 120, 121, 122, 123, 299, 300, 301, 302, 303, 304] → voir aussi *Ambulants, Forains*.
- Norvège**.....[réf. 581]
- Palestine**.....[réf. 582]
- Pérou**.....[réf. 583]
- Pologne**.....[réf. 17, 18, 54, 57, 135, 137, 139, 140, 159, 160, 161, 162, 176, 178, 179, 183, 191, 306, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604]
- Portugal**.....[réf. 177, 605]
- Roumanie**.....[réf. 606]
- Royaume-Uni**.....→ voir *Grande-Bretagne*.
- Russie**.....[réf. 4, 5, 154, 155, 169, 170, 190, 195, 206, 500] → voir aussi *URSS*.
- San Marin**.....[réf. 607]
- Suède**.....[réf. 608]
- Suisse**.....[réf. 25, 609, 610]
- Tchécoslovaquie**.....[réf. 611, 612] → voir aussi *Autriche-Hongrie*.
- Turquie**.....[réf. 613]
- Ukraine**.....[réf. 614]
- URSS**.....[réf. 615] → voir aussi *Russie*.
- Yougoslavie**.....[réf. 616]



## Table des matières

<i>Sommaire</i> .....	3
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b> .....	<b>5</b>
TERRITOIRES ET MOUVEMENTS DE POPULATIONS.....	7
<i>Un sujet de société</i> .....	8
<i>Un sujet d'actualité</i> .....	10
<i>Un sujet délicat</i> .....	11
CONCEPTION ET UTILISATION DU GUIDE DES SOURCES.....	12
<i>Orientation scientifique</i> .....	12
<i>Aspects pratiques</i> .....	15
<b>TERRITOIRES ET MOUVEMENTS DE POPULATIONS : GUIDE DES SOURCES</b> .....	<b>17</b>
CABINET DU PRÉFET.....	19
<i>1800-1945 : du Code civil au Code de la nationalité (1 M)</i> .....	21
Réglementation sur l'accès à la nationalité française.....	21
Surveillance et expulsions d'étrangers.....	21
Surveillance des personnes suspectes.....	21
Expulsions.....	23
Demandeurs d'asile et réfugiés.....	24
Main d'œuvre étrangère.....	24
Colonisation et émigration.....	26
<i>1945-1975 : politique étrangère et décolonisation (série W)</i> .....	27
Affaires étrangères et surveillance des mouvements politiques.....	27
Suivi des affaires nord-africaines.....	28
Réglementation.....	28
Correspondance, documentation et statistiques.....	29
Surveillance des individus suspects et lutte contre les associations politiques.....	31
Action sociale.....	33
SERVICES CHARGÉS DE LA POLICE.....	35
<i>1800-1945 : affirmation et rivalité des nations en Europe (4 M)</i> .....	37
Populations nomades.....	37
Étrangers, réfugiés et demandeurs d'asile.....	38
Réglementation.....	38
Accueil et hébergement.....	38
Contrôle de la circulation des personnes.....	39
Déclarations de nationalité, contrôle de la résidence et des titres de réfugiés.....	40
Surveillance et expulsions.....	42
Évacués et rapatriés : accueil et hébergement.....	45
Ressortissants étrangers en temps de guerre.....	45
Réglementation.....	45
Contrôle de la circulation des personnes.....	46
Recensement, internement et surveillance.....	46
Réfugiés antifranquistes espagnols.....	48
Réglementation.....	48
Accueil et hébergement.....	48
Contrôle de la circulation des personnes.....	49
Contrôle de la résidence et des titres de réfugiés.....	50
Surveillance.....	51
<i>1945-1975 : politique étrangère et décolonisation (W)</i> .....	52
Populations nomades.....	52
Réfugiés.....	53
Surveillance des individus et contrôle de la circulation des personnes pendant le période de la Guerre d'Algérie (1954-1962).....	53
Accueil des rapatriés d'Algérie (1957-1967).....	55
Réglementation.....	55
Délivrance de pièces d'identité.....	55
Accueil, hébergement et indemnisation.....	55
SERVICES CHARGÉS DE LA POPULATION, DES ÉTRANGERS ET DES STATISTIQUES.....	59
<i>1800-1945 : du Code civil au Code de la nationalité (6 M)</i> .....	61
Gestion de l'accès à la nationalité française et de son retrait.....	61

Réglementation et correspondance avec le Gouvernement.....	61
Dossiers individuels : demandes et documents préalables.....	61
Décrets de naturalisation.....	67
Contrôle des naturalisés récents.....	67
Statistiques : état civil et recensements des étrangers.....	68
État civil.....	68
Recensements et déclarations en Préfecture (avant 1945).....	69
Recensements en application du Code de 1945.....	70
Alsaciens-Lorrains : déclarations d'option pour la nationalité.....	73
<i>1945-1975 : les Trente glorieuses (W)</i> .....	75
Étrangers.....	75
Correspondance.....	75
Statistiques.....	76
Naturalisations : dossiers individuels.....	78
Mariages.....	83
Titres de séjour.....	84
Touristes étrangers.....	85
SERVICES CHARGÉS DU TRAVAIL ET DE LA MAIN D'ŒUVRE.....	87
<i>1800-1945 : de la révolution industrielle à la crise (10 M)</i> .....	89
Réglementation.....	89
Office départemental de placement.....	89
<i>1945-1975 : les Trente glorieuses (W)</i> .....	90
<b>ANNEXES ET OUTILS COMPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>99</b>
BIBLIOGRAPHIE.....	100
<i>Orientations bibliographiques</i> .....	100
Histoire et géographie administratives de la Seine-et-Marne.....	100
Histoire de l'immigration en France.....	102
Études générales.....	102
Études locales (l'exemple de la Drôme).....	104
Histoire de l'immigration en Île-de-France.....	104
Histoire de l'immigration en Seine-et-Marne.....	105
<i>Instruments de recherche</i> .....	106
En France.....	106
Guides nationaux et instruments des Archives nationales.....	106
Répertoires régionaux et départementaux (sauf Île de France).....	107
En Île-de-France.....	109
Guides régionaux et déclinaison régionale des guides nationaux.....	109
Répertoires départementaux (sauf Seine-et-Marne).....	110
En Seine-et-Marne.....	110
Déclinaison départementale des guides nationaux et régionaux.....	110
Répertoires départementaux.....	110
SOURCES COMPLÉMENTAIRES.....	112
<i>Archives nationales</i> .....	112
<i>Archives départementales de Seine-et-Marne</i> .....	113
Préfecture : administration générale (séries M et W).....	114
Recensements de population (sous-série 6 M et série W).....	114
Mouvements de population (sous-série 6 M et série W).....	115
Agriculture, eaux et forêts (sous-série 7 M et série W).....	115
Industrie (sous-série 9 M et série W).....	116
Préfecture : autres services.....	116
Affaires militaires (série R).....	116
Assistance et prévoyance sociale (série X).....	116
Domaines (sous-série 2 Q).....	118
Documents iconographiques (série Fi).....	119
Sous-préfectures (série Z).....	120
Coulommiers (1800-1926).....	120
Meaux.....	120
Provins.....	121
Autres services du Ministère de l'Intérieur : services de Police.....	122
Renseignements généraux.....	122
Commissariats.....	123
Services du Ministère de la Justice : tribunaux (série U).....	123
Archives communales.....	124
Archives communales déposées (série Edt).....	125
Archives communales en service constitué (séries F, H et J).....	127

## Index et tables

Documents entrés par voie extraordinaire (série J).....	127
Archives d'associations.....	128
Archives familiales et d'entreprises.....	129
RESSOURCES JURIDIQUES : TEXTES RÉGLEMENTAIRES ET D'APPLICATION.....	131
Gestion de l'accès à la nationalité française et de son retrait.....	131
Contrôle de la circulation des nomades.....	133
Contrôle de l'accès au statut de réfugié.....	134
Surveillance des individus suspects et accueil des rapatriés au temps de la décolonisation.....	134
Gestion de l'enregistrement des informations personnelles et de l'accès aux archives.....	135
GLOSSAIRE.....	142
INDEX ET TABLES.....	150
<i>Table de concordance entre les cotes et les références.....</i>	<i>151</i>
<i>Table-index des nationalités citées.....</i>	<i>159</i>
<i>Table des matières.....</i>	<i>161</i>